

Agence canadienne de développement international

Budget des dépenses 2005-2006

Partie III : Rapport sur les plans et les priorités

Table des matières

Liste des figures et tableaux	i
Acronymes utilisés dans le <i>Rapport sur les plans et les priorités</i>	ii
Message de la ministre	1
Section I : Survol	4
A. Renseignements sommaires	4
B. Introduction	9
C. Environnement opérationnel de l'ACDI	11
D. Plans pour réaliser les priorités	19
Section II : Analyse des activités de programme par objectif stratégique	30
A. Programmes géographiques	30
B. Partenariat canadien	45
C. Programmes multilatéraux	49
D. Cohérence des politiques	59
E. Engagement des Canadiens	64
Section III : Information additionnelle	67
A. Déclaration de la direction	67
B. Renseignements sur l'organisation	68
C. Information financière	71
Section IV : Autres sujets d'intérêt	85
Annexe 1 : Principes de l'efficacité de l'aide	89
Annexe 2 : Objectifs de développement du millénaire (ODM)	90
Annexe 3 : Autres renseignements	91

Liste des figures et tableaux

Figure 1:	Répartition du budget d'aide de l'ACDI par priorité.....	5
Figure 2:	Budget d'aide de l'ACDI par direction générale de programme.....	8
Figure 3:	Les Objectifs de développement du Millénaire : L'état du développement humain.....	12
Figure 4:	Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2005–2006	74

Tableau 1:	Architecture des activités des programmes de l'ACDI.....	6
Tableau 2:	Les priorités et plans de l'ACDI et les ODM	19
Tableau 3:	Assistance humanitaire	53

Tableaux financiers

Tableau 4:	Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale (base d'émission)	73
Tableau 5:	Rapprochement de l'enveloppe de l'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission	75
Tableau 6:	Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein	76
Tableau 7:	Programme par activité.....	77
Tableau 8:	Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal.....	77
Tableau 9:	Coût net du programme pour l'année budgétaire	78
Tableau 10:	Prêts, investissements et avances (non budgétaires).....	78
Tableau 11:	Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles.....	79
Tableau 12:	Besoins en ressources par organisation et programme par activité.....	79
Tableau 13:	Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	80

Acronymes utilisés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*

ACDI	Agence canadienne de développement international
APD	Aide publique au développement
BAsD	Banque asiatique de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CEI	Commonwealth des États indépendants
CGRR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
CPP	Cadre de programmation-pays
CUSO	Canadian University Service Overseas
CVAR	Cadre de vérification axé sur les risques
DART	Équipe d'intervention en cas de catastrophe
DDR	Démobilisation, désarmement et réintégration
DGPC	Direction générale du partenariat canadien
EAI	Enveloppe de l'aide internationale
EES	Évaluation environnementale stratégique
ETP	Équivalents temps plein
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FICA	Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GI/TI	Gestion de l'information et technologie de l'information
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GRH	Gestion des ressources humaines
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFI	Institution financière internationale
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MIEI	Mission internationale pour les élections en Iraq
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCV	Organisme de coopération volontaire
ODM	Objectifs de développement du Millénaire
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PCV	Programme de coopération volontaire
PEDP	Programme de développement de l'enseignement primaire
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCA	Résultats clés de l'Agence
RPP	<i>Rapport sur les plans et les priorités</i>

SGRR	Structure de gestion, des ressources et des résultats
sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience acquise

Message de la ministre

L'honorable M. Aileen Carroll
Ministre de la Coopération internationale



À peine quelques heures après le tremblement de terre et le tsunami qui ont ébranlé l'océan Indien le 26 décembre 2004, les Canadiens et Canadiennes à la grandeur du pays se sont mobilisés pour orchestrer la plus imposante et la plus généreuse opération de secours de toute notre histoire. Les responsables gouvernementaux ont mis sur pied des services d'urgence fonctionnant jour et nuit, pour tenter de retracer nos concitoyens portés disparus et faire parvenir les fonds d'aide et les fournitures nécessaires. Des groupes de bénévoles et des organismes d'aide ont mené des campagnes de financement et mis en branle des programmes de secours. De leur côté, les médias ont dépêché des reporters dans la région et assuré la couverture ininterrompue du tsunami et des ravages qu'il a causés. Les Canadiens et Canadiennes de tous âges et de tous horizons ont répondu à l'appel comme jamais, réunissant plus de 200 millions de dollars en moins de trois semaines.

Cette catastrophe hors du commun a eu une incidence marquée sur nos activités d'aide humanitaire à la fin de 2004-2005, et les mesures qui doivent encore être prises constitueront un volet important du travail de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en 2005-2006. En janvier 2005, le premier ministre a engagé 425 millions de dollars, échelonnés sur cinq ans, pour contribuer à l'aide humanitaire et à la reconstruction dans la région. L'ACDI collabore étroitement avec les collectivités touchées, avec leurs gouvernements et avec les autres donateurs, y compris les organisations canadiennes, afin de planifier et de donner forme à cette aide en 2005-2006 et par la suite.

Le Canada continuera, en 2005-2006, d'orienter judicieusement et d'intensifier son soutien aux efforts déployés à l'échelle internationale pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire (ODM), qui doivent se matérialiser d'ici 2015. Or, il semblerait qu'un bon nombre de ces objectifs ne seront pas atteints. Le secrétaire général de l'ONU a d'ailleurs sonné l'alarme dans son plus récent rapport en date sur l'état des ODM, soulignant que le temps presse et que nous devons sans plus tarder accélérer la cadence.

Le Canada comprend très bien l'urgence de la situation. C'est pourquoi nous miserons sur les initiatives entreprises à ce jour et continuerons d'accroître notre budget d'aide de 8 pour 100 par année d'ici 2010. En outre, nous emploierons nos ressources stratégiquement, c'est-à-dire là où les besoins sont les plus criants, tout particulièrement

en Afrique. Nous nous concentrerons davantage, par ailleurs, sur les secteurs où nos interventions seront les plus profitables, nos priorités étant la santé (y compris la lutte contre le VIH/sida), l'éducation de base, le développement du secteur privé et la gouvernance.

Selon le plan d'action à l'intention des pays en développement et des donateurs que vient de rendre public l'équipe du Projet du Millénaire des Nations Unies, le renforcement de la gouvernance doit absolument être au cœur de l'intensification des efforts qu'exige la réalisation des ODM. De façon générale, on s'entend pour dire que les gouvernements doivent être déterminés à atteindre ces objectifs, mais qu'ils doivent également avoir la capacité technique et institutionnelle voulue pour planifier et exécuter les programmes qui les aideront à y parvenir. En 2005-2006, l'ACDI tablera sur sa vaste expérience du soutien à l'amélioration de la gouvernance dans les pays en développement ou en transition. Ainsi, elle fera appel aux compétences, à la créativité et au dynamisme de diverses organisations et personnes au Canada, sous les auspices du Corps canadien.

Le Corps canadien a pour mission de s'attaquer à l'une des principales causes de l'instabilité et de la pauvreté dans le monde, à savoir la piètre gouvernance. Les Canadiens et Canadiennes peuvent véritablement épauler les pays en développement où la gouvernance fait défaut, en particulier les États en déroute ou défaillants. D'ailleurs, les enseignements qu'ils tireront de leur expérience seront largement diffusés grâce aux programmes de sensibilisation. Afin que nos programmes de gouvernance soient le plus fructueux possible, l'envoi de personnel et les activités similaires d'autres ministères seront étroitement coordonnés.

La croissance économique à grande échelle donne aux pauvres l'occasion de se sortir de la misère. Elle dégage aussi des ressources qui peuvent être affectées à l'éducation, à la santé et à d'autres programmes sociaux pouvant contribuer aux ODM. Faisant fond sur le travail de la Commission sur le secteur privé et le développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nos programmes viseront avant tout à exploiter le potentiel du secteur privé afin de renforcer la capacité locale et de stimuler la croissance économique au profit des pauvres. Au cours des années à venir, l'ACDI haussera son soutien au développement du secteur privé là où les Canadiens et Canadiennes peuvent contribuer à un monde meilleur.

Mais l'aide au développement ne suffira pas à elle seule à mettre les pays en développement sur la bonne voie. Il faut en effet adopter une approche pangouvernementale misant sur de puissants outils qui viendront compléter le programme d'aide, notamment l'accès aux marchés, l'allégement de la dette, les investissements privés et les droits de propriété intellectuelle. L'ACDI collaborera de plus près avec ses partenaires chargés de la diplomatie, du commerce et de la défense, entre autres, afin de garantir que les différentes politiques du gouvernement du Canada se complètent et que les besoins et priorités des pays en développement soient dûment pris en compte dans les discussions interministérielles sur les politiques.

Par ailleurs, l'ACDI continuera en 2005-2006 de mettre en œuvre l'*Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*. Elle multipliera en outre les occasions d'exploiter de nouvelles approches de la programmation, travaillant de concert avec les gouvernements des pays en développement en vue d'aligner leurs pratiques administratives sur leurs systèmes et procédures, et d'adapter son soutien en fonction des besoins et priorités que ces pays ont exprimés. Elle resserrera aussi les liens avec les autres pays et organismes donateurs afin d'harmoniser les pratiques et politiques en matière d'aide pour en optimiser l'impact et l'efficacité. De même, elle collaborera avec la communauté du développement afin de rendre plus efficace le système de développement multilatéral.

Elle perfectionnera ses mécanismes de planification stratégique et de gestion financière et passera régulièrement en revue les résultats et prévisions de dépenses de ses programmes. Dans le contexte du programme gouvernemental de réaffectation des ressources, l'ACDI affectera à la reconstruction après le tsunami des ressources qui étaient destinées à des activités moins prioritaires.

Enfin, l'ACDI sollicitera encore davantage le concours des Canadiens et Canadiennes, qui ont fait preuve d'une grande compassion envers l'humanité par leurs manifestations de sympathie et leur appui après le tsunami. En 2005-2006, l'Agence bonifiera son programme d'engagement du public et s'efforcera en particulier de mieux renseigner les jeunes sur les enjeux du développement et de les inciter à prendre une part active au programme d'aide.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2005-2006 expose plus en détail le travail que l'ACDI accomplira à l'appui des ODM et de l'application des principes d'efficacité de l'aide au Canada et à l'étranger. Il trace les grandes lignes de nos priorités et de notre programme de travail, ainsi que des résultats que nous comptons obtenir. J'invite tous les Canadiens et Canadiennes à prendre connaissance de ce rapport, que je présente respectueusement au Parlement du Canada.

L'honorable M. Aileen Carroll, C.P., députée
Ministre de la Coopération internationale

Section I : Survol

Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) pour 2005-2006 trace les grandes lignes des plans et priorités de l'ACDI, des résultats attendus et des ressources nécessaires au cours du prochain cycle de planification. Il a été établi en fonction de la nouvelle architecture des activités des programmes (AAP) de l'ACDI, des nouvelles lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada énoncées dans le *Guide pour la préparation de la Partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*¹, ainsi que de la Structure de gestion, des ressources et des résultats² adoptée récemment par le SCT.

La Section I décrit les cinq priorités de l'ACDI : santé (y compris la lutte contre le VIH/sida); éducation de base; gouvernance (y compris le Corps canadien); développement du secteur privé; contribution aux secours et à la reconstruction par suite du tsunami qui a ravagé la région de l'océan Indien. On y explique également le contexte général dans lequel l'ACDI prend ses décisions en matière de programmation. La Section II expose les interventions prévues relativement à chacune de ces priorités, par rapport à l'AAP que voici : programmes géographiques, programmes de partenariat, programmes multilatéraux, cohérence des politiques et engagement des Canadiens. On trouvera également pour chacune de ces grandes activités le profil d'un programme bien précis. La Section III regroupe les tableaux financiers, tandis que la Section IV (Autres sujets d'intérêt) donne des précisions sur les activités que planifie l'ACDI en ce qui a trait aux services organisationnels.

A. Renseignements sommaires

Mandat : Soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de contribuer à créer un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère; encourager le développement démocratique et la libéralisation économique dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est ainsi qu'en Asie centrale; appuyer les efforts de la communauté internationale en vue de réduire les menaces à la sécurité sur la scène internationale et au Canada.

Objectif stratégique : Assurer le développement durable afin de réduire la pauvreté dans les pays les plus démunis, les résultats étant mesurés en fonction des progrès réalisés à l'égard de certains objectifs de développement, à savoir le bien-être économique, le développement social, la durabilité de l'environnement et la gouvernance.

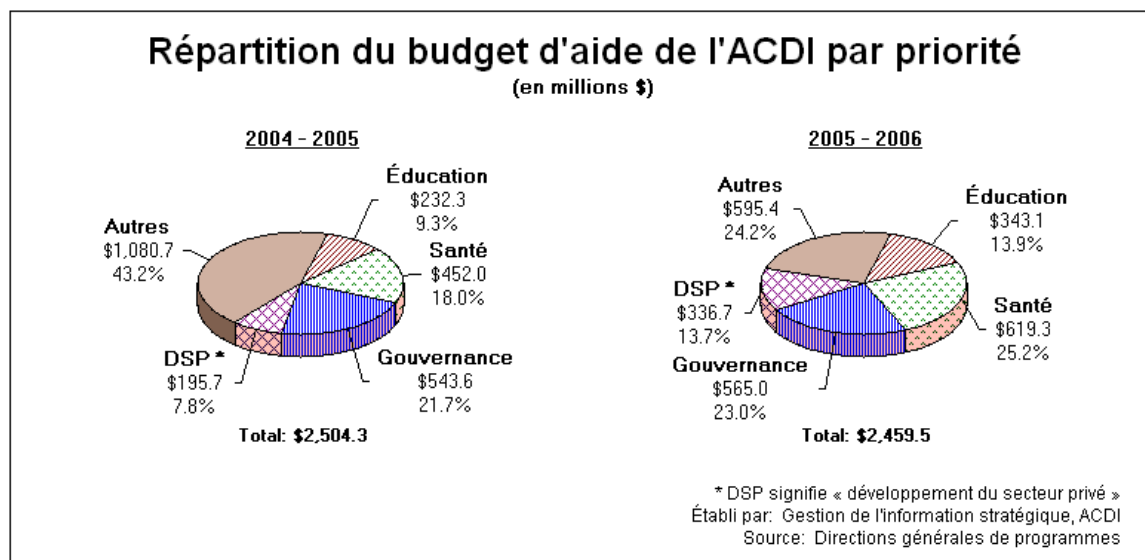
Avantages pour les Canadiens : Le programme d'aide joue un rôle important en ce qui concerne le rayonnement et l'influence du Canada à l'échelle internationale; il est l'expression concrète des valeurs que les Canadiens et Canadiennes chérissent; il permet l'établissement de relations durables avec certains des pays affichant la croissance économique la plus forte au monde; il contribue à faire en sorte que le monde soit plus sûr pour la population canadienne.

1. http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/p3_f.pdf

2. http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/mrrs-sgrr_f.asp

Ressources financières³ : 2 768 035 000 \$			
Ressources humaines : 1 528 équivalents temps plein (ETP)			
Priorités de l'Agence⁴ :			
	Type	Dépenses prévues (millions de dollars)	
		2004-2005	2005-2006
Santé, en particulier la lutte contre le VIH/sida	Continu	452,0	619,3
Éducation de base	Continu	232,3	343,1
Gouvernance (y compris le Corps canadien)	Continu	543,6	565,0
Développement du secteur privé	Continu	195,7	336,7
Secours et reconstruction après le tsunami	Nouveau	—	Jusqu'à 40,0
Rappel : La durabilité de l'environnement et l'égalité entre les sexes sont des thèmes transversaux de toutes les priorités de l'Agence.			

Figure 1 :



Depuis quelques années, l'ACDI a amélioré ses structures de gestion du rendement et de responsabilité envers la population canadienne, faisant le lien entre les ressources et les

3. Le budget de l'ACDI est tiré de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI), qui a été établie dans le budget de février 1991. Ces dernières années, l'ACDI était directement responsable de l'administration d'environ 84 pour 100 de l'EAI, le reste de l'enveloppe relevant entre autres des ministères des Affaires étrangères (MAECI) et du commerce international et des Finances.

4. Nota : Les priorités en 2005-2006 constituent une part importante des programmes liés aux quatre grands résultats de développement de l'Agence (bien-être économique, développement social, durabilité de l'environnement et gouvernance). Le reste du budget de l'ACDI est affecté à des activités qui n'entrent pas dans ces priorités.

résultats grâce à ce qu'on appelle les Résultats clés de l'Agence (RCA). Ces grands résultats de développement, qui ont été définis en 2001, touchent le bien-être économique, le développement social, la durabilité de l'environnement et la gouvernance (l'égalité entre les sexes en est un thème transversal). Les RCA étaient à la base du *Rapport sur les plans et les priorités* de l'Agence pour 2002-2003, comme ils l'ont été les années subséquentes. Les indicateurs et objectifs touchant les RCA ont été peaufinés et intégrés dans la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2004-2006*.

À la fin de 2003, l'ACDI s'est donné un nouvel outil, soit la planification chiffrée du travail. Cette méthode permet de déterminer les coûts de chaque tâche réalisée dans le contexte d'un projet ou d'un programme, ainsi que les coûts de fonctionnement et d'entretien. On en fait ensuite la somme, afin de savoir ce qu'il en coûtera au total pour arriver à des résultats concordant avec les RCA. Cette mesure est venue compléter la chaîne de responsabilisation, car elle lie les ressources aux résultats, c'est-à-dire les activités et programmes aux RCA, et ultimement au mandat général de l'ACDI. Partant de l'expérience acquise à ce chapitre, l'Agence intègre maintenant ses résultats et indicateurs dans la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) que vient d'adopter le SCT, comme nous le verrons dans l'APP exposé ci-après.

Tableau 1 : Architecture des activités des programmes de l'ACDI

Objectif stratégique : Assurer le développement durable afin de réduire la pauvreté dans les pays les plus démunis, les résultats étant mesurés en fonction des progrès réalisés à l'égard de certains objectifs de développement, à savoir le bien-être économique, le développement social, la durabilité de l'environnement et la gouvernance.

Activité de programme : Programmes géographiques

Description : Les programmes géographiques sont les programmes d'aide de gouvernement à gouvernement que réalise le Canada en faveur des pays en développement de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des pays de l'Europe centrale et de l'Est et de l'Asie centrale.

Résultats prévus : Les interventions d'aide au développement international du Canada ont une incidence sur la réalisation des RCA et des ODM, dans la foulée des efforts concertés des donateurs et des pays partenaires à l'échelle mondiale.

Ressources

2004-2005	2005-2006
1 387 969 000 \$	1 435 240 000 \$

Activité de programme : Partenariat canadien

Description : Les programmes de partenariat du Canada, qui prennent la forme d'activités réactives et de financement de base, appuient les partenariats établis entre, d'une part, les organisations du secteur volontaire et du secteur privé du Canada et, d'autre part, celles des pays en développement, dans la mesure où ces partenariats cadrent avec le mandat et les objectifs de l'ACDI.

Résultats prévus : L'aide au développement du Canada qui passe par ces partenariats contribue à la réalisation des RCA et des ODM, dans la foulée des efforts concertés des donateurs et des pays partenaires à l'échelle mondiale.

Ressources

2004-2005	2005-2006
312 726 000 \$	292 045 000 \$

Activité de programme : Programmes multilatéraux

Description : Les programmes multilatéraux consistent à gérer les importantes contributions de base accordées aux institutions multilatérales de développement, ainsi que la participation aux rencontres de haut niveau au sein de ces institutions, en particulier pour améliorer l'efficacité de leurs activités de développement. L'ACDI participe à des activités aux chapitres suivants : lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie; aide humanitaire, paix et sécurité; institutions financières internationales; programmes des Nations Unies, du Commonwealth et de la Francophonie.

Résultats prévus : L'aide au développement du Canada acheminée par l'entremise des institutions multilatérales de développement et d'autres partenaires contribue à la réalisation des RCA et des ODM, dans la foulée des efforts concertés des donateurs et des pays partenaires à l'échelle mondiale.

Ressources

2004-2005	2005-2006
857 597 000 \$	957 082 000 \$

Activité de programme : Cohérence des politiques

Description : En plus d'établir et de mettre en pratique des politiques sur tous les aspects du développement international, l'ACDI fait la promotion de la cohérence entre les politiques d'aide et les autres politiques qui influent sur les pays en développement; elle veille à ce que toutes ses politiques internes soient conséquentes; elle cherche à assurer la cohérence entre ses propres politiques et celles de ses partenaires canadiens et internationaux.

Résultats prévus : Les programmes fondés sur les politiques et la cohérence entre les politiques de l'ACDI et celles de ses partenaires sont améliorés, dans la foulée des efforts déployés à l'échelle mondiale pour atteindre les ODM.

Ressources

2004-2005	2005-2006
82 924 000 \$	59 336 000 \$
Nota : Cette diminution de 23\$ millions est due en grande partie à la temporarisation du Fonds de développement pour le changement climatique (100\$ millions) prévu pour une période de 5 ans.	

Activité de programme : Engagement des Canadiens et Canadiennes

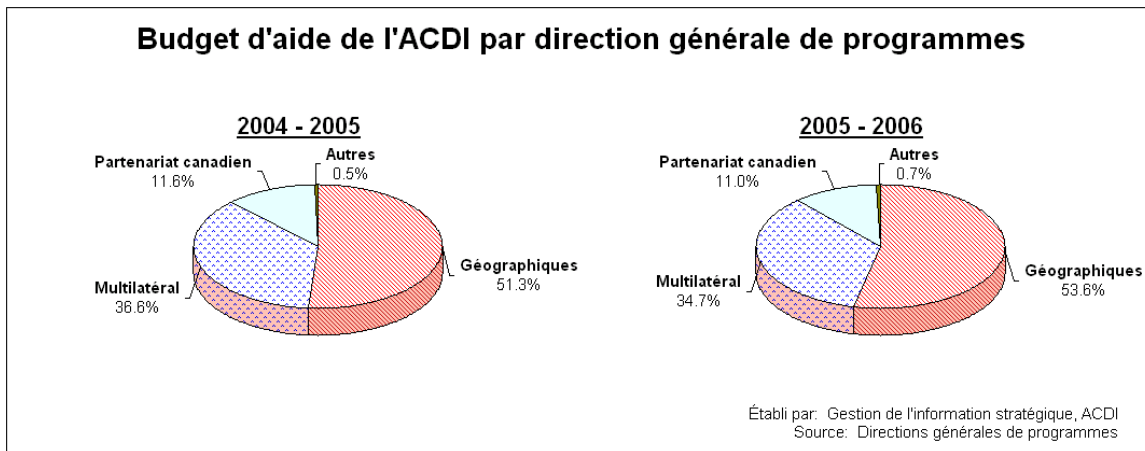
Description : L'ACDI incite les Canadiens et Canadiennes à appuyer les programmes d'aide et à y contribuer en invitant le public à prendre part au dialogue sur les politiques et à d'autres consultations; en invitant les fournisseurs canadiens de biens et de services à participer aux programmes d'aide; en renseignant les intervenants et le grand public sur les plans, les politiques et les programmes; en collaborant avec les partenaires à des activités de sensibilisation sur les enjeux du développement et sur la contribution du Canada au développement international.

Résultats prévus : Les enjeux du développement international et de la coopération sont mieux compris et reçoivent un plus grand appui; les gens voient mieux la valeur, l'efficacité et l'efficacités des programmes d'aide; l'ACDI et ses partenaires travaillent en collaboration plus étroite en vue d'inciter le public canadien à participer au développement.

Ressources

2004-2005	2005-2006
13 765 000 \$	24 332 000 \$

Figure 2 :



B. Introduction

Pendant les 10 années qui viennent, nous avons la possibilité de réduire de moitié la pauvreté dans le monde. [...] Des solutions pratiques existent. La structure politique est en place. Et pour la première fois, le coût d'une telle entreprise est tout à fait abordable. Quelles que soient les motivations qui peuvent pousser chacun à s'attaquer à ce problème [la pauvreté extrême] – droits de l'homme, raisons de moralité, de sécurité, de prudence budgétaire, raisons idéologiques – les solutions sont les mêmes. Ce qu'il faut c'est agir.

– Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement 5

Depuis la fondation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, après la Deuxième Guerre mondiale, le Canada appuie les activités de développement que réalisent dans le monde les pays et organisations dont il est le partenaire. L'ACDI a quant à elle été mise sur pied en 1968, pour administrer la majeure partie du programme canadien d'aide publique au développement (APD), et ce, en Afrique et au Moyen-Orient, dans les Amériques et en Asie²⁽⁶⁾. En 1995, l'ACDI a aussi été chargée de gérer les programmes d'aide publique en faveur des pays de l'Europe centrale et de l'Est ainsi que de l'ancienne Union soviétique – c'est-à-dire les pays en transition – à l'appui du développement démocratique et de la libéralisation économique.

L'ACDI met avant tout l'accent sur la réduction de la pauvreté dans les pays les plus démunis de la planète. Pour réaliser ses programmes d'aide, elle collabore avec une multitude de partenaires, notamment les gouvernements, la société civile [organisations non gouvernementales (ONG), groupes communautaires, institutions et associations] et les entreprises privées des pays en développement partenaires. L'ACDI travaille également de concert avec les homologues canadiens de ces groupes, entre autres les divers ordres de gouvernement, les églises, les syndicats, les associations professionnelles, les jeunes, le milieu universitaire, les organismes d'envoi de volontaires, le milieu des affaires et les organisations industrielles. À l'échelle internationale, l'Agence collabore avec des organismes des Nations Unies, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); avec les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement; avec des organismes de recherche, comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale; avec d'autres organismes donateurs, comme le ministère du Développement international du Royaume-Uni.

5. Jeffrey D. Sachs, directeur du Projet du Millénaire des Nations Unies, *Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, Nations Unies, 2005.

2 (6). Pour plus d'information sur la structure actuelle de l'ACDI, voir la partie B de la Section III – Renseignements sur l'organisation.

L'Agence soutient les activités consistant :

- à renforcer la capacité des pays partenaires à régler leurs propres problèmes de développement et à respecter leurs engagements internationaux;
- à fournir de l'assistance technique dans une grande variété de domaines, allant de la prévention et du traitement du VIH/sida au développement du secteur privé, en passant par l'éducation de base;
- à réagir aux crises humanitaires;
- à réunir et à diffuser des connaissances sur tous les aspects du développement;
- à engager un dialogue sur les politiques avec les partenaires internationaux, afin de faire valoir les questions présentant un intérêt pour les Canadiens et Canadiennes;
- à renforcer l'efficacité de l'aide et les organismes d'aide.

En ce qui concerne le développement international, le gouvernement du Canada a confirmé dans le budget de 2005 qu'il comptait doubler l'EAI. Les hausses au cours des cinq prochaines années seront échelonnées selon un calendrier bien établi, ce qui facilitera la planification des programmes. Encore une fois, l'importance de la coopération au développement est mise en lumière.

Il est aussi question dans le budget d'un nouveau cadre de gestion pour l'EAI (*voir la Section III, partie C : Information financière*). Ainsi, les fonds d'aide seront désormais répartis en cinq volets, à savoir : le développement; les institutions financières internationales (IFI); la paix et la sécurité; les crises; la recherche sur le développement. Ce nouveau cadre devrait rendre plus prévisibles les activités entrant dans chacune des ces catégories, le volet « crises » donnant accès à une source distincte de financement lorsque survient une crise imprévisible de grande ampleur.

Le budget prévoit en outre de nouveaux apports en 2004-2005 en faveur de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Par ailleurs, l'énoncé de la politique internationale qui sera bientôt rendu public devrait venir préciser l'orientation du programme d'aide.

C. Environnement opérationnel de l'ACDI

1. Le défi du développement

Depuis 1970, les pays en développement ont fait d'énormes progrès globalement. En effet, ils ont réussi à faire baisser de 50 pour 100 les taux de mortalité infantile, à accroître l'espérance de vie de huit ans, à réduire de moitié le taux d'analphabétisme et à faire reculer la pauvreté. Les progrès ont été particulièrement marqués en Asie orientale et dans la région du Pacifique, où le nombre de personnes vivant avec moins de 1 \$US par jour a diminué de près de 50 pour 100. Au cours des dix dernières années seulement, la population du monde en développement est passée de quatre à cinq milliards de personnes, tandis que le revenu moyen par habitant a augmenté de plus de 21 pour 100 et la proportion des gens disposant de moins de 1 \$US par jour a diminué de 7 pour 100. Par ailleurs, le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans a été ramené de 103 à 88 décès par 1 000 naissances et l'espérance de vie, qui était de 63 ans, est maintenant de 65 ans. Mentionnons aussi que la proportion des gens ayant accès à une eau salubre s'est accrue de 8 pour 100 et celle des personnes ayant accès aux services d'assainissement de base, de 15 pour 100. À l'échelle mondiale, de plus en plus de gouvernements sont élus démocratiquement, les droits de la personne et la participation du public à la prise des décisions occupent une plus grande place et les économies de marché ouvertes ont davantage la faveur.

Ces réalisations sont en grande partie attribuables à l'action des pays en développement, mais le soutien de la communauté internationale des donateurs a grandement aidé ces pays à atteindre leurs objectifs. Pour sa part, le Canada, qui a plus de 55 ans d'expérience en coopération au développement, s'est bâti une réputation enviable de chef de file dans plusieurs secteurs qui importent à la population canadienne : il fait la promotion des droits de la personne, de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfance; il a été le premier à faire appel au secteur volontaire et au secteur privé pour réaliser les programmes de développement; il cherche à améliorer l'efficacité des programmes d'aide.

Par leur participation au programme d'aide, les Canadiens et Canadiennes contribuent de manière tangible à rehausser le niveau et la qualité de vie des gens et des collectivités dans des pays figurant parmi les plus pauvres de la planète. Soulignons qu'au fil des ans, le Canada a remporté de nombreuses récompenses, entre autres le prix du leadership de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, qui lui a été décerné en janvier 2005 par la Fondation pour les Nations Unies. Cette récompense souligne la contribution du gouvernement et de citoyens qui ont mobilisé des ressources financières et se sont efforcés de sensibiliser davantage le public. Par ailleurs, le Canada est un acteur de premier plan dans la fourniture de suppléments de vitamine A, qui ont sauvé de la mort environ 1,5 million d'enfants entre 1998 et 2001. Le soutien offert par l'ACDI pour les programmes de prévention du VIH/sida a quant à lui fait baisser le taux d'infection au Cambodge et en Ouganda. De concert avec d'autres donateurs, l'ACDI a aidé à améliorer la fréquentation scolaire au primaire dans nombre de pays, dont le Bangladesh, le Sénégal et la Tanzanie. Le soutien du Canada aux élections, par exemple à celles qui se sont

tenues en Ukraine en décembre 2004, a contribué à garantir que le processus se déroule de manière juste et démocratique. En outre, l'appui consenti par l'ACDI aux petites entreprises et dans le domaine du microcrédit, en particulier au profit des femmes, a permis à ces dernières d'avoir un meilleur revenu et d'améliorer leur situation, et ce, dans de nombreux pays dont le Sri Lanka, le Cameroun, l'Égypte et l'Équateur.

Le Canada a de plus contribué à mieux faire comprendre les enjeux du développement en participant à l'importante analyse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui a débouché sur le rapport intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*⁷. Ce document a été une pierre angulaire du consensus international qui a mené à la Déclaration du Millénaire et aux ODM, objectifs mesurables assortis d'échéances qui sont destinés à sortir des millions de personnes de la pauvreté extrême d'ici 2015 (voir les précisions à l'annexe II). Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en l'an 2000, la Déclaration confirme l'importance des droits de la personne, de l'égalité entre les sexes et de la protection des groupes vulnérables, en particulier les enfants. Cette déclaration et les ODM qui en découlent sont aujourd'hui à la base des activités de coopération au développement mises en œuvre par les pays en développement, les organismes d'aide internationaux et les pays donateurs comme le Canada.

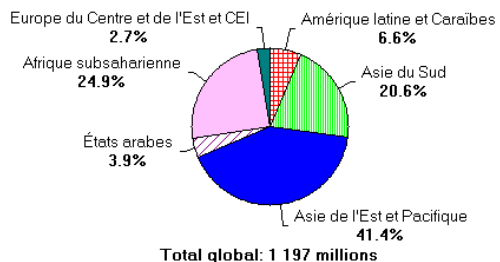
Les ODM : de la rhétorique à la réalité

La figure ci-après montre où en étaient les différentes régions par rapport à un certain nombre d'objectifs mesurables quand cet engagement international historique a été pris.

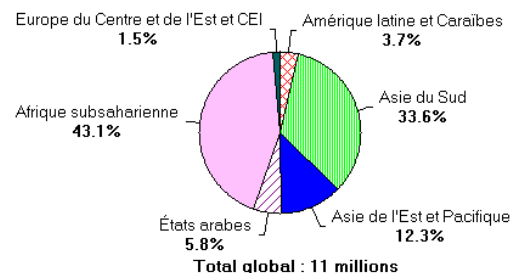
Figure 3 :

Les Objectifs de développement du Millénaire L'état du développement humain

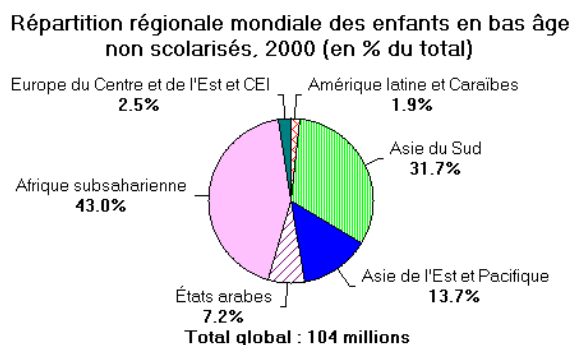
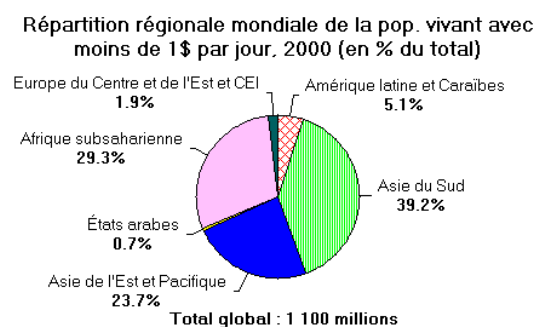
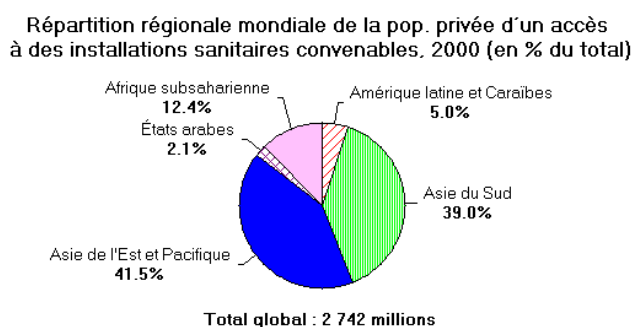
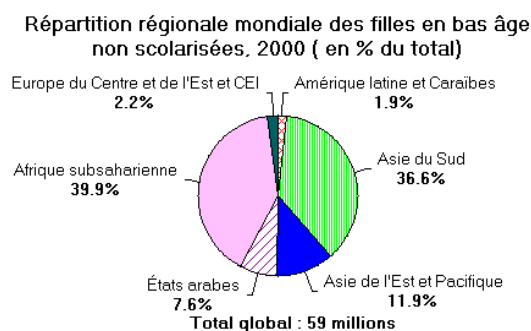
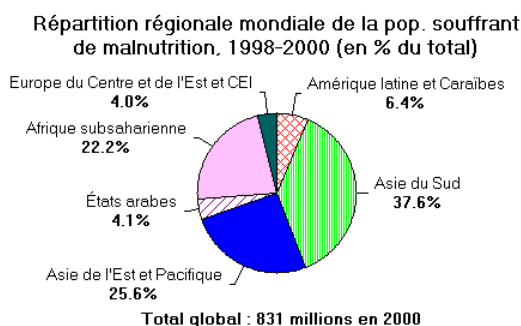
Répartition régionale mondiale de la population privée d'un accès à une source d'eau aménagée, 2000 (en % du total)



Répartition régionale mondiale des enfants mourant chaque année avant l'âge de cinq ans, 2002 (en % du total)



7. Comité d'aide au développement, *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, OCDE-CAD, mai 1996.



Source : *Rapport mondial sur le développement humain 2004*, PNUD
<http://hdr.undp.org/reports/global/2004/francais/>

Nota : le sigle CEI désigne la Communauté des États indépendants.

Le secrétaire général de l'ONU dépose chaque année un rapport sur l'état d'avancement des ODM. Le rapport de 2004 fait clairement ressortir qu'en dépit des progrès remarquables enregistrés en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'adduction d'eau et l'assainissement ainsi que la production de revenus, entre autres, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les ODM d'ici 2015⁸.

8. Nations Unies, *Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies : Rapport du Secrétaire général*, août 2004.

[...] une avancée majeure s'impose si l'on veut atteindre les objectifs à l'horizon 2015 [...]. Théoriquement, il est encore possible d'atteindre les objectifs du Millénaire, même dans les pays les plus pauvres – mais le temps presse [...].

– Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies : Rapport du Secrétaire général, août 2004

Toutes les régions du monde en développement ont amélioré l'accès à l'enseignement primaire, et en particulier l'égalité entre filles et garçons, bien que l'Afrique subsaharienne risque de ne pas atteindre ses objectifs d'ici 2015. Pour ce qui est de la mortalité infantile, la situation progresse partout sauf en Asie occidentale, en Afrique subsaharienne et en Océanie. La plupart des pays, à l'exception de ceux de l'Afrique subsaharienne et de certaines régions de l'Amérique latine, devraient parvenir à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême. Sur le plan de l'égalité entre les sexes par contre, et surtout de la santé maternelle et de la parité de revenu et de représentation politique, le succès est loin d'être assuré. Le VIH/sida continue de se propager presque partout dans le monde, et la lutte contre le paludisme et la tuberculose n'avance pas vraiment. L'accès à l'eau potable s'améliore dans toutes les régions, en particulier dans les zones urbaines, mais il y a encore 2,6 milliards de personnes dans le monde qui ne disposent pas de meilleurs services d'assainissement qu'auparavant. Les progrès sont lents en matière de durabilité de l'environnement : le couvert forestier s'amenuise et les émissions de dioxyde de carbone sont en hausse. En outre, la mise en œuvre d'accords primordiaux, par exemple le Protocole de Kyoto et la Convention de l'ONU sur la lutte contre la désertification, est compromise en raison du manque de ressources et des intérêts politiques contradictoires.

Le nouveau partenariat mondial pour le développement (le huitième ODM) est essentiel à la réalisation des sept autres ODM. Convenus lors de la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002, ce partenariat est en fait un pacte entre les pays en développement et les donateurs, qui est assorti d'obligations et d'engagements réciproques. Connu sous le nom de « Consensus de Monterrey », ce partenariat part du principe que les pays en développement doivent assumer la responsabilité première de leur propre développement. Pour leur part, les pays industrialisés doivent leur fournir une aide efficace et prévisible, et éliminer les incohérences de leurs politiques économiques et commerciales générales ayant une incidence sur les pays en développement. Les pays en développement se sont engagés à améliorer la gouvernance et à procéder à des réformes stratégiques, tandis que les pays donateurs ont convenu de supprimer les obstacles au commerce, de pousser plus loin les mesures d'allègement de la dette et d'accroître l'aide au développement.

La situation a évolué en ce qui a trait au huitième ODM. En effet, les apports d'aide totaux ont augmenté d'environ 68,5 milliards de dollars en 2003, ce qui représente 0,25 pour 100 du revenu national brut des pays donateurs, comparativement à 0,23 pour 100 l'année précédente. Nous sommes toutefois encore loin de l'objectif de

0,7 pour 100⁹. L'équipe du Projet du Millénaire de l'ONU estime que les pays donateurs devront doubler la part de leur revenu national consacrée à l'aide étrangère pour atteindre les ODM¹⁰. Les négociations commerciales ont progressé quelque peu. Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont donné leur accord de principe à l'abolition de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et à la réduction du soutien agricole national ayant un effet de distorsion du commerce, mesures qui pourraient améliorer le bien-être à l'échelle mondiale d'environ 120 milliards de dollars. Cependant, l'accord général intervenu lors des négociations commerciales de Doha en 2001 ne s'est pas encore concrétisé. Les mesures d'allègement de la dette ont bénéficié à 13 des 37 pays les plus pauvres, qui ont injecté les économies ainsi réalisées dans des secteurs liés aux ODM. Enfin, l'équipe du Projet du Millénaire, que le secrétaire général de l'ONU avait chargée en 2002 d'élaborer un plan d'action concret pour la réalisation des ODM, a présenté son rapport. Ce dernier renferme dix grandes recommandations et une multitude de mesures rentables bien précises devant permettre l'atteinte des ODM d'ici 2015.

ODM n° 8 : Le Canada et le nouveau partenariat mondial pour le développement

À la Conférence internationale sur le financement du développement, le Canada s'est engagé à doubler l'aide publique d'ici 2010, par rapport au niveau de 2001-2002, promesse à laquelle il donnait suite dans le budget fédéral subséquent. Le Canada a déjà annulé la majorité des créances liées à l'APD et ouvert son marché à la plupart des exportations de biens et services en provenance des pays les moins avancés, admises en franchise et hors contingent. Une loi a également été adoptée pour que des médicaments génériques vitaux contre le VIH/sida et contre d'autres maladies soient mis à la portée de ceux qui en ont le plus besoin dans les pays en développement. En outre, le Canada délie graduellement son programme d'aide afin de permettre aux pays en développement de se procurer des biens et des services au coût le plus bas possible, pour en venir à développer leurs compétences et à fournir eux-mêmes ces biens et services.

	2000	2001	2002	2003
Aide canadienne non liée en pourcentage	24,9	31,7	61,4	52,6

La perspective régionale

C'est en **Afrique** que les défis au chapitre du développement sont les plus imposants. En dépit de la reprise économique que bien des pays ont connue en 2003, le nombre absolu de victimes de la pauvreté s'accroît en Afrique subsaharienne et une personne sur deux doit toujours se contenter de moins de 1 \$US par jour. De plus, une personne sur cinq est touchée par un conflit; entre 42 et 52 millions d'enfants africains ne vont pas à l'école; 25,4 millions d'Africains sont séropositifs, dont 60 pour 100 de femmes; 12,3 millions de

9. La Commission Pearson recommandait dans son rapport en 1969 que l'aide soit portée à 0,7 pour 100 du PNB, objectif qu'a adopté l'ONU en 1970. Cité dans *The Reality of Aid 2002, World Aid Trends*, Tony German et Judith Randel, Development Initiatives, 2002. Jusqu'à présent, seuls le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont atteint cet objectif.

10. Jeffrey D. Sachs, directeur, Projet du Millénaire de l'ONU, 2005. L'équipe responsable du Projet estime aussi que les pays en développement devront hausser de 4 pour 100 la part du PIB consacrée aux programmes visant à atteindre les ODM.

jeunes Africains ont perdu au moins un de leurs parents à cause du VIH/sida¹¹. L'Afrique subsaharienne affiche la croissance démographique la plus importante au monde; elle est suivie de près par l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Devant ces défis, les dirigeants africains ont mis sur pied le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et ont ainsi redéfini le développement à leur manière et pris l'engagement d'agir. Le Canada compte épauler les pays d'Afrique afin qu'ils puissent se doter d'institutions pour faire avancer le développement aux échelons continental, régional et national, grâce au programme panafricain, au Fonds canadien pour l'Afrique et aux programmes visant des pays particuliers. Précisons que les tentatives faites pour régler les problèmes soulevés sont souvent minées par l'insuffisance des ressources humaines et financières, les capacités gouvernementales trop faibles, la corruption, la fragilité des institutions démocratiques, les sécheresses périodiques et la dégradation de l'environnement.

Au **Moyen-Orient** et en **Afrique du Nord**, le revenu moyen est deux fois plus élevé qu'en Afrique subsaharienne. Cependant, l'explosion démographique et le conservatisme politique entravent les progrès économiques et la stabilité sociale. Au Moyen-Orient, le conflit affectera probablement encore la région; il faudra donc maintenir l'aide humanitaire et voir à la reconstruction après la guerre. En Iraq notamment, l'ACDI s'est vite attaquée aux problèmes de la déstabilisation après le conflit en acheminant des secours humanitaires, en œuvrant à la consolidation de la paix et en répondant aux besoins en matière de sécurité. Dans la plupart des pays de la région, la pauvreté n'est pas aussi aiguë qu'en Afrique subsaharienne. Toutefois, les problèmes de gouvernance, entre autres la corruption, les lacunes des institutions publiques et le degré variable d'engagement à l'égard des droits de la personne, continueront de nuire au développement économique et social.

Malgré les progrès économiques qu'elle a faits et son dynamisme soutenu, l'**Asie** continue d'abriter à peu près 60 pour 100 des pauvres du globe. La pauvreté a été considérablement réduite dans la région, particulièrement en Chine et en Inde, les deux pays les plus peuplés du monde. Néanmoins, les inégalités de revenu s'accroissent; plus de deux milliards de personnes en Asie, soit le tiers de l'humanité, gagnent moins de 2 \$US par jour. L'effet déstabilisant du terrorisme international, qui a tendance à exacerber les conflits et la violence entre collectivités, la possibilité que des maladies soient transmises d'un pays à l'autre – par exemple le sida, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et la grippe aviaire – et les catastrophes naturelles comme le tsunami qui a frappé le 26 décembre 2004, voilà autant de facteurs qui influent sur la stabilité et les perspectives économiques de la région.

La région de l'**Amérique latine et des Caraïbes** est celle qui souffre le plus des inégalités sociales et économiques. La reprise économique y est encore chancelante : 44 pour 100 de la population vit en deçà du seuil de la pauvreté, et le cinquième vit dans un état de pauvreté extrême. L'accroissement du crime et de la violence, aggravé par le commerce de la drogue et des armes et par l'acceptation de la violence faite aux femmes, pose une menace à la sécurité des citoyens. D'autre part, la dégradation de

11. UNICEF, 2004.

l'environnement et la vulnérabilité aux conditions climatiques exceptionnelles entravent la croissance économique. Tous les gouvernements sont élus démocratiquement, sauf celui de Cuba. Nombre d'entre eux doivent toutefois investir davantage dans la responsabilisation, mettre un frein à la corruption et au crime organisé, éliminer les abus de pouvoir et réagir à l'insatisfaction grandissante de la population devant l'incapacité des institutions démocratiques à assurer une croissance économique équitable. L'Amérique latine est une région qui revêt une importance stratégique pour le Canada en raison de sa proximité, de l'intensification des échanges et des liens avec la société civile, ainsi que de notre participation aux travaux d'instances régionales, notamment l'Organisation des États américains, et aux négociations sur le libre-échange.

Bien que de nombreux pays de l'**Europe centrale et de l'Est** aient réussi à adopter un mode de gouvernance démocratique, et à passer d'une économie planifiée à une économie de marché, tous les pays de la région doivent se doter d'un filet de sécurité sociale permettant de protéger les pauvres et les groupes vulnérables. Le produit intérieur brut a chuté, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue a quintuplé et, enfin, l'emploi et les salaires se sont affaiblis. Les taux de mortalité sont montés en flèche, alors que les taux de fécondité ont baissé. Près de la moitié de la population rurale vit dans la pauvreté, en particulier dans les pays de l'Europe du Sud-Est et du Commonwealth des États indépendants (l'ancienne Union soviétique). En outre, plus de 70 pour 100 des pauvres sont des femmes âgées. Dans certains États, le gouvernement et les institutions sont encore inefficaces. La corruption et le crime grugent les ressources pouvant être investies dans le développement, tandis que des facteurs tels les systèmes politiques non démocratiques, les atteintes aux droits de la personne et la dégradation de l'environnement nuisent grandement au développement durable.

Les problèmes ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre par rapport aux ODM. L'ACDI détermine de concert avec ses partenaires les secteurs où les interventions du Canada seront vraisemblablement les plus profitables. Le programme de coopération de l'ACDI a tantôt une portée mondiale, tantôt une portée régionale ou nationale. Par exemple, par l'intermédiaire de ses partenaires multilatéraux, entre autres l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'ACDI soutient des initiatives comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Et en collaboration avec les gouvernements des pays partenaires, elle appuie des programmes visant des pays précis, qui vont dans le sens des plans nationaux de développement, notamment le Fonds commun de soutien du Conseil national sur le sida au Mozambique.

2. Autres facteurs influant sur la prise de décisions

L'ACDI et ses partenaires sont appelés à travailler dans des conditions très dangereuses, que ce soit en raison de conflits armés, de la piètre gouvernance, du non-respect des droits de la personne et de la primauté du droit, de l'extrême pauvreté ou de la marginalisation sociale. Non seulement la coopération au développement est-elle risquée de par sa nature, mais les réalisations sont souvent minées par des catastrophes. Il n'y a qu'à penser aux perturbations économiques comme la crise financière qu'a subie l'Asie en 1997; aux conditions climatiques exceptionnelles, par exemple les sécheresses de 2003

et de 2004 en Afrique de l'Est et en Afrique australe; aux crises politiques, notamment la chute du gouvernement d'Haïti au début de 2004; aux catastrophes naturelles, entre autres l'ouragan Ivan, qui a ravagé la Grenade, la Jamaïque, Cuba et les îles Caïmans en septembre 2004, et le tsunami dans l'océan Indien en décembre 2004.

L'ACDI est en train de mettre au point un cadre intégré d'évaluation du risque qui servira à recenser les risques et les stratégies d'atténuation et pourra être appliqué à ses programmes-pays, projets et autres activités, ainsi qu'à l'environnement externe et aux activités mises en œuvre par ses partenaires (évaluation de leurs pratiques financières, internes et administratives). Ce cadre sera périodiquement mis à jour en fonction de l'évolution des circonstances.

Les tendances et changements internes ont aussi une incidence sur le processus décisionnel. En outre, les politiques et priorités gouvernementales influencent forcément la planification à l'ACDI. Puisqu'elle a décidé de se concentrer sur les programmes qui auront le meilleur impact possible sur le développement, l'ACDI réaffecte régulièrement ses ressources pour les consacrer aux activités prioritaires, plutôt que de soutenir des programmes moins efficaces. Mentionnons à ce chapitre la participation de l'ACDI aux travaux du Comité d'examen des dépenses, qui visent à réorienter les ressources gouvernementales vers les priorités absolues. On a élaboré diverses propositions illustrant que l'ACDI compte se concentrer sur un nombre limité d'activités, dans des secteurs clés où le Canada a des compétences particulières et où ses interventions ont le plus de chances de contribuer aux ODM. Dans l'ensemble, le budget d'aide du Canada continue de croître.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le gouvernement fédéral a également procédé à un examen exhaustif de tous les aspects de sa politique internationale, à savoir la défense, la diplomatie, le développement et le commerce. Cet examen devrait contribuer pour beaucoup à l'amélioration de la cohérence entre les politiques liées à l'aide et les autres politiques gouvernementales. Il encadrera aussi les mesures que prendra l'ACDI pour mieux cibler ses interventions, conformément à l'*Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*¹², ainsi que pour rationaliser davantage ses procédures administratives et les aligner sur celles de nos partenaires au Canada, dans les pays en développement et dans la communauté des donateurs.

12. ACDI, *Le Canada contribue à un monde meilleur : Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*, 2002.

D. Plans pour réaliser les priorités

1. Les priorités de l'Agence et les ODM

L'objectif stratégique que vise l'ACDI est le développement durable afin de réduire la pauvreté dans les pays les plus démunis. Cet objectif peut être mesuré par les progrès accomplis relativement aux résultats de développement que sont le bien-être économique, le développement social, la durabilité de l'environnement et la gouvernance. Parmi ces résultats, qui font partie des RCA, celle-ci a cerné quatre grandes priorités permanentes : la santé (particulièrement la lutte contre le VIH/sida); l'éducation de base; la gouvernance (ce qui englobe le Corps canadien); le développement du secteur privé. Deux grands thèmes sont intégrés à ces priorités et en constituent des thèmes transversaux : l'égalité entre les sexes et la durabilité environnementale. Plusieurs facteurs ont guidé le choix de ces priorités. Tout d'abord, conformément au principe de la prise en charge locale, élément essentiel de l'efficacité de l'aide, les pays en développement partenaires du Canada depuis longtemps ont déterminé qu'elles venaient en tête de liste des domaines prioritaires d'intervention. Ensuite, ces priorités sont conformes à notre objectif consistant à réduire la pauvreté et sont essentielles à la réalisation de plusieurs ODM. En troisième lieu, elles correspondent aux valeurs et intérêts des Canadiens et aux domaines dans lesquels notre pays possède de l'expérience et des connaissances et où son intervention peut s'avérer décisive. L'Agence s'est également fixé pour priorité en 2005-2006 de poursuivre les mesures de secours et de reconstruction en faveur des pays d'Asie touchés par le tsunami de décembre 2004.

Par ces priorités, le Canada est déterminé à contribuer à la réalisation des ODM, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Les priorités et plans de l'ACDI et les ODM

Priorité de programmation de l'ACDI	ODM
<p>Santé Plan¹³ : Améliorer les politiques, programmes et systèmes de santé dans le domaine de la nutrition, de la santé génésique et sexuelle, des maladies transmissibles et non transmissibles, de l'eau et de l'assainissement, pour qu'ils répondent aux besoins particuliers des femmes, des filles et des garçons; assurer un accès équitable aux soins de santé. Augmenter la capacité des pays partenaires de concevoir un programme exhaustif de prévention, de soins et de soutien relatifs au VIH/sida qui corresponde aux besoins des personnes vivant avec cette maladie. Inclure comme il convient les dimensions sexospécifiques et touchant les droits de la personne relative à l'épidémie.</p>	<p>Réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes qui souffrent de la faim. Réduire la mortalité infantile des deux tiers d'ici 2015. Réduire la mortalité maternelle des trois quarts d'ici 2015. Ralentir la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle.</p>

13. ACDI. *Stratégie de développement durable 2004-2006 : Favoriser le changement*. 2004.

Priorité de programmation de l'ACDI	ODM
<p>Éducation de base Plan : Augmenter la capacité des pays partenaires d'offrir l'accès universel à un enseignement primaire gratuit, obligatoire et de bonne qualité, et de faire en sorte que tous les élèves terminent leurs études primaires; éliminer les disparités fondées sur le sexe en éducation, à améliorer la qualité de l'éducation de base des élèves de tous les âges et intégrer la question du VIH/sida dans les programmes d'enseignement.</p> <p>Appuyer les mesures pour rétablir le système d'éducation pendant et après un conflit et en situation d'urgence.</p>	<p>Donner d'ici 2015 à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.</p> <p>Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.</p>
<p>Priorité - Gouvernance, notamment le Corps canadien Plan : Favoriser la réforme du secteur public et le respect de la primauté du droit; établir des institutions et des processus démocratiques qui représentent et mobilisent tous les membres de la société; soutenir une meilleure promotion et protection des droits de la personne, que ce soit les hommes, les femmes, les garçons ou les filles, par les institutions, les gouvernements et les organisations de la société civile; mieux centrer l'attention sur la prévention des conflits, le processus de réconciliation après ceux-ci, la consolidation de la paix et la sécurité.</p>	<p>Aucun ODM n'est lié à la gouvernance, mais on s'entend pour dire que la bonne gouvernance, soit la démocratie, le respect des droits de la personne, la primauté du droit, la paix, une fonction publique efficace, intègre et responsable et l'attention accordée aux marginaux, est un élément essentiel pour atteindre les ODM.</p>
<p>Développement du secteur privé Plan : Intensifier le soutien aux entrepreneurs des milieux ruraux; appuyer les formes de développement du secteur privé qui contribuent à la croissance économique équitable, à l'amélioration durable du niveau de vie de toutes les personnes démunies; renforcer la capacité du gouvernement et du secteur privé de mettre le commerce au service de toutes les personnes démunies; appuyer toute réforme des politiques et de la réglementation qui favorise la croissance économique et les investissements.</p>	<p>Réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.</p>
<p>Thème transversal : Durabilité environnementale Plan : Appuyer et promouvoir l'intégration des considérations environnementales dans les politiques, programmes et projets nationaux pour soutenir la réalisation des ODM et aider les pays visés à s'attaquer plus efficacement à des problèmes environnementaux comme la désertification, les changements climatiques, l'eau et l'assainissement de manière compatible aux intérêts de toute la population.</p>	<p>Tous les ODM, et plus particulièrement :</p> <p>Intégrer les principes du développement durable dans les programmes et les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales; réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et aux services d'assainissement de base; améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici 2020.</p>

Priorité de programmation de l'ACDI	ODM
<p>Thème transversal : Égalité entre les sexes Plan : Appuyer et promouvoir l'intégration des dimensions sexospécifiques dans tous les programmes, politiques et projets de développement. Des résultats concrets sur le plan de l'égalité entre les sexes seront atteints de la façon suivante : participation égale des hommes et des femmes à la prise de décisions; les droits des femmes et des filles seront entièrement respectés; les femmes profiteront de façon égale des fruits du développement et exerceront un contrôle à part entière sur lui.</p>	<p>Tous les ODM, et plus particulièrement :</p> <p>Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici 2015.</p> <p>Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici 2015.</p>

2. Plans pour réaliser les priorités

Développement social : éducation de base et santé (dont le VIH/sida)

Les priorités de l'ACDI en matière de développement social, établies en 2000, ont engagé l'Agence à augmenter de plus de 50 pour 100 ses dépenses dans les domaines de la santé et de la nutrition sur une période de 5 ans et d'investir quatre fois plus dans les domaines de l'éducation de base, de la protection des enfants, du VIH/sida, tous étant des préoccupations essentielles à la réalisation des ODM. Au Sommet du G8 à Kanasaskis, le Canada s'est engagé à augmenter ses investissements annuels en Afrique dans le domaine de l'éducation de base à 100 millions de dollars d'ici 2005, et de maintenir ce niveau annuel par la suite. L'engagement initial de 100 millions de dollars d'ici 2005 a été respecté et l'ACDI est en voie de maintenir ce niveau annuel.

Le gouvernement du Canada a également annoncé un financement additionnel de 270 millions de dollars cette année et l'an prochain pour combattre en particulier le VIH/sida, mais aussi la tuberculose et le paludisme. Ce financement se répartit comme suit : initiative « 3 millions d'ici 2005 » lancée par l'OMS – 100 millions de dollars; Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme – 70 millions déjà annoncés, plus les engagements du budget de 2005, qui totalisent aussi 70 millions; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) – financement supplémentaire de 15 millions; Partenariat international pour les microbicides – 15 millions. Le budget de 2005 prévoit en outre 160 millions de dollars en faveur de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

Le 17 janvier 2005, le gouvernement annonçait l'octroi de 42 millions de dollars à l'appui de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Or, 86 pour 100 des cas de cette maladie sont recensés en Afrique. Le financement du Canada arrive à point, car les responsables de cette initiative espèrent faire disparaître la poliomyélite partout dans le monde d'ici la fin de l'année. En réponse à l'annonce du Canada, le D^r Bruce Aylward, directeur du programme d'éradication de la poliomyélite à l'OMS, a déclaré que cette contribution du Canada améliorerait de beaucoup les chances d'enrayer la maladie en Afrique. Par ailleurs, le 27 janvier 2005, l'ONU présentait un prix au Canada, en reconnaissance du rôle important qu'il joue depuis longtemps dans la lutte contre la

poliomyélite et des dons canadiens faits à la cause, qui nous classent parmi les pays les plus généreux.

L'ACDI entend mieux centrer la programmation consacrée au développement social en axant ses initiatives sur l'éducation de base et la santé, dont la lutte contre le VIH/sida. Cette décision s'appuie sur les connaissances du Canada et le leadership dont il fait preuve dans ces domaines. En outre, l'éducation et la santé ont une incidence considérable sur la réalisation des autres ODM. L'aide apportée a ainsi d'importants effets multiplicateurs. Une population mieux nourrie, en meilleure santé et plus éduquée gagne plus d'argent et stimule davantage la croissance économique. Une mauvaise santé, par contre, entrave considérablement les progrès en éducation; le VIH/sida, par exemple, peut avoir des effets dévastateurs sur le système d'éducation, car il affecte aussi bien les enseignants que les étudiants. L'éducation, particulièrement celle des filles, peut amener des améliorations marquées dans la santé et la nutrition, ce qui entraîne une baisse de la mortalité infantile et du taux de fertilité. Un accès universel à une éducation primaire de qualité contribue aussi énormément à réduire l'inégalité des revenus, à réaliser l'égalité entre les sexes et à stimuler une participation plus complète et significative aux processus politiques et de prise de décision.

Dans le domaine de la santé, l'ACDI se concentrera sur la prévention et la maîtrise de maladies transmissibles très onéreuses liées à la pauvreté, comme le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose; sur le renforcement des capacités des systèmes de santé et des politiques sur la santé, afin de répondre aux besoins de tous, femmes, hommes, filles et garçons; sur l'amélioration des capacités des ressources humaines; sur la surveillance et le renforcement des capacités en santé publique, afin de régler les nouveaux problèmes qui surgissent; sur la promotion de la santé et la recherche appliquée. Elle réalisera aussi des activités en vue d'assurer l'approvisionnement en eau, l'assainissement, un approvisionnement fiable en fournitures médicales et le financement à long terme des systèmes de santé. L'ACDI s'efforcera en outre d'améliorer la santé des nourrissons et des enfants par des interventions liées aux problèmes causés par la diarrhée, à l'immunisation, au développement de nouveaux vaccins, aux infections respiratoires aiguës et aux affections d'ordre nutritionnel. Enfin, elle cherchera à réduire la mortalité maternelle et à améliorer l'hygiène sexuelle et la santé génésique, entre autres chez les adolescents, grâce à des services de planification familiale de qualité, aux services d'accoucheuses traditionnelles compétentes, à des soins obstétricaux d'urgence ainsi qu'à la surveillance et au traitement des maladies transmissibles sexuellement.

Les efforts de l'Agence pour contrer l'épidémie de VIH/sida consisteront principalement à renforcer les systèmes de santé en favorisant les soins de santé primaires et l'adoption de mesures efficaces à l'échelon local. L'ACDI viendra aussi étayer les capacités, les ressources humaines et la recherche dans des domaines pertinents et urgents pour les pays en développement qui sont nos partenaires. Une programmation sensible aux dimensions de l'épidémie qui touchent l'égalité entre les sexes et le respect des droits de la personne répondra à un éventail complet de besoins, allant de la prévention, aux soins, aux traitements et à la recherche jusqu'au renforcement des capacités des familles et des collectivités de prendre soin des orphelins et des enfants vulnérables. Ces mesures seront

particulièrement importantes en Afrique subsaharienne, où vivent 60 pour 100 des personnes souffrant du VIH/sida, et 82 pour 100 des orphelins atteints du sida. L'ACDI veillera à ce que les pays en développement prennent connaissance et profitent de la nouvelle loi canadienne sur les médicaments génériques, la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*. Elle encouragera aussi d'autres pays à suivre son exemple en adoptant des lois semblables.

Pour ce qui concerne l'éducation de base, le Canada aidera les pays partenaires à accélérer le pas afin que toutes les filles et tous les garçons aient accès gratuitement à une éducation de base complète, obligatoire. Pour ce faire, il faudra mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité, de la sécurité et de la pertinence de l'enseignement, éliminer les obstacles à l'accès équitable des filles à l'éducation, renseigner les gens sur la prévention du VIH/sida et offrir aux garçons et aux filles de la formation sur les conflits, les situations d'urgence et la vie après un conflit.

L'ACDI appuiera le développement du secteur de l'enseignement dans les pays qui se sont engagés à mettre en œuvre une réforme efficace et à offrir l'enseignement primaire à tous. Ils devront aussi s'attaquer à des problèmes comme les conflits, le travail des enfants et la traite des personnes. L'expertise de l'Agence dans les méthodes d'enseignement centrées sur l'élève, l'éducation à la petite enfance, la formation des enseignants, l'élaboration des programmes et la création d'écoles favorables aux enfants et aux filles est bien établie. L'ACDI a également de l'expérience dans le recours à la formation à distance et aux technologies de l'information pour le perfectionnement professionnel des enseignants, et dans l'élargissement de l'accès à l'information et aux ressources en éducation. S'inspirant de la solidité de sa programmation relative à l'enseignement destiné aux filles et de son engagement à l'égard de l'égalité entre les sexes, l'ACDI continuera de diriger les efforts en vue de mettre fin aux disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire.

Bonne gouvernance et Corps canadien

La réduction de la pauvreté ainsi que la sécurité exigent des structures de gouvernance solides. Les sociétés pluralistes et démocratiques chapeautées par un état de droit ne sont pas seulement essentielles au respect des droits de l'homme, elles encouragent aussi les gouvernements et les populations locales à prendre en charge le développement de leur pays, un élément essentiel à la croissance économique et au développement social. La bonne gouvernance constitue aussi le terreau idéal pour stimuler les investissements privés ainsi que la croissance économique.

Le Corps canadien est une initiative visant à mettre à profit l'excellence canadienne en matière de gouvernance. Les programmes de l'ACDI dans ce domaine sont bien vus et sont de plus en plus prisés dans le cadre de la coopération internationale. L'engagement du Canada à l'égard de la tolérance et du multiculturalisme, la promotion et la protection des droits de la personne, un fédéralisme qui respecte la diversité, des institutions publiques solides et une société civile vigoureuse, voilà autant de facteurs qui placent l'Agence dans une position favorable pour aider les pays en développement à améliorer

leur gouvernance. L'ACDI a une longueur d'avance au chapitre de la bonne gouvernance grâce à notre système fédéral, à nos systèmes judiciaires, à nos lois nationales sur le bilinguisme et le multiculturalisme, à notre tolérance et à l'autonomie gouvernementale dont bénéficient les Autochtones. Notre régime reposant sur trois ordres de gouvernement, nos solides institutions publiques, notre société civile dynamique ainsi que nos mécanismes de règlement pacifique des conflits nous ont permis de concevoir une approche de la gouvernance qui fait l'envie des autres pays.

Pour que ce programme pangouvernemental se matérialise, quatre conditions essentielles doivent être réunies :

- a) mobiliser un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes, à savoir des jeunes et des experts, pour qu'ils participent à la réalisation de programmes de gouvernance à l'étranger;
- b) sensibiliser le public canadien à la problématique de la gouvernance et mieux faire connaître les initiatives de notre pays pour améliorer la gouvernance à l'étranger;
- c) rendre plus cohérentes le très grand nombre d'activités relatives à la gouvernance, dispersées un peu partout, notamment entre les ministères fédéraux;
- d) gérer le savoir dans le domaine de la gouvernance pour répertorier les leçons retenues afin de mieux préparer les Canadiens et Canadiennes qui se rendront à l'étranger.

L'ACDI mettra sur le Corps canadien et sur les autres voies de programmation pour aider les pays à réduire la pauvreté et à jeter les assises d'un développement équitable et sûr. Elle fera entre autres la promotion de la démocratisation, des droits de la personne, de la primauté du droit (y compris la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réforme du secteur de la sécurité), ainsi que du renforcement des institutions publiques et des capacités. Pour appuyer la démocratisation, l'ACDI renforcera les institutions et pratiques démocratiques, notamment les systèmes électoraux et législatifs, l'efficacité des parlements, l'engagement des citoyens (en particulier les femmes) et le rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques et le processus politique. En ce qui concerne les droits de la personne, les interventions toucheront la promotion, la protection, la surveillance et la mise en application de ces droits, dont ceux des femmes et des enfants, particulièrement dans le cas des victimes de conflits, de violence sexuelle et de catastrophes naturelles ou encore d'abus, d'exploitation ou de discrimination. L'ACDI encouragera le respect de la primauté du droit en soutenant la réforme juridique et judiciaire, l'accent étant mis sur les institutions, y compris le renforcement des compétences des avocats et des systèmes d'aide juridique, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Enfin, l'ACDI appuiera l'édification d'institutions publiques et le développement des capacités, insistant sur l'établissement d'institutions fondamentales et l'acquisition de compétences techniques et de gestion dans des domaines comme la coordination, la transparence, la responsabilisation et la lutte contre la corruption.

Jusqu'à maintenant, la stratégie de défense des droits de la personne dans le contexte du développement a été axée sur la question des enfants. Le Canada est reconnu partout dans le monde comme le chef de file des programmes destinés aux enfants marginalisés, des

enfants qui trop souvent ne peuvent profiter de la programmation normale de développement. L'Agence a l'intention de mettre à profit l'expérience acquise, les recherches et les méthodes mises au point au cours des dernières années. Elle s'emploiera à intégrer les enjeux relatifs à la protection des enfants dans les priorités de programmation.

L'Agence continuera d'adapter sa programmation en matière de gouvernance aux conditions de chaque pays. Dans les pays à faible revenu, par exemple, où les conditions permettent d'atteindre les ODM, la programmation portera sur les réformes des lois et des règlements dans le secteur public, sur la responsabilité des parlementaires et sur le rôle que joue la société civile dans l'élaboration des politiques. Elle visera aussi les institutions vouées à la défense des droits de l'homme et à la capacité des pouvoirs publics d'assurer la prestation des services. Dans les pays en crise, la programmation sera axée sur la prévention des conflits, la protection des enfants et le suivi des droits de la personne (en tant qu'indicateur d'urgence). Elle viendra aussi étayer les mesures régionales et multilatérales de consolidation de la paix.

Les pays à faible revenu peuvent posséder la volonté politique de mettre en branle des réformes, mais ils n'ont pas la capacité institutionnelle d'y parvenir. Les mesures pour stimuler la réforme constitutionnelle et améliorer la participation du public dans la prise de décisions peuvent alors s'avérer efficaces. La formation du secteur public, l'application de mesures destinées à lutter contre la corruption, la mise sur pied d'un système électoral démocratique et une présence renforcée des médias peuvent être particulièrement profitables. Dans les pays à revenu moyen, par contre, la programmation en matière de gouvernance touchera surtout le renforcement du système de comptes publics, l'administration de la justice et la surveillance exercée par les civils à l'égard des forces de l'ordre.

Le Corps canadien mettra à profit l'excellence du Canada au chapitre de la gouvernance pour aider les pays qui veulent progresser dans ce domaine. Le leadership de notre pays stimulera la jeune génération, amènera de nouvelles idées et de nouveaux programmes qui répondront aux besoins de nos partenaires. Le Corps canadien a pour objectif d'amener la création de partenariats fructueux entre les gouvernements, les ONG, le secteur privé et les Canadiens, pour que les interventions à l'étranger soient plus cohérentes et étoffées, suscitent une meilleure participation et soient davantage reconnues. Le Corps canadien œuvrera dans tous les pays en développement où l'ACDI est présente, y compris dans les États en déroute, défailants ou frappés par une crise.

Le Corps canadien à l'œuvre

La programmation du Corps canadien a été lancée en décembre 2004 et prévoyait une série d'activités destinées à mobiliser les Canadiens. Près de 1 000 d'entre eux se sont rendus en Ukraine à titre d'observateurs électoraux, dont la moitié étaient sous la tutelle du Corps canadien. Celui-ci collabore avec l'Association des universités et collèges du Canada pour sélectionner au moins un étudiant dans chaque université partout au pays ainsi que dix projets des étudiants, choisis après un concours. Le programme des Volontaires du PNUD recrutera 30 Canadiens pour qu'ils travaillent à des thèmes sur la gouvernance signalés dans le récent rapport de haut niveau de l'ONU sur les menaces, les défis et le changement. La coalition Cyberjeunes, composée de huit organisations canadiennes, recrutera 40 jeunes Canadiens pour mettre au point des technologies de communication et d'information en matière de gouvernance à l'étranger. Ils s'appuieront sur l'expérience acquise en travaillant avec des organisations de la base. Enfin, Solidarité Haïti a mis sur pied un autre groupement voué à la réforme de la gouvernance dans ce pays. Au cours des prochaines années, il mobilisera 250 Canadiens, dont des membres de la diaspora haïtienne au Canada.

Le Corps canadien doit agir efficacement dans tous les secteurs – public, privé et volontaire – et doit être accessible à tous les Canadiens. Pour assurer sa mise sur pied rapide, un groupe de travail sous la direction de l'ACDI, composé de fonctionnaires de divers ministères est à l'œuvre.

Croissance économique : développement du secteur privé

Le développement du secteur privé constituera une priorité, car la communauté internationale s'entend pour dire qu'il s'agit d'un élément clé pour atteindre les ODM et, en fin de compte, pour réduire la pauvreté. Aucun pays n'a pu répondre aux besoins matériels de ses citoyens ni financer de manière durable les services sociaux ou d'autres fonctions gouvernementales primordiales sans un secteur privé dynamique permettant de créer des richesses et de dégager des recettes fiscales. Ainsi que le veulent les recommandations du rapport Martin Zedillo, intitulé *Libérer l'entrepreneuriat : Mettre le monde des affaires au service des pauvres*¹⁴, le Canada aidera les pays partenaires à renforcer leur secteur privé pour en faire le moteur de la croissance économique.

Parmi les questions auxquelles l'ACDI s'attachera, mentionnons l'instauration de conditions favorables, par exemple la réduction des coûts de démarrage d'une entreprise et la réforme des lois et règlements régissant les marchés, la propriété et la fiscalité. L'Agence encouragera aussi l'esprit d'entreprise en facilitant l'accès au financement, particulièrement pour les femmes, en stimulant les liens entre entreprises et en contribuant au développement des compétences et du savoir. Enfin, l'ACDI facilitera l'accès aux marchés en donnant aux pays en développement les moyens d'être actifs dans le système commercial international, et en aidant les entrepreneurs à pénétrer les marchés locaux, régionaux et internationaux.

Les ressources au chapitre du développement du secteur privé seront dirigées vers les pays et les mécanismes d'exécution qui tirent le mieux profit de l'expertise canadienne (notamment des gens d'affaires canadiens aux compétences éprouvées). Les priorités établies par nos partenaires seront respectées et les pays visés devront posséder les

14. Commission sur le secteur privé et le développement, *Libérer l'entrepreneuriat : Mettre le monde des affaires au service des pauvres – Rapport au secrétaire général des Nations Unies*, New York, PNUD, 2004. http://www.undp.org/cpsd/documents/report/french/foreword_f.pdf

ressources nécessaires pour réduire de façon significative la pauvreté. L'aide sera d'abord et avant tout acheminée aux pays qui auront fait du développement du secteur privé une priorité, et ce, par l'entremise des programmes géographiques et multilatéraux et grâce aux partenariats.

Thèmes transversaux

Égalité entre les sexes

L'Agence reconnaît l'importance cruciale de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans le développement durable. L'égalité entre les sexes et la durabilité environnementale continueront de constituer deux objectifs transversaux essentiels dans tous les domaines de programmation et influenceront sur l'exécution des politiques et l'établissement des priorités.

L'importance accordée à l'égalité entre les sexes se fonde sur les valeurs canadiennes d'égalité, de défense des droits de la personne et de justice sociale; elles reflètent les engagements internationaux pris par le gouvernement du Canada lors de diverses conférences onusiennes et dans des déclarations internationales conjointes. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont le troisième ODM et la communauté internationale estime qu'ils sont essentiels à la réalisation des autres objectifs. Les inégalités entre les hommes et les femmes accroissent la pauvreté et la perpétuent d'une génération à l'autre. Afin de réaliser les objectifs de développement fixés par la communauté internationale, il faut que les femmes et les filles participent aux activités politiques et économiques de leur société.

Comme l'égalité entre les sexes constitue une priorité transversale, elle devra figurer dans la programmation mise en place dans les secteurs prioritaires de l'Agence. Cette dernière s'efforcera d'obtenir des résultats précis au chapitre de l'égalité entre les sexes, à savoir : participation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision; respect intégral des droits des femmes et des filles; contrôle égal des femmes sur les ressources et les fruits du développement.

Durabilité de l'environnement

Un écosystème sain est essentiel pour assurer le développement durable. Il constitue le fondement de tous les aspects de la santé humaine, du bien-être économique, de la sécurité, de la science et de la culture. Il comprend l'approvisionnement en eau, en air et en nourriture et leur purification; l'assimilation des déchets, l'approvisionnement en pétrole et en matériaux; la réduction des sécheresses et des inondations. Les plus démunis dans les pays pauvres sont souvent les plus vulnérables à la dégradation de l'environnement. Pour toutes ces raisons, assurer la durabilité de l'environnement, en intégrant les principes du maintien d'écosystèmes sains à la prise de décision et en stoppant la perte des ressources environnementales, constitue un ODM fondamental qui est pris en compte dans tous les programmes de coopération au développement de l'Agence. L'ACDI accordera une attention particulière à l'utilisation et à la gestion durables des terres et des autres ressources naturelles, et mettra en lumière l'importance

de l'eau et des services d'assainissement sur les plans de la santé et des moyens de subsistance.

Les analyses stratégiques ainsi que l'évaluation des risques que comportent les programmes seront des éléments clés pour garantir que la durabilité de l'environnement soit intégrée aux décisions et favoriser la saine gestion de l'environnement. L'ACDI dispose d'un certain nombre de moyens pour réaliser des objectifs environnementaux, sociaux et économiques complémentaires, notamment des évaluations environnementales pour les projets physiques et l'exigence d'élaborer des politiques stratégiques et de procéder à l'évaluation des programmes. Les efforts du Canada sur le plan multilatéral, comme ceux consentis pour le Fonds pour l'environnement mondial, renforcent la coopération bilatérale avec les pays en développement prioritaires et appuient les mesures prises par notre pays pour s'attaquer à des problèmes environnementaux mondiaux.

Secours et reconstruction : le tsunami de l'océan Indien

L'aide humanitaire demeurera une composante essentielle de l'engagement international du Canada. L'aide d'urgence et les mesures de stabilisation sont les conditions préalables à toute forme de développement et à la sécurité nationale et des personnes. Cet engagement reflète également des valeurs ardemment défendues par les Canadiens. Elles ont récemment été mises en valeur par les énormes dons faits par les organisations, collectivités et entreprises canadiennes, sans oublier les citoyens, pour l'envoi de secours à la suite du tsunami survenu dans l'océan Indien.

Le tsunami a eu d'énormes répercussions : 300 000 personnes ont perdu la vie, un demi-million et plus ont été blessées, au moins un million ont été déplacées, la sécurité alimentaire de deux millions de personnes est compromise, et environ 40 pour 100 d'entre elles sont des enfants, selon l'UNICEF. L'Agence a fait de l'envoi de secours et de l'aide à la reconstruction des priorités spéciales de programme pour 2005-2006. Le premier ministre a annoncé le 10 janvier 2005 l'octroi d'une enveloppe pouvant s'élever à 425 millions de dollars pour les cinq prochaines années. (Pour plus de détails au sujet des plans en 2005-2006, voir la Section II.)

De tels événements sont pratiquement impossibles à prévoir. Néanmoins, l'ACDI a acquis la capacité de réagir immédiatement, avant même que la portée de la catastrophe ne soit connue. Dès que des experts en aide humanitaire ont évalué la situation, l'Agence est en mesure de prendre des engagements importants à long terme et travaille en collaboration étroite avec d'autres pays et bailleurs de fonds (voir l'encadré intitulé « Chronologie des mesures prises par le Canada à la suite du tsunami dans l'océan Indien »).

L'ACDI travaille aussi de concert avec les pays concernés, avec les organisations internationales et avec d'autres donateurs afin d'évaluer les besoins à long terme en matière de reconstruction. Il s'agit en fait de remettre en état les structures et systèmes qui permettront aux victimes de la catastrophe de se refaire une vie et de mieux s'en tirer s'il survient un autre désastre. Les fonds que l'ACDI consacrerà à la reconstruction proviendront de réaménagements de ressources à l'intérieur de l'enveloppe de l'aide

internationale effectués au cours des quatre prochaines années, dans la foulée de l'examen des dépenses réalisé à la grandeur du gouvernement. Étant donné l'ampleur des dommages et des coûts de reconstruction, l'ACDI se concentrera principalement sur l'Indonésie et le Sri Lanka.

Chronologie des mesures prises par le Canada à la suite du tsunami dans l'océan Indien

Le Canada a été l'un des premiers pays à réagir lorsqu'un tremblement de terre d'une amplitude de 9 à l'échelle de Richter a déclenché un tsunami qui a balayé l'océan Indien, le 25 décembre 2004 (date d'Ottawa).

25 décembre	L'ACDI et AEC rassemblent l'information et planifient les premières mesures.
26 décembre	L'ACDI annonce l'envoi immédiat d'aide humanitaire et de secours d'une valeur de un million de dollars.
27 décembre	L'ACDI octroie 3 millions de dollars additionnels en aide d'urgence.
29 décembre	Le premier ministre Martin annonce qu'une somme de 40 millions de dollars a été réservée aux victimes du tsunami.
31 décembre	L'aide humanitaire comprenant 800 rouleaux de feuilles de plastique, 5000 bidons et 35 000 comprimés pour purifier l'eau arrive au Sri Lanka. Le Canada décrète un moratoire de la dette des pays victimes de la catastrophe. Le gouvernement annonce qu'il complètera d'une somme égale tous les dons faits par les Canadiens.
1 ^{er} janvier	Des feuilles de plastique, des bidons et des comprimés pour purifier l'eau sont en route pour l'Indonésie.
2 janvier	Le gouvernement double sa contribution pour la porter à 80 millions de dollars, somme consacrée aux secours, au redressement et à la reconstruction. Le gouvernement permet aux Canadiens d'inscrire dans leur déclaration de revenus de 2004 les contributions versées jusqu'au 11 janvier 2005 pour les secours en faveur des victimes du tsunami. Tous les drapeaux sur les immeubles fédéraux sont mis en berne jusqu'au service commémoratif du 8 janvier. L'Agence de santé publique du Canada puise dans une partie de la Réserve nationale de secours pour aider les régions les plus touchées. La GRC dépêche une équipe d'experts judiciaires en Thaïlande pour aider à l'identification des restes humains. Les modalités d'attribution des visas de résident permanent pour les membres des familles affectées des citoyens canadiens et les résidents permanents sont allégées.
4 janvier	Une équipe interministérielle de reconnaissance se rend dans la région pour évaluer la situation et recommander d'autres mesures d'aide.
5 janvier	Le gouvernement organise des téléconférences et des réunions avec les provinces et les territoires pour discuter de leur contribution aux mesures prises par le Canada.
5 janvier	La GRC met sur pied un groupe de travail chargé des personnes disparues à la suite du tsunami pour aider la famille et les amis des Canadiens portés disparus.
6 janvier	Les ministres Pettigrew et Carroll assistent à la Réunion spéciale de l'ASEAN sur les conséquences du séisme et du tsunami, à Jakarta en Indonésie. L'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART) part pour le Sri Lanka.
7 janvier	Le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, se rend à Phuket en Thaïlande pour visiter les régions frappées par le tsunami. Il se rend aussi au Centre d'identification des victimes. La ministre de la Coopération internationale, Aileen Carroll, se rend à Aceh, la région la plus dévastée sur l'île de Sumatra en Indonésie.
8 janvier	Le Canada organise un service commémoratif à Ottawa pour les victimes du tsunami.
10 janvier	Le premier ministre Martin annonce que le pays s'est engagé à verser jusqu'à 425 millions de dollars pendant cinq ans pour un ensemble de mesures de secours et d'aide à la reconstruction.
14 janvier	Des génératrices et des bacs en caoutchouc pliables sont en route pour l'Indonésie. Des médicaments de la Réserve nationale ou donnés par des entreprises pharmaceutiques sont envoyés au Sri Lanka.
15 au 18 janvier	Le premier ministre Paul Martin visite les pays victimes du tsunami, soit la Thaïlande, le Sri Lanka et l'Inde.

Section II : Analyse des activités de programme par objectif stratégique

A. Programmes géographiques

Description : Les programmes géographiques sont les programmes d'aide de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les pays en développement de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est.

Énoncé de résultats : Les interventions d'aide au développement international du Canada ont une incidence sur la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, dans la foulée des efforts concertés des donateurs et des pays partenaires à l'échelle mondiale.

Indicateurs : La contribution de l'ACDI à l'atteinte des ODM sera mesurée au moyen d'une diversité d'indicateurs, dont l'augmentation des taux d'inscription scolaire, la réduction des taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle, la population ayant accès à un meilleur approvisionnement en eau et à de meilleurs services d'assainissement et la population qui se trouve en deçà du niveau minimal d'apport calorique.

Besoins en ressources humaines, 2005-2006	Besoins en ressources financières, 2005-2006
816 ETP	1 435 240 000 \$

Ces programmes représentent environ 52 pour 100 du budget de l'ACDI.

Les programmes géographiques se fondent sur des accords de pays à pays entre le Canada et ses partenaires dans les pays en développement. Les projets, les programmes et les activités sont mis en œuvre à la demande du pays partenaire et sont basés sur le plan de développement national ou la stratégie de lutte contre la pauvreté de ce pays, ainsi que sur les priorités mêmes de l'ACDI que sont la santé, l'éducation de base, la gouvernance et le développement du secteur privé.

En 2005-2006, l'ACDI continuera de cibler ses programmes dans un nombre restreint de secteurs et de pays (voir l'encadré « L'Afrique au cœur du programme de l'ACDI ») afin d'optimiser les retombées. Une liste initiale

de pays de concentration a été établie, dont six en Afrique, en fonction de l'aide dont ils ont besoin et de leur capacité de l'utiliser efficacement; ce sont l'Éthiopie, le Ghana, le

L'Afrique au cœur du programme de l'ACDI

Dans son budget de février 2003, le gouvernement du Canada a promis de doubler son aide internationale d'ici 2010 et de consacrer au moins la moitié des nouvelles ressources à l'Afrique. Dans le budget de 2005, le gouvernement s'est engagé à doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2008-2009, par rapport à ce qu'elle était en 2003-2004.

- Le Fonds canadien pour l'Afrique, une initiative de 500 millions de dollars lancée à l'appui du Plan d'action du G8 pour l'Afrique et du NEPAD, est un programme clé de l'approche ciblée de l'ACDI en Afrique. (www.cida.gc.ca/fondscanadienafrrique)
- Entre 2002 et 2006, plus de 490 millions de dollars sous forme de nouvelles ressources auront été versés aux six pays de concentration, dont 223 millions en 2005-2006 seulement.
- Entre 2000 et 2006, les dépenses au titre des priorités de développement de l'ACDI auront augmentées de huit fois.
- Pour 2001-2006, les investissements au titre de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural auront progressé pour passer de 10 millions à 100 millions de dollars.

Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie, ainsi que le Bangladesh, la Bolivie et le Honduras. D'autres s'ajouteront au cours des années à venir.

L'ACDI modifie son approche, délaissant le financement de projets autonomes traditionnels au profit de programmes globaux qui sont conçus et mis de l'avant par des pays partenaires et qui sont financés par une multitude de donateurs qui travaillent ensemble. Cela a pour effet non seulement de réduire le chevauchement et le fardeau administratif pour le partenaire dans le pays en développement, mais aussi d'aider les donateurs et les pays à coordonner leurs politiques, à harmoniser leurs pratiques et leurs procédures, et à accroître leur efficacité et leur impact. En 2005-2006, l'Agence continuera de chercher de nouvelles possibilités en matière d'approches-programmes. Parmi les possibilités à l'étude, mentionnons la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement en Bolivie, l'éducation de base au Burkina Faso, au Nicaragua et au Honduras, le développement rural à forte intensité de main-d'œuvre au Rwanda, ainsi que l'environnement et la gestion des catastrophes dans les Caraïbes.

Les approches programmes : le cas de l'Iraq

Pour que l'aide-programme fonctionne (approche sectorielle de la programmation et soutien budgétaire direct), tous les partenaires doivent travailler de façon étroite à la planification, à la budgétisation, au suivi et à l'évaluation de l'activité. L'amélioration de la transparence et de la responsabilisation à l'égard de l'utilisation de leurs fonds importe à tous les partenaires. Environ le tiers de l'aide canadienne à l'Iraq (100 millions de dollars) va au Fonds international pour la reconstruction de l'Iraq, que gèrent la Banque mondiale et l'ONU en étroite collaboration avec les donateurs et les autorités iraqiennes. Les donateurs et les organisations multilatérales ont tiré des leçons d'autres interventions après conflit pour concevoir ce mécanisme unique qui permet d'acheminer une part importante de l'aide internationale vers la reconstruction de l'Iraq. En tant que président du Comité des donateurs, le Canada continuera de défendre une utilisation plus stratégique des fonds, un suivi des résultats et une évaluation multidonateurs des progrès accomplis. Notre soutien et notre participation active contribuent à renforcer les institutions multilatérales présentes en Iraq.

1. Principaux programmes

a) Santé : quatre des huit ODM (231,6 millions de dollars en 2005-2006)

En 2005-2006, l'ACDI financera des activités et des programmes nouveaux dans le secteur de la santé. Par exemple, dans le cadre du programme en faveur de la Bolivie, on mettra en œuvre le nouveau Programme de santé intégré (20 millions de dollars), lequel permettra d'améliorer l'accès aux soins de santé primaires, ainsi que la qualité des soins, surtout les soins de la mère et du nourrisson. En Bolivie également, on adoptera une approche plus programmatique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, où les investissements du Canada (12 millions de dollars) contribueront à accroître les capacités locales et nationales en matière de gestion. Ces efforts s'ajouteront au projet sur le système de gestion de l'information sur les ressources en eau que finance l'ACDI et que le gouvernement bolivien prendra bientôt en charge.

Au Bangladesh, un projet commun des programmes multilatéraux et géographiques visera à promouvoir la santé, le statut social et le revenu des femmes démunies en milieu

rural grâce à un programme d'entretien des routes, à sensibiliser davantage les femmes aux programmes de santé et de nutrition, et à accroître l'accès à ces programmes. Ce

projet profitera à près de 40 000 femmes et à leurs familles. Il sera surtout axé sur la mortalité juvénile et la santé maternelle. En Zambie, un nouveau programme de huit millions de dollars permettra de fournir des médicaments essentiels au moyen des mécanismes de coordination existants. L'ACDI aura l'occasion de travailler avec le gouvernement de la Zambie dans le but d'élaborer une politique sur la santé, et de participer entre autres à la prochaine phase du Plan stratégique national sur la santé.

Les programmes géographiques continueront de financer une vaste gamme d'activités pour lutter contre la pandémie du sida, y compris la recherche d'un vaccin

en Afrique, des programmes de prévention pour les employés des transports en Asie du Sud-Est, et le développement des capacités dans les Caraïbes et en Haïti. Le programme pour l'Afrique australe consacra 50 pour 100 de ses ressources au VIH/sida; les nouveaux projets qui verront le jour au cours des années à venir auront pour but d'améliorer la prestation des services par le renforcement des capacités des ressources humaines et des institutions et par le soutien à la recherche et au partage de l'information. En Tanzanie, on élaborera en 2005-2006 un programme d'environ 50 millions de dollars avec le gouvernement tanzanien et d'autres donateurs, programme qui complétera l'investissement de cinq millions de dollars déjà fait pour l'achat d'antirétroviraux pour 33 000 personnes vivant avec le sida. Cela devrait inciter d'autres donateurs à participer et devrait contribuer à renforcer la structure de gestion et de prestation du Cadre stratégique multisectoriel du gouvernement pour la lutte contre le VIH/sida.

VIH/sida : renforcement des initiatives au Mozambique

En 2005-2006, l'ACDI versera 7,4 millions de dollars pour les programmes de lutte contre le VIH/sida au Mozambique; une partie du montant ira au Fonds commun de soutien au Conseil national sur le sida et au Fonds commun de soutien au secteur de la santé, afin de renforcer le système de santé publique. Sont compris l'apport de ressources pour la prévention du VIH/sida, les soins, le soutien et les traitements.

L'ACDI peut jouer un rôle actif pour ce qui est de déterminer l'aide à la lutte contre le VIH/sida, par le dialogue avec le gouvernement et d'autres donateurs, le développement des capacités, le suivi et l'évaluation. L'ACDI mettra en valeur les aspects sexospécifiques du VIH/sida, exhortera à une plus grande attention à la grande vulnérabilité des femmes à l'infection, à la violence qui leur est faite, et à leur vulnérabilité économique lorsque les maris ne peuvent plus travailler. L'ACDI appuiera aussi les efforts de la société civile grâce à un fonds réactif qui assurera un soutien rapide, souple et de brève durée à l'éducation, à l'agriculture, au développement rural, à l'égalité entre les sexes et à la gouvernance. Elle appuiera aussi la formation des travailleurs de la santé.

b) Éducation de base : deux des huit ODM (252,2 millions de dollars en 2005-2006)

Les programmes actuels d'éducation de base au Mali, au Burkina Faso, au Niger, en Zambie, en Tanzanie, au Mozambique, au Sénégal, au Kenya, en Ouganda, au Malawi, en Iraq, à Gaza et en Cisjordanie, en Égypte, au Maroc et en Jordanie visent tous davantage à éliminer les disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation et à promouvoir l'égalité entre les sexes dans les systèmes d'éducation; à éliminer les obstacles à l'accès à l'éducation lorsque les services sont dispensés en faveur des classes à revenu moyen et supérieur, y compris dans les zones urbaines; à favoriser une meilleure intégration de la

santé, de la nutrition et de l'éducation de la petite enfance afin de s'assurer que la capacité cognitive des élèves n'est pas détruite à cause de la faim ou d'un manque de micronutriments. En 2005-2006, l'ACDI décaissera 100 millions de dollars pour l'éducation de base en Afrique, près de 80 pour 100 de ce montant étant consacré à des initiatives au Mozambique, en Tanzanie (voir encadré), au Sénégal et au Mali. L'éducation de base est le secteur de programmation de l'ACDI le plus important au Sénégal, figurant pour 60 pour 100 du budget des programmes géographiques. L'ACDI compte accroître l'accès à l'éducation de base, à l'alphabétisation et à la formation professionnelle, surtout pour les filles et les femmes. En 2005-2006, l'ACDI appuiera la réforme des programmes scolaires, l'amélioration de la gestion et l'évaluation d'un certain nombre de programmes à l'échelle nationale au Sénégal.

En Amérique centrale, la programmation visera à améliorer la capacité des institutions locales et nationales d'accroître la qualité de l'éducation de base et l'accès des filles et des garçons à l'éducation au Honduras, au Nicaragua et au Guatemala. Des investissements majeurs dans la programmation liée à l'Éducation pour tous seront effectués au Honduras (20 millions de dollars), au Nicaragua (15 millions de dollars) et au Guatemala; la concentration sur l'enseignement bilingue contribuera à promouvoir la langue maternelle indigène¹⁵. Au Pérou, l'ACDI maintiendra son soutien à l'éducation dans les régions rurales et examinera la possibilité de concevoir un programme d'éducation

Enseignement primaire en Tanzanie : certains extraits pour 2005-2006

Le Programme de développement de l'enseignement primaire (PEDP) en Tanzanie a donné des résultats impressionnants ces deux dernières années, comme en témoigne le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'ACDI pour 2003-2004. Mentionnons surtout la hausse du taux net d'inscription au primaire, qui passe de 58,8 pour 100 à 88,5 pour 100. Avec d'autres donateurs qui financent ce programme, l'ACDI continuera de miser sur les retombées du PEDP en 2005-2006, et améliorera les installations, ainsi que la qualité de l'enseignement.

Cette année, les activités du PEDP incluront la construction ou l'achèvement de 17 000 classes, de 11 500 latrines et de 3 000 maisons pour enseignants. On recrutera également 14 000 enseignants et on s'attachera à améliorer la qualité de l'éducation. De nouveaux programmes d'études seront élaborés; 136 000 enseignants recevront une formation sur place; 6 800 écoles primaires et 34 collèges d'enseignants seront inspectés et un soutien professionnel sera apporté aux enseignants. Des examens améliorés seront administrés à un million d'élèves de la norme 4 et à 530 000 élèves de la norme 7; les programmes d'éducation adaptée seront aussi améliorés.

La gestion de projet sera aussi renforcée et sera accompagnée d'une meilleure intégration du PEDP aux tâches quotidiennes du ministère de l'Éducation; du développement des capacités pour le personnel local et ministériel et pour les comités d'éducation communautaires; de l'amélioration de la gestion du système, ainsi que du suivi et de l'évaluation.

15. L'initiative l'Éducation pour tous fournit un ensemble d'objectifs, de plans d'action et d'outils nécessaires aux donateurs, aux pays et à la société civile pour veiller, d'ici 2015, à ce que tous les enfants d'âge primaire aient davantage accès à un enseignement gratuit de qualité acceptable et achèvent leurs études primaires; à ce que les disparités entre les sexes dans l'enseignement soient éliminées; à ce que les taux d'analphabétisme chez les adultes soient réduits de moitié; à ce que les soins et l'éducation de la petite enfance soient élargis; à ce que les occasions d'apprentissage pour les jeunes et les adultes soient grandement multipliées; à ce que tous les aspects de la qualité de l'éducation soient améliorés. (<http://www.unesco.org/education/efa/fr/index.shtml>)

global. En Haïti, l'ACDI continuera d'appuyer l'éducation de base en fonction du Plan national pour l'éducation et la formation, qui comporte des initiatives existantes et nouvelles; par exemple le soutien au ministère de l'Éducation pour l'élaboration d'un système de statistiques éducationnelles; le soutien d'initiatives touchant la formation des enseignants et d'un programme pour les enfants défavorisés. Au cours des mois à venir, l'ACDI élaborera un programme d'éducation global plus détaillé pour Haïti et continuera d'appuyer le ministère de l'Éducation dans le cadre de son processus d'élaboration d'une stratégie nationale, afin de satisfaire les objectifs définis dans le cadre de l'initiative L'éducation pour tous.

Au Bangladesh, l'ACDI maintiendra son soutien aux programmes d'éducation non formelle par l'intermédiaire du Comité d'avancement rural du Bangladesh (20 millions de dollars pour trois ans). Elle consacrera en outre 67 millions de dollars en cinq ans à un programme sectoriel d'éducation primaire formelle auquel participent dix donateurs (valeur totale de quelque 2,5 milliards de dollars). Soulignons que l'ACDI préside le comité de coordination des donateurs chargé de l'éducation, à Dhaka. Au Vietnam, l'Agence continuera de contribuer au fonds d'affectation spéciale pour l'éducation de base de ce pays (8 millions de dollars échelonnés sur 8 ans), qui vise à renforcer la capacité du ministère de l'Éducation et de la Formation à planifier et à gérer des initiatives en matière d'éducation, et notamment à concrétiser le plan national en faveur de l'éducation pour tous. L'ACDI continuera aussi d'investir dans un programme d'enseignement primaire au profit des enfants défavorisés (15 millions de dollars en 6 ans) et se penchera sur la possibilité de contribuer à une initiative de soutien budgétaire ayant pour but d'améliorer la qualité de l'éducation de base dans les régions les plus pauvres. Au sein de la Francophonie, l'ACDI participera à un dialogue sur les politiques pour garantir : que l'éducation de base et la formation reçoivent une part équitable du budget national de l'éducation; que les programmes soient adaptés aux réalités locales; que la diversité culturelle et les connaissances locales soient mises en valeur dans le contexte de l'égalité entre les sexes¹⁶.

c) Gouvernance : la pierre angulaire de l'atteinte de tous les ODM (438,5 millions de dollars en 2005-2006)

L'ACDI appuie les initiatives qu'entreprennent les pays en développement pour renforcer la gouvernance pour l'ensemble des programmes géographiques. Elle collabore avec les gouvernements, les ONG et les institutions, le secteur privé et les organisations communautaires. Ces initiatives seront souvent mises en œuvre par le biais du Corps canadien, la nouvelle initiative dont on a parlé précédemment. En 2005-2006, l'ACDI continuera de financer les réformes au sein d'organisations du secteur public. En Bolivie,

16. L'Organisation internationale de la Francophonie, qui compte 53 États et gouvernements et dix observateurs se partageant le français comme langue, intervient dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale. Son programme de coopération est axé sur i) la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de la personne; ii) sur le soutien à l'éducation, à la formation, à l'éducation supérieure et à la recherche; iii) sur le développement de la coopération à l'appui du développement durable et de la solidarité.

un nouveau Mécanisme de gouvernance stratégique (15 millions de dollars) permettra à l'ACDI de répondre rapidement aux demandes de la Bolivie pour un soutien au secteur public, tout en fournissant un financement de base à certaines institutions boliviennes qui appliquent des réformes stratégiques et des mesures novatrices. Au Mali, l'ACDI versera 10 millions de dollars pour la création d'un Bureau du vérificateur général et pour la mise en place d'un bureau électoral permanent. Au Sénégal, l'Agence facilitera la décentralisation des fonctions publiques en renforçant les institutions locales et en favorisant une participation accrue des citoyens aux prises de décisions. Au Ghana, l'ACDI versera 725 000 \$ pour raffermir le rôle du Parlement pour ce qui est de surveiller la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays. Le programme intégré sur la primauté du droit en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro (33,3 millions de dollars pour la période 2004-2010) donnera lieu à une diversité de programmes pour la réforme judiciaire, autant au niveau institutionnel (planification stratégique et développement des capacités) qu'au niveau du fonctionnement quotidien des tribunaux, ainsi qu'à une réforme parlementaire et policière.

Soutien à la gouvernance dans des pays en crise : Afghanistan, Haïti et Iraq

L'ACDI travaille en collaboration avec ses partenaires pour aider les pays en crise à jeter les assises nécessaires à la prévention et au règlement des conflits, à des institutions représentatives, à la participation active de la société civile, à l'adoption de lois équitables, à un système judiciaire ouvert et à l'application des lois touchant les droits de la personne.

En Afghanistan, l'ACDI appuie le Programme de stabilisation de la Banque mondiale pour ce pays, par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan. L'Agence contribue à deux initiatives du PNUD : le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public et le Programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration (DDR). En outre, l'Agence soutient la Mission d'aide de l'ONU au Programme d'action contre les mines en Afghanistan, ainsi qu'un projet visant à appuyer la justice et la primauté du droit auprès du ministère afghan de l'Intérieur. Deux programmes sur le renouveau de la collectivité et l'éducation des filles devraient s'ajouter en 2005-2006.

En Haïti, l'ACDI contribue à la Mission de l'ONU pour la stabilisation du pays grâce au déploiement de 100 policiers (15 millions de dollars); elle appuie le ministère de la Justice pour qu'il élabore et mette en œuvre un plan stratégique de sécurité publique pour la police nationale (244 000 \$); veille à ce que de l'information de qualité sur les élections à venir soit diffusée aux citoyens par les médias (2 millions de dollars); procédera à l'évaluation du projet sur la consolidation de la primauté du droit afin d'améliorer la gestion du système pénal et d'accroître l'efficacité du Bureau de la protection du citoyen, et examinera la faisabilité de maintenir son appui dans ce secteur (1,5 million de dollars); aide à renforcer l'autonomie du système judiciaire par rapport à l'exécutif et à accroître sa capacité de rendre justice de manière opportune, équitable et accessible pour tous (3 millions de dollars).

L'ACDI verse sept millions de dollars à Élections Canada pour l'assistance technique et les coûts de démarrage du secrétariat de la Mission internationale pour les élections en Iraq (MIEI). Se fondant sur l'évaluation des élections du 30 janvier 2005, la MIEI fournira des conseils et aidera à accroître les capacités de la Commission électorale indépendante de l'Iraq. Au cours de l'année, la Commission électorale sera chargée d'organiser le référendum sur la constitution et les élections nationales subséquentes en vertu de la nouvelle constitution. La MIEI est dirigée par un comité directeur, qui est présidé par Élections Canada et composé de membres de commissions électorales indépendantes et d'experts en élections de partout dans le monde.

Le Canada a déployé 20 policiers pour aider à former des policiers irakiens à Amman (Jordanie), et a fourni une assistance technique en maintien de l'ordre démocratique (10 millions de dollars). Près de 18 000 recrues devraient terminer leur formation en 2005-2006. Entre-temps, les policiers canadiens déployés à Bagdad continueront d'aider les représentants du ministère de l'Intérieur à planifier et à structurer le secteur de la sécurité en Iraq, et à intégrer les nouvelles approches de gestion et de droits de la personne, y compris l'égalité entre les sexes, dans leur travail.

En 2005-2006, l'ACDI versera 7 millions de dollars pour appuyer la mise en œuvre du programme de réforme judiciaire du Mali, qui comprend la conception d'un modèle de palais de justice et le renforcement des capacités du ministère de la Justice et d'autres pouvoirs judiciaires dans le pays. Une contribution de 350 000 \$ du programme interaméricain de l'ACDI permettra aux pays d'améliorer leurs lois, leurs institutions et leurs systèmes afin de mieux lutter contre la corruption. L'Agence appuie les organismes de défense des droits de la personne dans de nombreux pays, de l'Afghanistan à la Bolivie. Un nouveau projet au Zimbabwe, à hauteur de 2 millions de dollars sur trois ans (600 000 \$ pour 2005-2006), permettra d'appuyer la Fondation des ressources juridiques afin de promouvoir les droits constitutionnels et de la personne, l'éducation juridique et le renforcement des capacités locales en vue d'améliorer la gouvernance et l'obligation redditionnelle dans le secteur juridique.

Le soutien aux élections, qui fait maintenant partie du Corps canadien et qui prend la forme de matériel, de formation, du renforcement de la liberté de presse et de la sensibilisation des électeurs, est une priorité pour l'ACDI. Celle-ci soutiendra des projets dans ce domaine dans quelques pays, dont l'Iraq, Haïti et l'Afghanistan. En Haïti, l'Agence aura versé 17 millions de dollars en soutien au processus électoral, lequel coûtera au total 45,5 millions de dollars US. Ces contributions permettront au Conseil électoral provisoire (CEP) de s'acquitter de son mandat qui est d'organiser des élections transparentes et crédibles. En Afrique et au Moyen-Orient, un soutien aux élections sera assuré dans un certain nombre de pays, dont l'Éthiopie (1 million de dollars en 2005-2006 pour appuyer les élections et cibler la société civile, dont les femmes); en Tanzanie (1,9 million de dollars pour faciliter l'établissement d'un registre national permanent des électeurs pour les élections de 2005); en République démocratique du Congo (2,25 millions de dollars en 2005-2006 à l'appui d'un projet sur la participation des citoyens).

d) Développement du secteur privé – ODM n° 1 et objectif à long terme de l'ACDI : la réduction de la pauvreté (159,9 millions de dollars en 2005-2006)

En Afrique, l'aide au développement du secteur privé est axée sur le développement économique rural. L'aide de l'Agence prend souvent la forme combinée du renforcement institutionnel de ministères et du financement d'initiatives communautaires précises. Au Mozambique, l'Agence investit 10 millions de dollars en 2005-2006 à l'appui des initiatives suivantes : la mise en commun de fonds avec d'autres donateurs, pour aider le ministère de l'Agriculture et du Développement rural à mettre en œuvre des programmes pour les petites exploitations agricoles, l'agriculture commerciale et la gestion des ressources naturelles; le soutien d'initiatives d'organisations communautaires qui touchent le microcrédit, l'approvisionnement eau en milieu rural et les modes de subsistance des communautés rurales côtières.

Soutien au secteur privé en Haïti

Haïti, le pays le plus pauvre des Amériques, enregistre un revenu annuel moyen de 440 \$US, mais la plupart des 8,3 millions d'habitants tentent de survivre avec moins de 1 \$US par jour. Le gouvernement haïtien provisoire et la communauté des donateurs internationaux se sont entendus sur un cadre de coopération provisoire (2004-2006) qui comporte quatre priorités : la gouvernance politique, la gouvernance économique et le développement des institutions; la reprise économique; les services sociaux de base.

L'ACDI appuie la reprise économique par le biais des initiatives suivantes :

- la mobilisation de l'épargne et du crédit grâce à la consolidation du réseau de coopératives d'épargne et de crédit, afin d'accroître l'accès au crédit pour les particuliers et les petites entreprises (1 million de dollars);
- le soutien au processus de développement local grâce aux activités suivantes : agroforesterie, développement des marchés agricoles, assainissement de l'environnement et soutien à l'entrepreneuriat local.

En 2005-2006, l'ACDI décaissera près de 18 millions de dollars pour ces initiatives, ce qui représente environ 20 pour 100 du budget du programme géographique en Haïti.

En Amérique centrale, l'accent est mis sur l'accroissement de la capacité des groupes vulnérables d'augmenter la production, la transformation et la commercialisation agricoles, surtout dans les régions rurales et chez les populations autochtones. Dans les Caraïbes, le portefeuille de projets de développement du secteur privé de l'ACDI est d'une valeur de 50 millions de dollars; il inclut un soutien au développement des ressources humaines, au renforcement d'un environnement porteur, au microfinancement et au développement de nouvelles entreprises. Au Costa Rica, le Fonds de développement de la concurrence (3 millions de dollars) permet à des ministères du gouvernement canadien de collaborer avec le gouvernement costaricain à l'élimination des obstacles techniques au commerce et à la concurrence, par exemple en simplifiant les procédures afin de favoriser l'activité et l'efficacité des entreprises; d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) à accéder aux ressources et aux marchés; d'élaborer des stratégies rentables de promotion des exportations pour les produits ciblés. Au Brésil, l'ACDI fournit 1,4 million de dollars pour l'assistance technique au Secrétariat de l'emploi et des relations de travail de Sao Paulo au niveau, entre autres, de l'amélioration des compétences et du matériel pour la prestation de services de formation et de développement de l'emploi dans deux ou trois secteurs précis (ajustement/formation en cours d'emploi; orientation professionnelle, counselling et évaluation des besoins en formation).

En Asie, on développera des PME, plus particulièrement en Indonésie, au Bangladesh et aux Philippines, grâce à un accès accru à des services de financement et de développement des entreprises qui favoriseront la compétitivité et le rendement. Au Pakistan, l'ACDI favorisera la croissance économique grâce à une contribution accrue au secteur des hydrocarbures et aidera le gouvernement du Pakistan à établir des politiques et à réglementer et gérer de façon durable ce secteur.

Faciliter la prise en charge locale : une nouvelle vie pour le Fonds de l'Équateur

Depuis sa création en 1991, le Fonds de développement Équateur-Canada, ou « Fondo » comme on l'appelle en Équateur, a permis de mettre en œuvre 133 projets qui bénéficient à 55 426 des familles rurales les plus pauvres du pays. Au cours des quelque deux dernières années, ces projets ont permis d'augmenter les revenus des participants de plus de 53 pour 100 (avec en arrière-plan, une crise économique, des baisses de salaires et un indice d'inflation de 32 pour 100). Parallèlement, la production a augmenté de 48 pour 100, et le pourcentage de produits sur les marchés, de 49 pour 100.

Financé grâce à la vente de matériel canadien de télécommunications et d'exploitation du matériel et du gaz, ainsi que d'autres produits, le Fonds de développement a reçu plus de 53 millions de dollars et a généré des revenus totalisant 24 millions de dollars grâce à des investissements et à d'autres initiatives. Il s'est révélé un excellent outil pour la prestation du programme bilatéral de l'ACDI en Équateur, en raison de sa gestion professionnelle et de l'obtention de résultats concrets.

Aujourd'hui, le Fonds peut mettre en œuvre plus de projets que ne peut en financer l'ACDI. Au cours des trois prochaines années, l'ACDI appuiera la transition du Fonds qui, de projet d'aide bilatérale du Canada, deviendra une institution sans but lucratif légalement constituée : un nouveau nom et le mandat d'alléger la pauvreté en Équateur. Cette nouvelle organisation misera sur le succès de l'ancien Fonds; elle sera en mesure d'attirer des fonds additionnels de la part d'autres donateurs, de mettre en œuvre de nouveaux programmes et d'élargir sa portée et ses retombées.

La mission du Fonds, telle que décrite dans sa stratégie quinquennale, est de réduire la pauvreté chez les groupes les plus vulnérables en Équateur. Son objectif à long terme est d'améliorer la capacité des organisations locales de gérer leur propre développement, et de faire du Fonds un puissant outil de changement pour les pauvres. Compte tenu du succès du Fonds et de son excellente réputation auprès des donateurs et du gouvernement de l'Équateur, l'avenir du « Fondo » -- et des collectivités qu'il cible -- semble très prometteur.

L'ACDI appuie un grand nombre de projets de microcrédit en renforçant les capacités des institutions financières qui desservent les démunis dans des pays aussi variés que le Bangladesh, le Paraguay et la République démocratique du Congo, projets qui visent plus particulièrement les services destinés aux femmes. Au Sénégal, un nouveau programme dans la région de Niayes permettra d'augmenter la production agricole et d'accroître l'accès des démunis, surtout les femmes, à des services financiers. En Tanzanie, une nouvelle contribution de 17,5 millions de dollars à un fonds commun favorisera l'accès élargi à des services de microfinancement pour les pauvres. Ses objectifs sont de permettre à 200 000 autres ménages démunis, 100 000 autres microentreprises et 10 000 autres PME d'avoir accès à des services financiers; d'augmenter d'au moins trois le nombre d'institutions financières qui fournissent des services financiers aux pauvres; d'augmenter de 100 pour 100 le volume de crédit fourni aux ménages pauvres, aux microentreprises et aux PME; d'augmenter de 100 pour 100 le volume de dépôts mobilisés auprès des ménages pauvres, des microentreprises et des PME.

L'ACDI appuie également l'augmentation des investissements directs étrangers en Afrique. En réponse à des demandes précises de l'Afrique en vue d'un accroissement des investissements dans des entreprises commerciales qui contribuent au développement, le gouvernement lancera le Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique (FICA) en 2005. Le FICA disposera d'un stock de capital minimal de 200 millions de dollars, dont la moitié proviendra du Fonds canadien pour l'Afrique; le reste des fonds sera obtenu

auprès de tiers investisseurs. Le FICA fournira du capital de risque pour des investissements en Afrique qui généreront une croissance économique.

Enfin, l'Agence appuie les efforts que font les pays en développement pour s'intégrer au système de commerce multilatéral, en leur fournissant une assistance technique touchant la négociation et l'application d'accords commerciaux. En Amérique centrale, l'assistance technique liée au commerce contribuera à renforcer les capacités en matière de douanes, d'élaboration et de négociation de politiques commerciales, de consultations publiques et d'établissement de consensus (5 millions de dollars). L'ACDI appuie également le développement des capacités en négociations commerciales dans les Caraïbes, en Asie et en Afrique.

e) Thèmes transversaux : trois des huit ODM

L'ACDI intègre les questions d'environnement et d'égalité entre les sexes dans toutes ses activités de programmation, de planification et d'évaluation, et joue un rôle de chef de file au sein de la communauté des donateurs en exhortant ses partenaires canadiens et internationaux à faire de même. L'Agence finance également des programmes et des projets précis dans les pays en développement dont le but est d'accroître la capacité des organisations locales de défendre leur cause, de dialoguer avec les gouvernements, et de planifier et de mettre en œuvre des programmes qui touchent la conservation de l'environnement et l'égalité entre les sexes.

Environnement

L'ACDI aide les partenaires dans les pays en développement, aux niveaux des collectivités, des entreprises et du gouvernement, à gérer de manière durable leurs ressources dans le cadre de projets axés précisément sur l'environnement. Un examen du secteur de l'environnement effectué récemment en Indonésie a confirmé que les programmes touchant les ressources naturelles doivent comporter de multiples facettes. Ainsi, l'intervention la plus vaste qui est envisagée dans le cadre de programmation pour l'Indonésie est un programme pluriannuel de gestion de l'environnement estimé à 50 millions de dollars, qui mettra l'accent sur la gestion des ressources naturelles renouvelables dans certains bassins versants. Ce programme devrait aider l'Indonésie à créer des moyens de subsistance durables et à les préserver, grâce à l'accès équitable aux ressources naturelles, qui seront gérées de manière viable. En Afghanistan, un nouveau projet sur la gestion des ressources en eau dans le bassin Hari Rud (5 millions de dollars) verra le jour en 2005-2006. Au Ghana, deux nouveaux projets (23 millions de dollars) permettront d'améliorer la sécurité alimentaire grâce au renforcement de la capacité locale de renverser la dégradation des sols et la désertification, de mettre en place des systèmes de gestion de l'eau et des terres, et de promouvoir un développement agricole écologique. Le Fonds canadien pour l'Afrique permettra de raffermir les compétences techniques et de gestion en Afrique afin d'améliorer la gestion intégrée de l'eau aux niveaux national et régional, et de faciliter la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, surtout pour les démunis, dans le cadre d'une série de projets totalisant 50 millions de dollars. En Amérique latine, l'ACDI appuie un projet régional qui aidera le secteur privé à concevoir et à appliquer des méthodes de protection de

l'environnement, surtout en ce qui touche la réduction des émissions de gaz, les retombées sociales, la santé et la sécurité. Un autre projet aide les gouvernements à améliorer leurs pratiques environnementales et réglementaires dans le secteur de l'énergie.

Égalité entre les sexes

L'ACDI appuie des initiatives précises pour l'égalité entre les sexes, par le biais de fonds dans un certain nombre de pays. Les initiatives répondent aux demandes de soutien qui

émanent de gouvernements et d'organisations de la société civile, par exemple en Éthiopie, au Zimbabwe, au Cameroun, au Mali, au Maroc, en Égypte, au Rwanda, au Kenya, au Malawi, au Pakistan, au Bangladesh, en Haïti, dans les Caraïbes et dans les Andes. Ces fonds appuient des activités stratégiques qui défendent les droits des femmes, y compris le soutien aux élections, les changements législatifs et la sensibilisation du public. Ils appuient aussi le renforcement des institutions et la prestation de services qui répondent expressément aux

besoins des femmes, dont l'aide juridique, les soins de santé, l'éducation de base et l'éducation aux droits de la personne. Au Sri Lanka, l'ACDI s'attachera à accroître la participation des femmes en tant que décideuses et participantes aux initiatives de paix et de développement. Dans les Andes, l'Agence continue de favoriser la participation accrue des femmes comme décideuses en matière de gouvernance aux niveaux local et national. De plus, en Bolivie, l'ACDI et les organismes de développement international de la Suède, des Pays-Bas et du Danemark fournissent un financement commun au vice-ministère de la Condition féminine pour l'aider à mettre en œuvre son plan national pour la pleine réalisation des droits des femmes 2004-2007. Tous les donateurs qui œuvrent pour l'égalité entre les sexes en Bolivie prennent part à cette initiative novatrice de financement commun. L'ACDI aide également ses partenaires canadiens et internationaux à intégrer l'égalité entre les sexes dans leur programmation, par le biais d'une formation et d'une assistance technique.

Égalité entre les sexes et impact stratégique : un choix pour le programme du Tadjikistan

Les femmes jouent un rôle clé dans l'agriculture et la gestion des ressources en eau au Tadjikistan, ce qui crée un lien étroit entre la pauvreté et les femmes. Ce lien, et les autres disparités entre les sexes que l'on observe dans tous les aspects de la vie au Tadjikistan, dont de l'égalité entre les sexes une priorité dans la programmation de l'ACDI en agriculture et en gestion des ressources en eau. En fait, le motif de la concentration sur l'eau et l'agriculture repose en partie sur un examen de la meilleure façon de mobiliser les femmes des collectivités contre la pauvreté.

L'ACDI élaborera une stratégie sur l'égalité entre les sexes pour guider le programme. L'information sur les indicateurs du rendement du programme sera recueillie selon le sexe, lorsque cela est possible, afin de mesurer l'impact du projet sur la pauvreté et sur l'égalité entre les sexes.

f) Reconstruction dans les pays frappés par le tsunami

Le 10 janvier 2005, le premier ministre annonçait l'octroi d'une somme de 425 millions de dollars, échelonnée sur cinq ans, pour les secours, le relèvement et la reconstruction dans les pays ravagés par le tsunami en Asie. On a déjà satisfait à la plupart des besoins de la région à court terme, mais les mesures de secours et de relèvement à long terme

pourraient bien se poursuivre pendant la majeure partie de 2005-2006. C'est la direction de l'ACDI chargée de l'assistance humanitaire qui s'est occupée du soutien initial accordé à la suite de l'appel éclair de l'ONU et de la coordination des interventions des ONG. Les fonds qui seront débloqués en contrepartie des dons exceptionnels versés par les Canadiens et Canadiennes aux organisations admissibles, qui sont estimés à quelque 200 millions de dollars, permettront à l'ACDI et au Canada d'apporter une contribution substantielle aux efforts déployés à l'échelle internationale en matière de secours et de reconstruction.

Par ailleurs, l'ACDI travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des pays touchés par le tsunami, en particulier ceux qui en ont le plus souffert, soit l'Indonésie et le Sri Lanka, ainsi qu'avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, le système des Nations Unies et les donateurs, en vue de définir ses stratégies de reconstruction à long terme pour la région. Les dépenses envisagées à ce chapitre pourraient atteindre 160 millions de dollars en quatre ans. Ces stratégies, qui devraient être au point très bientôt, encadreront les activités bilatérales de reconstruction et les programmes complémentaires réalisés par les organisations admissibles aux ressources du Fonds de contribution à part égale. La coordination entre donateurs et gouvernements sera cruciale si l'on veut assurer efficacement la reconstruction des régions ravagées par le tsunami.

g) Pays en voie de « graduation »

Un certain nombre de pays ont fait de remarquables progrès et sont prêts pour une relation plus mûre avec le Canada. Le 1^{er} avril 2005, on assistera à la graduation et à l'interruption de la programmation en République tchèque, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Slovaquie et en Slovénie, car ces pays font maintenant partie de l'Union européenne. L'ACDI appuiera leur nouveau statut de donateurs, et les aidera à concevoir des accords de cofinancement pour la mise en œuvre de projets en Europe centrale et de l'Est, en Asie et en Afrique.

En Asie, les programmes en faveur de l'Inde¹⁷ et de la Thaïlande prendront fin en 2005-2006. L'ACDI travaillera plus étroitement avec la Thaïlande, la Malaisie, Singapour et Brunéi en tant que donateurs.

2. Profil d'un programme-pays : Mozambique

Depuis qu'il a été désigné, en décembre 2002, comme « pays de concentration » pour la coopération canadienne au développement, le Mozambique est devenu un partenaire de plus en plus important pour le Canada. Conformément à la stratégie de lutte contre la pauvreté du Mozambique, l'objectif du programme de développement du Canada est de contribuer à une réduction substantielle des niveaux de pauvreté au Mozambique, grâce à l'adoption de mesures qui permettront d'améliorer les capacités et de multiplier les possibilités, surtout pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons démunis.

17. En 2003, l'Inde annonçait qu'elle allait conserver des liens avec un nombre minimal de donateurs bilatéraux, dont le Canada ne fait plus partie.

La programmation actuelle de l'ACDI, définie dans le Cadre de programmation-pays (CPP) 2003-2008, est axée sur quatre secteurs prioritaires : l'éducation, la lutte contre le VIH/sida, l'agriculture/le développement rural et la gouvernance. Sont rigoureusement maintenus deux thèmes transversaux qui recoupent tous les aspects du développement au Mozambique, à savoir l'égalité entre les sexes et l'environnement. La programmation de l'ACDI dans ces secteurs place le Canada au centre du contexte hautement harmonisé des programmes sectoriels pilotés par le Mozambique et prescrits par les donateurs, dans les domaines jugés les plus importants du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Le Mozambique est l'un des pays les plus avancés en Afrique sur le plan de l'harmonisation des procédures des donateurs; il jouit d'un solide leadership national pour le choix de la meilleure approche commune, une approche qui favorise l'efficacité et accroît les capacités nationales aux fins de la réduction de la pauvreté.

Contexte

Auparavant considéré comme le pays le plus pauvre au monde, le Mozambique a émergé d'années de conflit et fait des progrès remarquables ces douze dernières années, surtout sur les plans de la stabilité, de la réforme économique et du rendement. Les progrès économiques observés dans les années 90, bien que considérables, n'ont pas été profitables aux plus vulnérables. Le Mozambique demeure un pays pauvre, se classant 171 sur 177 selon l'Indice du développement du PNUD (2004). On observe des disparités entre les régions et sur le plan des revenus et de l'égalité entre les sexes; le VIH/sida constitue un obstacle majeur et croissant au développement. Ce pays largement rural est exposé tout à tour aux inondations et aux sécheresses, lesquelles menacent régulièrement les modes de subsistance de la population.

Coopération Canada-Mozambique

En 2005-2006, l'ACDI aura majoré son budget annuel pour le programme bilatéral en faveur du Mozambique, lequel passera à 42,3 millions de dollars, ce qui aura pour effet d'accroître sensiblement la visibilité du Canada et son influence stratégique au Mozambique. L'Agence financera une série d'initiatives alignées sur les stratégies, les systèmes et les mécanismes pilotés par le pays. Ce soutien est acheminé par le biais de mécanismes de financement commun du Mozambique au niveau sectoriel, d'un soutien budgétaire au niveau macro, et de projets traditionnels destinés aux personnes qui en ont le plus besoin. En adoptant une approche équilibrée face à sa programmation, l'ACDI vise un développement efficace, des résultats opérationnels et d'autres considérations, comme la gestion des risques.

L'ACDI deviendra bientôt membre du groupe de donateurs – le G15 – et fournira un soutien budgétaire direct au Mozambique. Les interventions de l'Agence reposeront largement sur un partenariat renforcé avec le Mozambique que viendront faciliter l'établissement, à Maputo, d'un haut-commissariat du Canada à part entière, ainsi que le renouveau prévu de l'Unité d'appui au programme qui compte des professionnels de

langue portugaise, hautement qualifiés et recrutés sur place, qui apportent leur soutien au programme de l'ACDI.

Contexte de l'harmonisation

Le Mozambique a fait preuve d'un solide engagement à l'égard du développement. Un cadre stratégique complet de lutte contre la pauvreté est en place. Un examen conjoint de sa mise en œuvre effectué par le gouvernement et les donateurs a révélé une réduction marquée du taux d'extrême pauvreté, qui est passé de 69,4 pour 100 en 1996-1997 à 54,1 pour 100 en 2002-2003¹⁸. Le niveau de confiance et d'engagement des donateurs à l'égard du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est relativement élevé, les donateurs ayant annoncé des contributions de 790 millions de dollars américains pour aider le Mozambique en 2004.

La coordination du soutien budgétaire a débuté au milieu des années 90 au Mozambique et a été officialisée en 2000 avec la mise en place du Programme conjoint des donateurs pour le soutien macrofinancier. Le nombre de donateurs qui contribuent à ce programme a augmenté rapidement, passant de quatre organismes en 1998 à 15 organismes en 2004. Une part importante de l'aide au développement du Mozambique est désormais fournie sous la forme d'un soutien budgétaire direct.

L'examen qui sera mené l'an prochain et qui portera sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2006-2010 du Mozambique comportera d'importantes discussions stratégiques avec le gouvernement mozambicain au sujet de l'orientation à donner aux initiatives de réduction de la pauvreté dans ce pays. L'ACDI sera bien placée pour défendre le maintien des priorités stratégiques dans les secteurs de l'éducation, du développement rural et de la gouvernance, ainsi que l'intégration de la lutte contre le VIH/sida et de l'égalité entre les sexes.

Au cours de l'année à venir, l'ACDI tentera de promouvoir l'harmonisation des procédures en coordonnant la participation du Canada à l'entente sur le soutien budgétaire direct et en contribuant au nouveau cadre de mesure du rendement des partenaires du développement qui participent à cette entente. De même, le Canada complétera son mandat en tant que donateur-coordonnateur du Groupe de coordination sur l'égalité entre les sexes (mécanisme conjoint du gouvernement, des donateurs et de la société civile permettant de surveiller l'égalité entre les sexes au Mozambique), et assumera le rôle de donateur-coordonnateur pour le Forum des partenaires dans la lutte contre le VIH/sida (mécanisme conjoint du gouvernement, des donateurs et de la société civile collaborant avec le Conseil national sur le sida).

18. L'examen conjoint gouvernement-donateurs qui portera sur la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté permettra en outre de simplifier les procédures et de mettre en place des mesures, par exemple des réunions régulières et formelles des donateurs, des ententes donateurs-coordonnateurs (par rotation), des évaluations annuelles conjointes, des ensembles d'indicateurs de rendement convenus, des travaux en vue de la programmation conjointe à venir et de la coordination des politiques.

L'harmonisation demeure un facteur de réussite majeur dans un pays où interviennent un aussi grand nombre de donateurs. Compte tenu du bon dossier du Mozambique sur le plan de la coordination et de l'harmonisation des procédures des donateurs, l'ACDI travaille d'arrache-pied pour respecter son engagement à aligner davantage son soutien sur la stratégie de lutte contre la pauvreté du Mozambique. Bien que des problèmes demeurent, les mesures d'harmonisation entre donateurs ont instauré un climat de responsabilité mutuelle et une culture de dialogue, optimisant ainsi la prévisibilité et la transparence de l'aide, deux facteurs essentiels à l'efficacité.

B. Partenariat canadien

Description : Dans le cadre des programmes de partenariat canadien, on a recours à des mécanismes de financement réactif et de base à l'appui de partenariats entre des organisations des secteurs volontaire et privé au Canada et dans les pays en développement qui sont alignées sur le mandat et les objectifs de l'ACDI.

Énoncé de résultats : L'aide canadienne au développement, acheminée par le biais de partenariats avec le secteur volontaire et le secteur privé, contribue à l'obtention des Résultats clés de l'Agence et des ODM, dans le cadre d'un effort concerté mondial des donateurs et des pays en développement.

Indicateurs : La contribution de l'ACDI aux ODM sera mesurée à l'aide de divers indicateurs, entre autres des instruments améliorés pour évaluer l'efficacité des partenariats et le nombre de volontaires.

Besoins en ressources humaines, 2005-2006	Besoins en ressources financières, 2005-2006
188 ETP	292 045 000 \$

Ces programmes représentent environ 10,5 pour 100 du budget de l'ACDI.

La Direction générale du partenariat canadien (DGPC) gère les relations de l'ACDI avec les partenaires des secteurs privé et volontaire canadiens, sur une base ponctuelle. S'alignant sur sa politique visant le renforcement de l'efficacité de l'aide, l'Agence raffermi ses relations avec les partenaires non gouvernementaux afin qu'elles soient stratégiques et qu'elles appuient le rôle que jouent les partenaires non gouvernementaux canadiens et locaux dans l'atteinte des ODM et dans la satisfaction des besoins des pays les plus pauvres au monde. Les partenariats de l'ACDI avec des organisations non gouvernementales contribuent au développement durable et équitable en privilégiant la gouvernance démocratique ainsi que le développement social et économique.

Les programmes de partenariat canadien appuient les priorités du gouvernement dans le contexte du rôle du Canada dans le monde, y compris la mobilisation des Canadiens et Canadiennes aux fins du développement international, le Corps canadien, les initiatives du secteur volontaire, le rôle du secteur privé et la promotion de la créativité et des compétences canadiennes à l'étranger. En 2005-2006, l'ACDI continuera de raffermir ses relations avec les partenaires non gouvernementaux en vue de l'atteinte de ces objectifs, et d'accroître sa capacité d'appuyer l'approche de l'ensemble de l'Agence à l'égard de l'aide au développement. Pour ce faire, on mettra en œuvre des activités qui auront pour but :

- d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre de gestion du programme du secteur volontaire, ainsi qu'une stratégie sur l'engagement du public;
- d'accroître la concentration stratégique;
- de contribuer à une approche organisationnelle de la concentration géographique et sectorielle et à l'application optimale des mécanismes d'exécution de l'ACDI (mécanismes bilatéral, multilatéral et de partenariat);
- de relancer le dialogue de politiques avec les partenaires non gouvernementaux afin de communiquer les connaissances et d'influer sur les politiques et sur les pratiques du développement international;
- d'accroître la transparence et l'efficacité des mécanismes de financement réactifs.

1. Principaux programmes

Santé et éducation de base (84,3 millions de dollars en 2005-2006)

Le développement social est une priorité des programmes de partenariat canadien, figurant pour près de 30 pour 100 des affectations totales annuelles. Les programmes de partenariat canadien continueront d'être axés sur le développement des capacités des organisations de la société civile et des gouvernements locaux, afin de promouvoir une démarche axée sur les droits de la personne dans le contexte de l'éducation de base, de la santé, de la lutte contre le VIH/sida et de l'égalité des sexes, y compris l'adoption de mesures spéciales pour réaliser les droits des enfants marginalisés. Ces programmes appuient les partenaires qui proposent des recommandations stratégiques pratiques sur les moyens d'atteindre les ODM. Comme ils l'ont toujours fait, les programmes de partenariat canadien financeront les initiatives des partenaires dans des domaines comme la santé de la mère et de l'enfant, la prévention du VIH/sida et les soins, l'éducation de base et l'alphabétisation, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, ainsi que le développement communautaire intégré.

Gouvernance (53,8 millions de dollars en 2005-2006)

L'Agence financera des activités qui contribuent à améliorer la société civile à bien des points de vue et qui incitent les membres de la société à participer activement à la mise en place d'institutions démocratiques. L'ACDI aidera les organisations de la société civile à inciter les collectivités à participer de plus près à leur propre gouvernance et à exiger la prestation de services gouvernementaux, et continuera de déployer des observateurs électoraux afin de garantir la tenue d'élections justes, équitables et transparentes.

L'ACDI aidera ses partenaires à encourager la participation de la société civile au dialogue de politiques, en renforçant la capacité d'organisations mondiales de donner une voix aux démunis, aux handicapés, aux femmes, aux enfants et à d'autres groupes marginalisés de la société. De plus, l'ACDI favorisera un environnement porteur afin que la société civile puisse participer au dialogue de politiques. En collaboration avec le secteur privé, l'ACDI appuiera les entreprises et les institutions qui souscrivent à la responsabilité sociale des entreprises, à l'éthique des affaires et à la bonne gouvernance, en facilitant les investissements et en favorisant le développement des institutions. Elle se penchera aussi sur les partenariats publics-privés pour promouvoir ces valeurs et travailler ensemble à résoudre les enjeux sociaux et communautaires.

Dans le contexte de la mise en place et de l'évolution du Corps canadien, l'Agence collaborera étroitement avec d'autres organisations afin de trouver des moyens efficaces et novateurs de mettre en œuvre les projets du gouvernement avec le Corps canadien et par le biais de ce dernier.

Développement du secteur privé (51,2 millions de dollars en 2005-2006)

L'ACDI maintiendra sa stratégie sur le développement du secteur privé grâce à la collaboration entre des organisations et des entreprises du secteur privé au Canada et dans les pays en développement. Elle établira des relations durables au Canada et dans les pays en développement en accroissant la productivité des entreprises et des économies locales, grâce au transfert de technologies et de connaissances. En outre, l'ACDI facilitera les investissements et appuiera les entreprises afin de favoriser la compétitivité et les liens internationaux.

L'ACDI gère plusieurs programmes de développement du secteur privé. Elle continuera de chercher des moyens d'accroître l'efficacité et l'impact, sur le développement, de son soutien aux partenaires du secteur privé. Une attention accrue sera accordée au développement des capacités des petites et moyennes entreprises grâce à la création de coentreprises. La programmation mise en œuvre avec le secteur privé contribue à atteindre les ODM grâce à la création d'emplois, ce qui réduit la pauvreté, au transfert de technologie, à l'investissement direct dans des infrastructures sociales de base comme l'approvisionnement en eau, et à la formation en gestion.

L'Agence soutiendra également le partage des connaissances entre ses partenaires en matière de politiques économiques et commerciales, afin de venir en aide aux démunis, de défendre les intérêts des pays en développement lors des négociations commerciales, et de promouvoir la responsabilité sociale. Par ailleurs, l'ACDI facilitera le développement ou le renforcement des capacités des organisations du secteur privé local qui fournissent des services essentiels qui contribuent au développement du secteur privé, un élément essentiel au développement durable de ce secteur.

2. Profil d'un partenariat : le Programme de coopération volontaire

Le Programme de coopération volontaire (PCV) appuie les initiatives d'organismes de coopération volontaire (OCV) comme le CUSO et Jeunesse Canada Monde. Le PCV décaisse environ 40 millions de dollars par année, 37 pour 100 étant consacrés au bien-être économique, 41 pour 100 au développement social, 5 pour 100 à la viabilité de l'environnement, et 17 pour 100 à la gouvernance.

Les OCV appuient le mandat et les objectifs de l'ACDI pour ce qui est d'atteindre les ODM. Dans le cadre des activités, ils appliquent les principes de l'efficacité de l'aide au développement en renforçant la capacité des partenaires des pays en développement d'améliorer le bien-être économique et social de la population. Grâce au placement de volontaires canadiens qualifiés et aux programmes d'échange de volontaires, les OCV veillent à définir les besoins locaux et à y répondre de manière durable. En mettant à contribution une diversité de volontaires canadiens, les OCV favorisent une meilleure compréhension des enjeux du développement international au sein du public canadien en général.

L'ACDI et les OCV entretiennent des relations productives depuis la création du programme d'aide du Canada. Grâce à leurs liens solides avec les collectivités dans les

pays en développement, les OCV ont toujours été bien placés pour cerner les priorités et offrir des programmes novateurs. L'ACDI a joué un double rôle en étant le premier donateur et en encourageant l'élaboration de politiques et de programmes novateurs.

Les milliers de Canadiens qui ont travaillé à l'étranger sont revenus avec une meilleure compréhension de la place du Canada dans le monde, de la nécessité d'une plus grande coopération mondiale et de l'importance des valeurs civiques. Les OCV font participer directement les Canadiens en leur offrant des occasions de participer à des programmes, en fournissant de l'information sur les enjeux du développement, en discutant de coopération internationale avec eux, et en offrant aux populations des pays en développement une occasion de discuter directement avec des Canadiens des questions qui les intéressent mutuellement. Le travail que font les OCV a permis d'accroître la capacité du Canada de mettre en œuvre une coopération internationale efficace et de soutenir ainsi le développement durable et la réduction de la pauvreté.

La gestion du PCV est unique, pour un certain nombre de raisons :

- Des efforts considérables ont été faits pour établir une approche plus coordonnée et systématique du travail volontaire avec l'ACDI, comme en témoigne le dialogue continu entre l'ACDI et les OCV, en tant que groupe, dialogue où les questions sont débattues ouvertement. Ce dialogue a donné lieu à une plus grande transparence et à une collaboration plus intense.
- Les OCV ont élaboré un cadre de principes pour le travail des organismes de coopération volontaire relativement à *l'Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*. Ce cadre illustre de quelle façon la coopération volontaire appuie certains des thèmes centraux et certaines des pratiques relatives à l'efficacité de l'aide au développement, dont la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance, l'engagement de la société civile, l'engagement du public, la prise en charge locale et le renforcement des capacités.
- L'évaluation des propositions de programmes pour le PCV 2004-2009 a été effectuée dans le contexte du cadre de principes susmentionné, et plus particulièrement en fonction du degré de compatibilité avec les principes du renforcement de l'efficacité de l'aide. Cela a permis de prendre des décisions quant aux affectations budgétaires.

C. Programmes multilatéraux

Description : Les programmes multilatéraux consistent à gérer les importantes contributions de base accordées aux institutions multilatérales de développement et aux organismes d'aide humanitaire, ainsi que la participation aux rencontres de haut niveau au sein de ces institutions, en particulier pour améliorer l'efficacité de leurs activités de développement. Les domaines d'intervention sont les suivants : lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie; aide humanitaire, paix et sécurité; institutions financières internationales; programmes des Nations Unies, du Commonwealth et de la Francophonie.

Énoncé de résultats : L'aide humanitaire et au développement apportée par le Canada par le biais des institutions multilatérales et d'autres partenaires contribue à l'atteinte des résultats clés de l'Agence et des ODM, et ce, dans le cadre des efforts coordonnés des donateurs et des pays partenaires partout dans le monde.

Indicateurs : La contribution de l'ACDI à l'atteinte des ODM sera évaluée au moyen de divers indicateurs, dont la fourniture d'une aide d'urgence appropriée, la mesure du rendement, la prévalence du VIH, et la mortalité infantile.

Besoins en ressources humaines, 2005-2006	Besoins en ressources financières, 2005-2006
155 ETP	957 082 000 \$

Ces programmes représentent environ 34,5 pour 100 du budget de l'ACDI.

Le Canada a la réputation d'être un partisan convaincu du multilatéralisme. Cet attachement découle de sa conviction qu'un véritable multilatéralisme est la méthode de gouvernance mondiale à privilégier, qu'il permet à tous de participer à l'établissement des règles de conduite internationale et fournit une tribune pour promouvoir les valeurs auxquelles le Canada attache de l'importance, y compris la démocratie, le développement humain, la justice sociale et le respect des droits de la personne. Les organisations multilatérales interviennent dans la mise en œuvre de plus de 40 pour 100 du programme d'aide canadien. Elles jouent un rôle essentiel dans le soutien des états en crise et la réponse aux situations d'urgence et aux catastrophes tant naturelles que provoquées par l'homme. En raison des ressources considérables qu'elles peuvent mobiliser, les institutions multilatérales permettent aussi au Canada de contribuer à l'atteinte des ODM dans une plus large mesure que cela ne serait possible par le biais uniquement de programmes de pays à pays.

En 2005-2006, l'ACDI s'emploiera à renforcer le système multilatéral, c'est-à-dire qu'elle soutiendra la réforme des Nations Unies qui est en cours, accroîtra l'efficacité des programmes multilatéraux en travaillant à la reconstitution des fonds et des ressources des banques de développement et aux préparatifs en vue d'importants événements multilatéraux, comme le Sommet du Millénaire +5 des Nations Unies en septembre 2005. En outre, l'ACDI adoptera une approche plus stratégique en fournissant un appui aux institutions qui obtiennent les meilleurs résultats de développement, en particulier au regard des ODM.

1. Principaux programmes

Santé et éducation de base : six ODM sur huit (394,4 millions de dollars en 2005-2006)

L'ACDI continuera de contribuer, sur une base annuelle, aux programmes en matière de santé d'un certain nombre de partenaires, dont l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. L'ACDI appuiera aussi les activités de lutte contre le sida de plusieurs partenaires : le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et l'initiative « 3 millions d'ici 2005 » de l'OMS, une ambitieuse initiative qui vise à fournir un traitement à trois millions de personnes souffrant du sida dans les pays en développement d'ici la fin de 2005. Ces activités seront étayées par le soutien continu de l'ACDI à l'importante programmation des institutions financières internationales dans les domaines de la santé et du sida, en particulier leurs efforts pour renforcer les systèmes de soins de santé.

L'aide apportée par l'ACDI sauve des vies

Grâce à une meilleure nutrition : Depuis 1998, l'ACDI a investi environ 175 millions de dollars dans des partenariats avec l'Initiative sur les micronutriments et d'autres organisations (Vision mondiale, CARE) pour accroître la couverture de la vitamine A dans les pays les plus touchés par une carence en vitamine A. Selon l'UNICEF, le financement accordé par l'ACDI a sauvé la vie de 1,5 million d'enfants entre 1998 et 2001. Entre 2002 et 2004, l'ACDI estime que 500 000 décès ont été évités chaque année. En 2005-2006, dans le cadre de la programmation financée par l'ACDI, environ 552 millions de capsules seront distribuées et 650 000 vies seront ainsi sauvées. Au cours de cette même période, les contributions de l'ACDI devraient osciller entre 40 et 55 millions de dollars.

Grâce à la vaccination : Depuis 2002, l'ACDI a collaboré avec l'UNICEF pour fournir approximativement 40 millions de dollars pour la vaccination contre la rougeole dans seize pays, touchant ainsi quelque 128 millions d'enfants et prévenant le décès de plus de 180 000 enfants par an au cours d'une période de trois ans. Chaque dollar supplémentaire fourni en 2005 permettra de vacciner un enfant de plus; on estime que chaque tranche de 250 à 400 dollars supplémentaires, selon la situation épidémiologique dans les pays financés, permet d'éviter un décès attribuable à la rougeole. Il est estimé que les contributions de l'ACDI pourraient atteindre 15 millions de dollars en 2005-2006.

Grâce à la lutte contre la tuberculose : L'ACDI a joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, un partenariat public-privé auquel le Canada a affecté quelque 170 millions de dollars. Ce fonds complète d'autres initiatives, comme le Dispositif mondial de financement des médicaments antituberculeux, le Partenariat Halte à la tuberculose, les initiatives de l'OMS et les activités de nombreuses ONG dont Vision mondiale et Care Canada. Ces initiatives permettront de traiter avec succès plus de trois millions de personnes atteintes de tuberculose dans plus de quarante pays. En 2005-2006, l'ACDI consacrera jusqu'à 55 millions de dollars à la lutte contre la tuberculose, ce qui inclut des fonds additionnels totalisant au plus 25 millions de dollars pour le Dispositif mondial pour l'approvisionnement en médicaments.

Des efforts sont aussi déployés dans le secteur de l'éducation en collaboration avec des partenaires comme le Commonwealth of Learning et l'UNICEF, par exemple le financement de l'éducation à distance, de l'éducation des filles et du retour à l'école des enfants touchés par un conflit. L'ACDI continuera aussi de consacrer des sommes importantes à l'aide alimentaire et à l'assistance humanitaire non alimentaire.

Gouvernance : la pierre angulaire de l'atteinte des ODM (72,7 millions de dollars en 2005-2006)

L'ACDI continue de mettre l'accent sur la promotion de la participation à la gouvernance ainsi que sur la responsabilisation et l'efficacité en matière de gouvernance, et ce, dans tous ses programmes de coopération multilatérale, dont les programmes des IFI, des organismes des Nations Unies, du Commonwealth et de la Francophonie. L'ACDI accorde également la priorité à la promotion d'une gestion du secteur public démocratique et efficace afin d'assurer un développement économique et social viable et équitable. Le travail relatif à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, à la réconciliation après un conflit et à l'action contre les mines se poursuivra. L'ACDI appuiera également une étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, qui présentera une vue d'ensemble complète de la violence contre les enfants et proposera des recommandations claires pour améliorer la législation, les interventions et les programmes. L'aide visant à mettre la capacité canadienne en matière de maintien de l'ordre au service de la programmation relative à la reconstruction après conflit des Nations Unies constitue un nouveau domaine d'expertise. L'ACDI continuera également à promouvoir la participation systématique des parties prenantes et de la société civile à l'élaboration des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, des stratégies de programme-pays d'organisations multilatérales et de la programmation relative à la reconstruction après conflit. Certaines activités seront réalisées dans le cadre de l'initiative Corps canadien, en collaboration avec des organisations multilatérales et par leur entremise.

Développement du secteur privé – ODM n° 1 et objectif à long terme de l'ACDI : la réduction de la pauvreté (125,6 millions de dollars en 2005-2006)

L'ACDI collaborera avec ses partenaires multilatéraux pour élaborer des politiques et des programmes ainsi que pour créer des environnements porteurs qui favorisent la croissance économique favorable aux pauvres. Elle appuiera : le microcrédit et le développement des petites et moyennes entreprises; les prêts au secteur privé, particulièrement par le biais de la Société financière internationale¹⁹; le développement rural, principalement le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA); le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), un membre du Groupe du PNUD qui s'occupe de projets d'investissement restreint dans les domaines de la gouvernance locale et du microcrédit. Par le biais plus particulièrement des IFI, l'ACDI continuera d'appuyer le développement de l'infrastructure de base dans les pays en développement partenaires. L'ACDI continuera de promouvoir l'assistance technique liée au commerce pour aider les pays en développement à devenir des partenaires à part entière dans le système commercial international et établira un mécanisme de facilitation du commerce.

19. La Société financière internationale est l'organisme affilié au Groupe de la Banque mondiale qui prête au secteur privé et est la plus importante source de prêts et de financement par capitaux propres pour les projets du secteur privé dans les pays en développement.

Thèmes transversaux

Pour favoriser la réduction de la pauvreté ainsi que la santé et le bien-être des populations, l'ACDI continuera d'appuyer activement la prise en compte des considérations environnementales dans les décisions et les activités liées à ses programmes multilatéraux. L'approche adoptée mettra l'accent sur l'évaluation environnementale, requise en application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la Politique environnementale de l'ACDI en matière de développement durable, ainsi que sur les évaluations environnementales stratégiques (EES) des politiques, des plans et des programmes. L'ACDI cherchera des occasions d'encourager les organisations multilatérales à adopter leurs propres processus d'évaluation environnementale et d'évaluation environnementale stratégique et encouragera l'harmonisation si cela est possible. Une attention particulière sera accordée à l'achèvement des rapports sur les évaluations environnementales stratégiques pour les Programmes multilatéraux de l'Agence et à l'examen de la réduction du risque de catastrophe dans le cadre de ces évaluations.

L'ACDI continuera d'apporter une aide financière par le biais de contributions au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et aux fonds d'affectation spéciale des IFI, pour donner suite aux engagements pris par le Canada dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement ayant trait, par exemple, aux polluants organiques persistants, aux substances appauvrissant la couche d'ozone, aux changements climatiques, à la biodiversité et à la dégradation des sols. L'ACDI examinera les synergies entre le FEM et les organismes d'exécution – le PNUD, le PNUE, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, en s'appuyant sur le rôle de catalyseur du FEM pour ce qui est d'encourager ces organismes d'exécution à intégrer l'environnement dans leur mandat.

L'ACDI appuie des organisations comme l'UNIFEM et le FNUAP, qui travaillent directement dans le domaine de l'égalité entre les sexes, thème transversal clé de l'ACDI dans tous ses programmes multilatéraux. L'ACDI a fourni des fonds pour l'affectation à temps plein d'un spécialiste de la question au Projet du Millénaire des Nations Unies de Jeffrey Sachs, grâce à quoi le rapport Sachs a réitéré l'importance fondamentale de l'égalité entre les sexes dans l'atteinte de tous les ODM. L'ACDI a contribué largement, sur les plans intellectuel et financier, aux évaluations de la place réservée aux femmes du PNUD et aux travaux d'autres institutions. En outre, elle participera aux efforts en cours pour élaborer un cadre d'évaluation du rendement pour sa politique en matière d'égalité entre les sexes adoptée en 1999, qui portera une attention particulière à l'évaluation des institutions multilatérales et à la suite donnée aux engagements pris à l'égard des résultats relatifs à l'égalité entre les sexes. L'ACDI élaborera aussi une stratégie pour favoriser les progrès au regard de l'intégration de l'égalité entre les sexes par les principaux partenaires et de certaines programmations thématiques financées par l'ACDI ainsi que pour faciliter le suivi de ces progrès.

Assistance humanitaire

Tableau 3 : Assistance humanitaire

	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses planifiées 2005-2006
Assistance humanitaire et secours d'urgence*	158,7 millions	174,3 millions	195,3 millions	228,2 millions	317,7 millions ²⁰	91 millions ²¹

*Englobe l'aide alimentaire entrant dans l'assistance humanitaire.

En 2005-2006, l'ACDI continuera d'aider les populations des pays en développement touchées par des conflits et des catastrophes naturelles à satisfaire leurs besoins fondamentaux, y compris en matière de santé, de logement, de nutrition, d'eau et d'assainissement, de sécurité alimentaire, d'éducation et de protection. En raison de sa nature, l'assistance humanitaire requiert souvent la prise de mesures face à des événements imprévus. Parmi les populations que l'ACDI continuera d'aider mentionnons les victimes du tsunami survenu dans l'océan Indien en décembre 2004 (*voir ci-après l'encadré intitulé « Aide apportée par le Canada aux victimes du tsunami dans l'océan Indien »*). En 2005-2006, les efforts de relèvement continus, particulièrement par le biais du programme des fonds de contribution à part égale, seront axés essentiellement sur les pays les plus durement touchés (le Sri Lanka et l'Indonésie), et une aide sera également apportée à l'Inde. Les priorités initiales seront les suivantes : satisfaire les besoins fondamentaux, par exemple assurer l'accès à des systèmes d'approvisionnement en eau potable, des services de santé et la protection des enfants, et aider les gens à retrouver des moyens de subsistance et à rétablir les infrastructures pour les services de base. Les activités menées dépendront des propositions reçues par les ONG admissibles. L'aide au développement à plus long terme sera déterminée en collaboration avec les pays touchés, d'autres pays et organismes donateurs ainsi que les partenaires canadiens.

Aide apportée par le Canada aux victimes du tsunami dans l'océan Indien

Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser jusqu'à 425 millions de dollars sur cinq ans pour les secours internationaux au titre de l'aide humanitaire et de l'aide au relèvement et à la reconstruction, les fonds de contribution à part égale des généreux dons faits par les Canadiens à des organismes de charité admissibles et l'aide au relèvement de la région touchée de 2005 à 2009. Le Canada a promis jusqu'à 265 millions de dollars en aide humanitaire immédiate et en aide au relèvement.

Les contributions aux organisations internationales incluent :

- 4,5 millions de dollars à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour les besoins immédiats des personnes touchées — abris, nourriture, secours d'urgence non alimentaire, soins de santé, eau et assainissement — et le renforcement des capacités opérationnelles des sociétés nationales dans les pays touchés.
- 3,5 millions de dollars à l'UNICEF, pour les soins de santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement ainsi que la protection et l'éducation des enfants dans toute la région touchée.

20. Ce montant englobe environ 210 millions de dollars pour les secours aux victimes du tsunami.

21. Ce montant représente les dépenses planifiées initialement, mais les crises imprévues qui surviendraient pourraient nous obliger à l'augmenter.

- 2 millions de dollars au Programme alimentaire mondial, pour l'achat et la distribution de nourriture au Sri Lanka, en Indonésie et en Thaïlande.
- 1 million de dollars au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), pour la fourniture de secours d'urgence non alimentaire au Sri Lanka, y compris dans la région sous le contrôle des rebelles. En Indonésie, le HCR fournira des abris d'urgence et d'autres secours non alimentaires pour au plus 50 000 personnes déplacées. En Malaisie, il aidera à réunifier les familles au nom des 9 000 réfugiés dans la région d'Aceh qui sont sous sa protection.

Une contribution additionnelle de 29,5 millions de dollars en réponse à l'appel éclair des Nations Unies a été versée, à l'exception d'une somme de 10 millions de dollars destinée à l'UNICEF.

Les contributions faites aux ONG canadiennes incluent :

- 700 000 \$ à OXFAM Canada, pour l'amélioration des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable, de l'accès aux abris et aux articles de maison pour au plus 56 000 ménages en Indonésie et au Sri Lanka. OXFAM Canada travaille aussi à resserrer la coordination interorganisations.
- 600 000 \$ à Vision mondiale Canada, pour la fourniture de secours d'urgence non alimentaires – paillasses, couvertures, vêtements, ustensiles de cuisine, réservoirs à eau en plastique et matériaux de couverture — dans les régions gravement touchées au Sri Lanka et en Inde. Il est prévu que 15 000 ménages (75 000 personnes) bénéficieront de cette aide.
- 500 000 \$ à CARE Canada, pour des systèmes d'eau potable et d'autres secours d'urgence — y compris des solutions orales de réhydratation, des bâches de plastique, des couvertures, et des réservoirs souples d'eau — pour jusqu'à 100 000 personnes en Indonésie et en Inde.
- 400 000 \$ à Aide à l'enfance Canada, pour des vivres, des abris, des articles de maison, et du matériel de purification d'eau pour au plus 40 000 familles et pour réunir les enfants et les nourrissons séparés de leurs familles au Sri Lanka et en Indonésie.

Le Canada a acheminé des secours d'urgence au moyen d'avions commerciaux et d'avions des Forces armées canadiennes aux pays suivants :

- Sri Lanka (environ 600 000 \$) : les fournitures (arrivées à Colombo le 31 décembre 2004) incluaient 35 000 sachets pour la purification de l'eau (20 litres), 4 290 jerrycans de 20 litres et 840 rouleaux de feuilles de plastique.
- Indonésie (environ 200 000 \$) : les fournitures (arrivées à Jakarta le 2 janvier 2005) incluaient 35 000 sachets pour la purification de l'eau (20 litres), 3 pompes à eau, 5 760 jerrycans de 20 litres, 12 702 seaux de 12 litres, 160 rouleaux de feuilles de plastique, 200 haches, 252 pelles, et 2 entrepôts temporaires.
- Maldives (environ 200 000 \$) : les fournitures (arrivées à Male le 6 janvier 2005) incluaient 5 040 couvertures, 1 390 batteries, 3 000 sacs à déchets, 1 600 lampes de poche, 2 réservoirs souples d'eau (10 000 litres) et 1 entrepôt temporaire.
- Indonésie (environ 750 000 \$) : il s'agissait de génératrices et de bacs à eau pliables (arrivés le 17 janvier 2005).
- Sri Lanka (environ 300 000 \$) : il s'agissait de médicaments provenant de la Réserve nationale et de donateurs privés pour l'OMS (arrivés le 16 janvier 2005).

Des fonds ont été offerts par le truchement des ambassades et des hauts-commissariats du Canada dans les pays touchés pour des initiatives proposées par les organisations locales suivantes, et ce, pour l'achat et la distribution de fournitures de secours :

- Société indonésienne de la Croix-Rouge (650 000 \$).
- Fonds canadiens d'initiatives locales pour l'Indonésie (500 000 \$).
- Fonds canadiens d'initiatives locales pour le Sri Lanka (316 000 \$).
- Fonds canadiens d'initiatives locales pour l'Inde (200 000 \$).
- Fonds canadiens d'initiatives locales pour les Maldives (50 000 \$).

Comme le rappelle le budget de 2005, le 30 décembre 2004, le Canada a été le premier pays à annoncer un moratoire sur le paiement de la dette des pays ravagés par le tsunami. Depuis, les membres du Groupe des Sept (G7) ont accepté de suspendre le remboursement des dettes à leur égard jusqu'à la fin de 2005 et de promouvoir cette mesure au Club de Paris. Si tous les pays admissibles profitent du moratoire, le montant visé par le report du paiement de la dette en ce qui concerne le Canada pourrait atteindre 100 millions de dollars en 2005.

L'ACDI veillera à ce que l'attention portée à la crise provoquée par le tsunami ne fasse pas oublier des crises tout aussi dévastatrices mais plus silencieuses, particulièrement en Afrique. Elle continuera de canaliser ses efforts principalement vers la République démocratique du Congo, le Soudan (y compris le Darfour), le nord de l'Ouganda, et l'Afrique de l'Ouest. La problématique homme-femme, y compris les agressions sexuelles et la violence sexospécifique, ainsi que la protection des femmes, des filles et des garçons demeureront les principaux centres d'intérêt thématiques. L'appui au rapatriement volontaire des réfugiés sera aussi une importante priorité. Le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies continueront d'être nos principaux partenaires de l'aide humanitaire.

Dans la foulée du Sommet de Nairobi pour un monde sans mines en novembre 2004, l'ACDI élaborera une stratégie d'action contre les mines pour 2005-2009. Elle établira aussi un cadre d'intégration et des lignes directrices opérationnelles et amorcera une consultation internationale ainsi qu'une évaluation du Fonds canadien d'action contre les mines terrestres.

L'ACDI collabore avec des partenaires des Nations Unies pour assurer une transition plus harmonieuse des opérations de maintien de la paix et d'aide aux activités de développement à long terme.

Renforcement institutionnel

L'une des priorités de la politique étrangère du Canada est le renforcement du système de développement multilatéral et d'aide humanitaire, qui regroupe diverses organisations, dont les banques multilatérales de développement, l'ONU et ses institutions, des fonds et partenariats mondiaux ainsi que des ONG internationales. Comme nous faisons partie du conseil d'administration des organisations multilatérales, l'ACDI pourra continuer à promouvoir la bonne gouvernance au sein de ces organisations, et notamment inciter ces dernières à être plus ouvertes et responsables, et elle pourra militer pour l'établissement de politiques de lutte contre la corruption.

Pour permettre aux institutions multilatérales de fournir une assistance humanitaire et de financer des programmes de santé et d'éducation, de développement du secteur privé et de renforcement de la gouvernance, l'ACDI continuera de s'employer à accroître l'efficacité des institutions multilatérales et d'améliorer le système multilatéral dans son ensemble et accordera une attention spéciale à la réforme du système des Nations Unies. Le Groupe Utstein, qui réunit des pays donateurs animés des mêmes idées, joue un rôle clé à cet égard. En effet, l'ACDI, par le truchement de ce groupe, appuie la réforme des

Nations Unies et les efforts en vue d'accroître son efficacité, en particulier l'harmonisation et l'alignement accrus des stratégies de réduction de la pauvreté au niveau du pays, la meilleure gestion du système de développement des Nations Unies pour favoriser une mise en œuvre efficace des programmes au niveau du pays, et un financement des organismes de développement des Nations Unies qui est en rapport avec les tâches qui leur sont confiées par la communauté internationale. L'ACDI participe aussi à plusieurs processus d'évaluation multidonateurs. Elle assure un suivi du rendement des Nations Unies au niveau des pays par le truchement du Réseau d'évaluation du rendement des organisations multilatérales.

En 2005, l'ACDI travaillera avec le MAECI-Affaires étrangères et d'autres ministères pour intégrer les objectifs clés au regard de l'efficacité de l'aide au développement et des institutions multilatérales dans les messages du gouvernement du Canada au sujet du rapport Sachs, du prochain rapport du Secrétaire général, du Sommet du G8 à Gleneagles, et du Sommet du Millénaire +5 en septembre 2005. Ce dernier sommet devrait confirmer la structure des Nations Unies la mieux adaptée à son rôle à la fois dans l'atteinte des ODM et dans le renforcement de la sécurité mondiale.

2. Profil d'un programme institutionnel : la Banque asiatique de développement

La Banque asiatique de développement (BAsD) opère dans une région qui occupe une place de premier plan dans les préoccupations politiques, sociales et économiques mondiales. C'est en Asie que se trouvent les pays les plus peuplés de la planète et les économies les plus dynamiques ainsi que certains des pays les plus pauvres. La pauvreté a reculé, mais c'est encore dans cette région que vivent les deux tiers des pauvres du monde. L'atteinte des ODM non liés aux revenus reste extrêmement difficile.

Le rôle de la BAsD a évolué, d'institution ayant comme principal objectif de favoriser le développement économique – notamment le développement des infrastructures – et la coopération, elle est devenue une institution dont le but premier est de réduire la pauvreté. La stratégie de réduction de la pauvreté est devenue le principal outil de gestion et de planification de programmes de la Banque. Elle repose sur trois piliers – la croissance économique favorable aux pauvres, l'inclusion sociale et la bonne gouvernance – et cinq priorités thématiques – la coopération régionale, le développement du secteur privé, l'égalité entre les sexes, l'environnement et le développement des capacités. La BAsD investit dans le transport et les communications, l'infrastructure sociale, l'énergie, les finances, l'agriculture, les ressources naturelles et l'industrie. Elle finance également des investissements dans le capital-actions et dans l'assistance technique, laquelle permet aux emprunteurs d'acquérir les compétences nécessaires pour entreprendre entre autres des réformes en matière de gouvernance et de politiques sectorielles.

La BAsD est bien placée pour jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre la pauvreté dans la région et l'atteinte des ODM. Elle a apporté son soutien à l'atteinte des ODM comme principal objectif du développement international et thème clé de sa stratégie de

réduction de la pauvreté. Elle a lancé un ambitieux programme de réforme à grande échelle, qui prévoit des évaluations plus rigoureuses, une concentration géographique accrue et un développement déterminé par le pays. La gestion axée sur les résultats de développement est devenue un élément central de la stratégie de la BASD pour assurer l'efficacité du développement. Une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines ouvre la voie à une amélioration sensible de la gestion du personnel et du rendement. La mise en œuvre intégrale du programme de réforme est essentielle pour améliorer l'efficacité du développement.

Le Canada et la Banque asiatique de développement

Le Canada vient au septième rang des actionnaires de la BASD, qui a approuvé environ 5,5 milliards de dollars américains en nouveau financement en 2004. Le Canada fournira 4,66 pour 100 des ressources du Fonds asiatique de développement (près de 207 millions de dollars) pour la période allant de 2005 à 2008. Le Fonds asiatique de développement, affilié à la BASD, consent des prêts à des conditions de faveur aux pays les plus pauvres, dont la capacité de remboursement de la dette est limitée. Le Canada est à la tête d'un groupe de donateurs aux vues similaires qui comprend les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et la Finlande (deuxième plus important membre non régional détenant des droits de vote, avec 8,2 pour 100 des votes). Les membres de ce groupe, qui sont très actifs, positifs et respectés, font partie du conseil d'administration de la BASD. Au 30 juin 2004, le personnel professionnel de la BASD comptait 46 Canadiens (6,1 pour 100).

Le Canada jouit d'une excellente crédibilité et d'une bonne réputation au sein du conseil d'administration; il met l'accent sur les questions de politique institutionnelle et l'efficacité du développement. Il a constamment défendu le développement favorable aux pauvres et exprimé son point de vue à l'égard de questions transversales fondamentales comme l'environnement et l'égalité entre les sexes. Le Canada a fourni des conseils et des directives relativement aux questions de gestion des ressources humaines. De plus, il a joué un rôle de premier plan dans les efforts en vue d'introduire la gestion axée sur les résultats à la BASD, qui ont été fructueux.

Les activités de cofinancement bilatéral par l'ACDI et la BASD ont été limitées récemment. La seule exception notable est un programme de 30 millions de dollars dans le secteur de l'éducation au Bangladesh, qui a été approuvé en décembre 2003 et s'inscrit dans le cadre d'un prêt important pour le secteur de l'éducation dont la BASD a pris l'initiative. L'ACDI examine plus attentivement la possibilité d'élargir la collaboration avec la BASD. Pour sa part, la BASD participe davantage aux activités d'harmonisation des donateurs et a fait des ouvertures dans divers pays pour collaborer plus étroitement avec l'ACDI.

L'ACDI est en train d'élaborer un modèle de cadre stratégique institutionnel pour la BASD. L'ACDI accordant une plus grande importance aux résultats, à l'efficacité du développement et à l'exercice accru d'une diligence raisonnable, ces questions sont en évidence dans le cadre stratégique institutionnel. L'ACDI se servira de ce document pour faire progresser son programme de réforme à la BASD dans cinq domaines clés :

- **Amélioration de la concentration stratégique** : accroître la sélectivité et la synergie des stratégies de pays et des programmes-pays; soutien à une stratégie pour les pays à revenu intermédiaire qui intègre de nouvelles approches en matière de prêts aux pays à revenu intermédiaire dans l'objectif global de réduction de la pauvreté de la Banque.
- **Renforcement des capacités** : mettre en œuvre rapidement la stratégie en matière de ressources humaines; s'attaquer aux pénuries de ressources opérationnelles et humaines; améliorer l'équilibre entre hommes et femmes/l'égalité entre les sexes.
- **Amélioration de la qualité** : améliorer les mécanismes institutionnels pour assurer le suivi de la qualité; accorder une attention accrue à la mise en œuvre et à la gestion du risque.
- **Amélioration de l'efficience et de l'efficacité** : mettre en œuvre le plan d'action relatif à la gestion axée sur les résultats de développement (stratégies de réduction de la pauvreté axées sur les résultats) et les recommandations formulées à l'issue d'une évaluation indépendante de la réorganisation réalisée en 2002; demander l'adoption de l'évaluation environnementale stratégique.
- **Accroissement de l'appui apporté par le Canada à la BASD** : faire des suggestions judicieuses relativement à la programmation et aux politiques de la Banque; améliorer la collaboration et le cofinancement; examiner la possibilité que les pays membres du groupe d'optique commune réalisent des analyses conjointes des politiques et des programmes.

D. Cohérence des politiques

Description : En plus d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques portant sur tous les aspects du développement international, l'ACDI favorise une cohérence accrue entre les politiques d'aide et les autres politiques qui touchent les pays en développement. L'Agence s'assure également que ses politiques internes sont cohérentes et cherche à harmoniser ses propres politiques et celles de ses partenaires canadiens et internationaux.

Énoncé de résultats : Amélioration des programmes axés sur les politiques et accroissement de la cohérence des politiques de l'ACDI et de ses partenaires dans le cadre de l'effort international visant à réaliser les ODM.

Indicateurs : La cohérence des politiques de l'ACDI peut être mesurée en fonction de l'accroissement du rapport APD/RNB; des progrès quant à la réalisation des ODM dans les pays de concentration; et la ratification d'accords relativement aux questions prioritaires.

Besoins en ressources humaines, 2005-2006	Besoins en ressources financières, 2005-2006
343 ETP	59 336 000 \$

Ces programmes représentent environ 2 pour 100 du budget de l'ACDI.

Comme la diplomatie, la défense, le commerce et l'immigration, la coopération au développement représente l'un des piliers de la politique étrangère du Canada. En 2004, le gouvernement du Canada a entrepris un vaste examen de son cadre politique international. Une fois déposé, *L'Énoncé de la politique internationale* jouera un rôle important en ce qui a trait au renforcement de la cohérence des politiques et profitera non seulement à l'ACDI, mais aussi à tous les ministères du gouvernement concernés par la politique étrangère.

En participant aux comités intergouvernementaux, l'ACDI veut s'assurer que les préoccupations des pays en développement sont prises en considération et favorisent l'adoption de politiques qui leur profitent. Tout au long de l'année, grâce à l'ensemble de ses programmes, l'ACDI essaiera d'intensifier la cohérence de ses politiques. Pour ce faire, elle collaborera plus étroitement avec ses partenaires afin de s'assurer que l'ensemble de ses programmes, politiques et pratiques est conforme aux objectifs de la politique étrangère du Canada

Un objectif commun : réaliser la cohérence des politiques au programme de l'Europe centrale et de l'Est de l'ACDI

Le programme de coopération au développement de l'Agence pour l'Europe centrale et de l'Est et l'ancienne Union soviétique est étroitement aligné sur un grand nombre de politiques fondamentales du gouvernement fédéral. Ce programme soutient directement les intérêts du gouvernement du Canada quant à la stabilité de la région. Le ministère de la Défense nationale a pu mettre fin à son programme de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, mais fournit toujours de l'expertise pour contribuer aux opérations de déminage en Europe du Sud-Est grâce à un projet financé par l'ACDI. La GRC, par l'entremise de l'ACDI, soutient la réforme des services de police dans les Balkans, non seulement en vue d'améliorer la sécurité nationale et de promouvoir le développement social dans plusieurs pays, mais aussi afin de réduire le trafic des drogues illicites et d'éviter le transfert des activités du crime organisé de cette région vers le Canada. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) souhaiterait voir une réduction de la traite de personnes, enjeu de plus en plus important dans le partenariat entre l'ACDI et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

et aux principes en faveur d'une aide internationale plus efficace (voir l'encadré *L'objectif commun*).

1. Principaux programmes

En ce qui a trait à l'élaboration de politiques durant les deux années à venir, l'ACDI mettra l'accent sur la création d'outils visant à mettre en œuvre sa politique en faveur d'une aide internationale plus efficace dans des domaines essentiels, dont la prévention des conflits, les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance, et l'environnement.

Le renforcement de la cohérence et de la coordination générales est l'un des principaux objectifs du Corps canadien, initiative visant à promouvoir l'excellence canadienne en matière de gouvernance. Au fil du temps, on prendra les moyens nécessaires pour favoriser la participation des secteurs publics, privé et volontaire. De plus, l'Agence s'assurera que les mécanismes de gouvernance sont bien organisés et plus efficaces.

L'ACDI s'ingéniera à faire disparaître les « cloisons » afin de stimuler la coopération à l'interne. L'Initiative sur la gestion des connaissances promeut et soutient les processus collaboratifs en vue de réaliser une vision intégrée de l'organisation. Les unités stratégiques continueront de solliciter activement les directions générales de programmes afin d'assurer la pertinence des documents de politique, des stratégies et des plans d'action, et de vérifier si les outils et les produits liés à l'apprentissage sont accessibles à l'échelle de l'Agence. Les programmes particuliers permettent de nouer des liens profonds, comme en témoigne l'embauche à temps plein d'un coordonnateur des programmes canadiens de partenariat au bureau local du Vietnam en vue de mieux aligner ses programmes sur les programmes géographiques. La collaboration entre les programmes multilatéraux, géographiques et de partenariat du Canada continuera de s'intensifier (voir encadré *Assurer la cohérence au niveau opérationnel*) et les responsables de tous les programmes travaillent à l'élaboration d'une « approche applicable à l'ensemble de l'Agence ». À cette fin, ils s'entendent sur des priorités en matière de programmation et choisissent les meilleurs mécanismes d'exécution pour la planification de stratégies de programmes-pays et d'activités et de programmes particuliers.

Assurer la cohérence au niveau opérationnel : le programme des Caraïbes

Le programme géographique de l'ACDI dans les Caraïbes a accru sa collaboration avec ses partenaires de l'Agence et de l'extérieur. Par exemple, l'ACDI a mené des consultations régulières avec le ministère des Finances et les administrateurs canadiens du FMI et de la Banque mondiale afin de favoriser la mise en commun d'opinions sur les enjeux touchant certains pays, comme la dette en Jamaïque, la stabilité macro-économique à la Dominique, la reconstruction à la Grenade ou la gouvernance en Guyana, dans le but d'établir une position canadienne claire et cohérente.

L'ACDI participe également à des forums interministériels portant sur l'OMC, la ZLEA et l'accord de libre-échange Canada-CARICOM, afin de s'assurer que l'on tient compte des besoins et des intérêts des petits États insulaires en développement. L'Agence continue également de participer aux forums interministériels sur la sécurité, les normes du secteur financier et la gestion et l'atténuation des catastrophes pour vérifier si les besoins des pays des Caraïbes quant au renforcement des institutions et de la formation sont pris en considération adéquatement. Par exemple, l'ACDI a reçu récemment le rapport d'une étude commandée sur les besoins du secteur de la justice et de la sécurité dans les Caraïbes, qu'elle a transmis aux autres ministères canadiens concernés.

Puisque la plupart des gouvernements fédéraux et un grand nombre de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales contribuent maintenant à des programmes de coopération internationale, la collaboration interministérielle et intergouvernementale est de plus en plus commune pour tous les programmes de l'Agence. Par exemple, le programme de préparation au commerce en Amérique centrale de l'ACDI nécessite la collaboration de sept ministères fédéraux. En outre, les demandes de soutien au développement du secteur privé présentées à l'ACDI sont examinées par un comité interministériel.

Le meilleur exemple de collaboration interministérielle et de cohérence des politiques est probablement l'approche des « 3D » – diplomatie, défense et développement – dans les pays en crise. Cette approche garantit la mise en place d'un programme intégré et coordonné à l'échelle du gouvernement du Canada. Par exemple, le programme de l'Afghanistan nécessite des contacts fréquents entre les trois ministères afin d'assurer un échange régulier d'information, tant à Ottawa qu'à l'ambassade. Une approche pangouvernementale similaire a été adoptée dans d'autres pays émergeant d'un conflit, notamment en République démocratique du Congo, en Iraq et à Haïti.

Depuis la crise politique en Haïti qui a amené le départ du président d'alors, Jean-François Aristide, au début de 2004, l'ACDI a travaillé en étroite collaboration avec AEC sur l'élaboration d'une programmation d'aide au développement pour ce pays. Il s'agit d'une suite de la collaboration entre non seulement AEC, mais aussi Citoyenneté et Immigration Canada, la GRC, le MDN et le Bureau du Conseil privé afin de définir les mesures canadiennes à la crise. Le programme d'Haïti a dans le passé nécessité la collaboration systématique de plusieurs ministères à la planification stratégique de l'Agence et à la mise en œuvre des programmes, un processus qui se poursuivra dans un avenir prévisible. De toute évidence, ce genre de collaboration devient encore plus intense en temps de crise, comme au lendemain de l'ouragan Jeanne à l'automne 2004.

La collaboration et la cohérence sont particulièrement importantes au lendemain de situations d'urgence complexes. Le Canada, comme la plupart des donateurs, dépend principalement des institutions de développement de l'ONU pour soutenir une paix fragile, particulièrement dans les pays où le Conseil de sécurité de l'ONU occupe une place prépondérante. La plus grande partie du financement est tout d'abord octroyée par l'entremise des programmes d'assistance humanitaire et d'aide alimentaire d'urgence, de consolidation de la paix, de lutte contre les mines et de maintien de l'ordre.

La Direction générale des programmes multilatéraux contribuera à l'élaboration d'un cadre de programme ou de politique pour les pays à risque et en transition après un conflit, dans la foulée des initiatives déjà entreprises. Il faudra recourir aux organisations multilatérales pour assurer la supervision et l'exécution. En règle générale, la programmation géographique de l'Agence et celle avec les partenaires intervient plus tard dans le processus. La Direction générale des politiques se charge de la politique relative à la paix et aux conflits.

L'ACDI continuera d'examiner la capacité des institutions en matière de diligence raisonnable avant d'investir davantage et maintiendra son appui en faveur des évaluations institutionnelles. Celles-ci comprennent notamment un système d'évaluation pilote du PNUD ainsi que plusieurs études et évaluations touchant l'UNICEF, l'OMS et l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture. L'Agence renforcera aussi la capacité du système multilatéral d'établir des programmes, de mesurer et de consigner dans des rapports les résultats obtenus.

Le Canada continuera de présider l'initiative des bonnes pratiques d'action humanitaire, dont le but est d'harmoniser davantage l'action des institutions humanitaires multilatérales, que ce soit pour les rapports que dans les autres domaines. Il faudra par conséquent assurer le suivi du plan de mise en œuvre relatif aux bonnes pratiques d'action humanitaire, faire connaître les principes de bonnes pratiques d'action humanitaire convenus à Stockholm en juin 2003, et militer en leur faveur. L'ACDI entreprendra aussi la mise en œuvre de sa propre stratégie visant à respecter ces principes, notamment en assurant de manière souple et en temps opportun le financement de ses partenaires humanitaires clés.

L'ACDI possède une vaste expérience de la collaboration au sein de groupes multidonateurs, notamment à l'échelon du pays. Ces groupes assument des tâches diverses : ils font la promotion d'une harmonisation accrue des pratiques d'aide, réduisant ainsi les chevauchements et les omissions; ils permettent aux donateurs de mettre en commun leurs expériences, leurs connaissances et leurs analyses; enfin, ils constituent un forum de discussion sur les politiques. En Amérique centrale, l'ACDI assume un rôle de leader quant à l'harmonisation des efforts entre les donateurs. Par exemple, au Honduras, l'Agence assure la présidence du comité de coordination des donateurs pour l'éducation, du comité sous-sectoriel sur la maladie de Chagas, de la table sectorielle nationale sur l'agroforesterie et du comité de suivi du CSLP. Elle copréside également le comité de coordination des donateurs pour la santé; agit à titre de vice-présidente du mécanisme de coordination national pour le fonds global au Honduras et représente la communauté des donateurs dans le contexte du suivi du comité de la société civile. Tous ces efforts sont orientés en fonction de la mise en œuvre de procédures de suivi communes, de la transmission de l'information et des indicateurs, des vérifications et des évaluations communes, et de l'accessibilité de la formation sur l'harmonisation, la coordination et le renforcement de l'efficacité de l'aide.

En 2005-2006, l'ACDI poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action pour l'harmonisation. Par exemple, dans les Balkans, les activités liées à la coordination des donateurs et à l'harmonisation dans le cadre des nouveaux marchés et accords de contribution devront être déclarées. L'ACDI dépêchera un spécialiste à l'unité du développement et de la coordination de l'aide du ministère des Relations économiques internationales de la Serbie. Ce spécialiste contribuera à l'ébauche de plans d'action sur l'harmonisation et les approches sectorielles et formera des spécialistes locaux. De manière plus générale, en participant au soutien budgétaire direct et à des accords de financement commun sectoriels, l'ACDI met en œuvre son programme visant à renforcer la capacité nationale des secteurs, notamment en ce qui concerne la gestion financière et

l'approvisionnement, l'intégration des questions liées à la lutte contre le VIH/sida et à l'égalité entre les sexes, le développement des ressources humaines et le suivi et l'évaluation.

La stratégie d'aide conjointe en Tanzanie

En Tanzanie, l'ACDI est membre actif et chef de file de l'organisme de coordination des donateurs du Groupe des partenaires de développement. L'Agence est également membre du groupe des donateurs d'optique commune qui assume généralement la direction intellectuelle des efforts de coordination et d'harmonisation, ainsi que de plusieurs groupes de travail thématiques. Pendant le premier trimestre de 2005-2006, l'ACDI collaborera étroitement avec le gouvernement de la Tanzanie, les organisations de la société civile ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement en vue de définir une stratégie d'aide conjointe (cadre de programmation commun) pour assurer un soutien externe coordonné et harmonisé lors de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté en Tanzanie (stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté).

Comme elle verse du financement sectoriel, de base et commun aux programmes du gouvernement de la Tanzanie, l'ACDI est membre de plusieurs comités techniques et de surveillance conjoints. De même, l'ACDI agira à titre de coordonnatrice des partenaires au développement dans deux ou trois de ces groupes. En 2005-2006, l'ACDI s'efforcera particulièrement d'améliorer la coordination et de soutenir le leadership du gouvernement relativement à son programme de lutte contre le VIH/sida. L'Agence prévoit également financer deux ou trois programmes de réforme du secteur public, contribuer au système de surveillance de la pauvreté et étudier la possibilité de soutenir le processus budgétaire en encourageant la participation de la société civile et des parlementaires.

Le fait que le programme de la Tanzanie dépend énormément des mécanismes de programme n'est pas sans risque. L'Agence renonce ainsi à exercer un contrôle direct sur la gestion de ses projets et sur leurs résultats immédiats, favorisant de cette manière une plus grande prise en charge locale, des frais de transaction réduits et des effets durables plus marqués. L'Agence a récemment terminé une analyse des risques que comporte l'appui budgétaire à la Tanzanie et en incorporera les résultats dans sa stratégie de gestion du programme. Les risques politiques sont les plus considérables, de même que la capacité institutionnelle locale (tant pour la mise en œuvre que pour la gestion fiduciaire), la transparence, la corruption, le suivi des résultats et leur consignation dans des rapports. L'ACDI estime que ces risques sont gérables.

Les mesures ambitieuses prises par le gouvernement de Tanzanie sur le plan des réformes démocratiques, de la responsabilité publique, de gouvernance, de la stabilité et de la croissance macro-économiques et de la réduction de la pauvreté confèrent une base solide à l'Agence pour participer au financement partagé et à des ententes d'appui budgétaire.

E. Engagement des Canadiens

Description : L'ACDI encourage les Canadiens à contribuer au programme d'aide et à l'appuyer en demandant au public de participer au dialogue sur les politiques et à d'autres consultations, en invitant les producteurs de biens et services à prendre part au programme d'aide, en informant les parties prenantes et le public des plans, des politiques et des programmes, et en collaborant avec les partenaires aux efforts de sensibilisation aux questions de développement et à la contribution du Canada au développement international.

Énoncé de résultats : Meilleure compréhension des questions de développement international et de coopération et appui accru à cet égard; perception plus positive de l'importance, de l'efficacité et de l'efficacité des programmes d'APD et d'AP et collaboration stratégique accrue entre l'ACDI et les partenaires pour faire participer les Canadiens au développement.

Indicateurs : La contribution de l'ACDI à l'atteinte des ODM peut être évaluée au moyen de divers indicateurs dont : la couverture médiatique des questions de développement et de coopération internationale, le nombre de stages approuvés, le public touché par les publications.

Besoins en ressources humaines, 2005-2006	Besoins en ressources financières, 2005-2006
26 ETP	24 332 000 \$

Ces programmes représentent environ 1 pour 100 du budget de l'ACDI.

Les Canadiens ont toujours appuyé le programme d'aide au développement du Canada, et un nombre croissant d'entreprises, d'institutions, d'organisations et de particuliers contribuent activement au développement en travaillant à des projets d'aide, se joignent à des organismes bénévoles et plaident la cause des pays en développement. La participation des Canadiens est essentielle au succès du programme d'aide. Par le truchement de diverses stratégies d'engagement et de communication, l'ACDI continuera de sensibiliser les Canadiens aux questions de développement et à les encourager à participer à des activités d'aide aux pays en développement.

L'engagement du public est un des principaux objectifs du plan d'activités de l'Agence en vigueur (Stratégie de développement durable 2004-2006 : Favoriser le changement). En 2005-2006, l'Agence renouvellera sa stratégie d'engagement du public à long terme pour mieux faire connaître le programme d'aide au développement du Canada et accroître le soutien qui lui est apporté.

Les priorités clés du programme d'engagement du public de l'ACDI sont la collaboration avec les partenaires pour atteindre des objectifs communs et mettre en œuvre des programmes d'éducation du public et des activités ciblant les parties prenantes et les décideurs des secteurs gouvernemental et non gouvernemental, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'éducation et d'activités de sensibilisation des jeunes, et les relations proactives avec les médias.

1. Principaux programmes

En 2005-2006, l'ACDI continuera de mener des consultations concernant ses politiques, ses plans et ses programmes, comme celles tenues à Ottawa, Toronto et Vancouver relativement au cadre de programmation pour le Bangladesh en 2004. L'Agence continuera aussi d'inviter le public à participer au dialogue sur les politiques grâce à son site Web et d'autres moyens de communication et améliorera le dialogue à l'interne et à l'externe.

Des activités de sensibilisation continueront d'être menées dans les régions par les bureaux régionaux et satellites (situés en Colombie-Britannique, dans les Prairies et dans la région de l'Atlantique). L'Agence continuera de renforcer ses partenariats avec les parties prenantes à ses programmes, les homologues provinciaux et d'autres ministères fédéraux dans les régions pour favoriser les partenariats de coopération au développement et contribuer à la cohérence générale des programmes du gouvernement canadien. De plus, l'ACDI continuera d'encourager les fournisseurs canadiens de biens et de services à participer au programme d'aide. Par exemple, l'ACDI favorisera une participation accrue des entreprises et des citoyens canadiens à sa programmation en Europe centrale et de l'Est par le biais du programme de développement civil et du Programme de redressement des entreprises.

Le Corps canadien

Le Corps canadien, nouvellement créé, mobilise les citoyens, les ONG, les experts et tous les paliers de gouvernement pour aider à promouvoir la bonne gouvernance et le renforcement des institutions dans les pays en développement et les états fragiles. Il a été établi pour renforcer l'excellence canadienne en matière de gouvernance, et ce, pour accroître l'efficacité de l'aide. Il mise sur l'expérience d'un large éventail de spécialistes et sur les connaissances et l'enthousiasme des jeunes Canadiens pour mettre en œuvre ses programmes. En outre, il réunit sous un seul programme-cadre les activités relatives à la gouvernance du Canada et de nombreuses organisations des secteurs public, privé et volontaire.

Un des principaux objectifs du Corps canadien est d'améliorer et d'accroître l'engagement des Canadiens. Cet engagement peut revêtir diverses formes, de la simple compréhension des avantages que procurent les activités de développement et de gouvernance à la mobilisation pour relever le défi de travailler à l'étranger.

Le Corps canadien répond à la demande exprimée par des pays partenaires. Parmi les activités qui seront financées, mentionnons l'appui aux élections, le renforcement des parlements et le soutien des mécanismes de protection des droits de la personne. Seront également soutenues les activités touchant les systèmes et les structures afin de favoriser l'efficacité et la transparence du secteur public, un système judiciaire juste et impartial qui protègent les gens et règlent les conflits de manière juste et pacifique. Le Corps canadien diffusera les connaissances acquises et les meilleures pratiques en matière de gouvernance partout dans le monde pour sensibiliser le public, éclairer les débats sur les politiques ainsi qu'orienter les programmes de réforme.

Le Corps canadien répond aux besoins des pays partenaires avec l'aide d'un large éventail de partenaires et d'organismes. Exemple : l'Association des universités et des collèges du Canada, pour faire participer des étudiants en tant que stagiaires à un programme études-travail à l'étranger; le Fonds d'affectation spéciale du programme des Volontaires des Nations Unies pour la consolidation de la paix, qui enverra en mission quelque 40 volontaires en mi-carrière dans le cadre de programmes de transition après-conflit; la Coalition Cyberjeunes, placé sous les auspices du Corps canadien, grâce à laquelle jusqu'à 50 jeunes Canadiens pourront faire des stages de six mois dans le cadre de projets liés aux technologies de l'information et des communications (TIC) et à la cybergouvernance qui sont réalisés dans les pays en développement.

Se fondant sur sa stratégie renouvelée en matière de communication, en 2005-2006, l'ACDI intensifiera ses efforts d'engagement du public avec l'aide d'un large éventail de partenaires. Elle continuera de consacrer une partie du financement de programme à la participation du public à toutes les activités mises en œuvre par des organisations d'envoi de volontaires. Elle s'emploiera à trouver de nouveaux partenaires pour l'engagement du public au Canada et à l'étranger et continuera de collaborer avec d'autres ministères fédéraux, comme la DNC et les MAECI-Affaires étrangères afin de mieux faire connaître et comprendre le rôle du Canada dans des pays aux prises avec des situations complexes, comme Haïti, l'Afghanistan, l'Iraq et les pays touchés par le tsunami.

Étant donné l'importance qu'elle accorde aux jeunes, l'ACDI continuera de financer des programmes à leur intention, y compris Papillon 208, un concours annuel de création artistique, littéraire et multimédia. L'ACDI s'emploiera à toucher un plus grand nombre d'écoles secondaires afin d'attirer plus d'étudiants et d'enseignants et de mobiliser les ressources du milieu scolaire. L'Agence prendra aussi des mesures pour accroître le nombre de conférences données dans le cadre de son Programme des conférenciers et de son Programme des jeunes conférenciers, auquel participent des jeunes qui souhaitent faire profiter les autres de leur expérience à l'étranger. La carte du développement international, réalisation conjointe de l'ACDI et du *Canadian Geographic*, sera distribuée dans toutes les écoles canadiennes, et le nombre d'enseignants qui l'utilisent augmentera au fur et à mesure que les nouveaux plans de leçon seront disponibles en ligne.

En 2005-2006, de jeunes leaders qui reviennent d'un stage à l'étranger seront recrutés dans le cadre d'un nouveau Programme des jeunes ambassadeurs pour encadrer d'autres jeunes Canadiens et les encourager à agir concrètement pour bâtir un monde meilleur. L'Agence appuiera également la création d'un nouveau prix de citoyen du monde pour les jeunes Canadiens et d'autres activités d'engagement des jeunes pilotées par des partenaires. L'ACDI fera mieux connaître la Zone jeunesse de son site Web et son nouveau site Web « Hommage aux travailleurs de l'aide humanitaire canadienne ». Elle fera également la promotion de l'Initiative Le monde en classe, qui fournit des ressources aux enseignants pour les aider à intégrer les thèmes du développement international aux programmes d'éducation.

L'ACDI continuera d'informer et d'engager les Canadiens par d'autres moyens, comme les activités régionales avec les députés, les relations avec les médias, les semaines thématiques, comme la Semaine du développement international. Outre ses activités régulières de relations avec les médias, l'ACDI redoublera ses efforts pour encourager les médias à informer le public canadien des questions de développement. En 2005-2006, l'ACDI appuiera un plus grand nombre d'activités éducatives et encouragera la production et la diffusion d'un plus grand nombre d'émissions de qualité sur le développement international en incitant les journalistes, les enseignants et les télédiffuseurs canadiens à participer en plus grand nombre. L'Agence augmentera aussi le nombre d'accords conclus avec des associations professionnelles et de journalistes pour mieux faire comprendre les questions de développement et favoriser la réalisation de reportages plus fouillés.

Section III : Information additionnelle

A. Déclaration de la direction

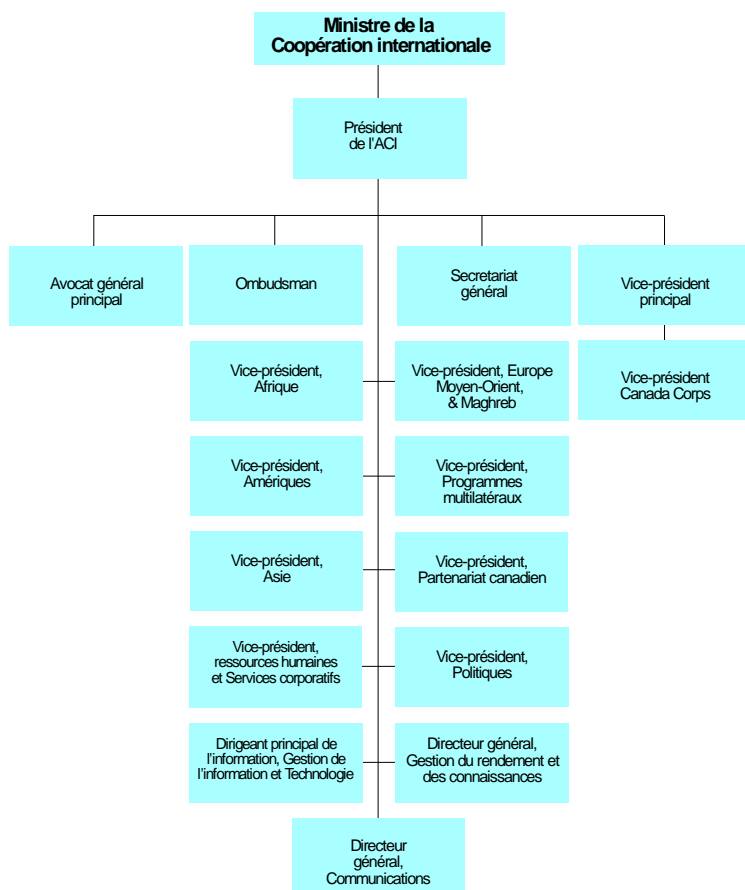
Je sou mets, pour dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et priorités* de 2005-2006 de l'Agence canadienne de développement international.

Ce document a été préparé conformément aux principes énoncés dans le *Guide sur la préparation du Budget des dépenses 2005-2006 Partie III - Rapport sur les plans et les priorités*.

- Il respecte les exigences précises énoncées dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il se fonde sur la structure approuvée de reddition de comptes de l'Agence, qui se reflète sur sa structure de gestion, de ressources et de résultats.
- Il comprend des informations uniformes, complètes, équilibrées et précises.
- Il permet de mesurer la fiabilité des résultats atteints par l'Agence en fonction des ressources dont elle dispose et des pouvoirs qu'elle détient.
- Il rend compte de données financières basées sur les dépenses prévues par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le *Rapport sur les plans et les priorités* et basées sur les dépenses et les comptes publics figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Nom : Paul Thibault
Titre : Président
Date : 28 février 2005

B. Renseignements sur l'organisation



Structure des secteurs d'activités de l'ACDI

1) Programmes géographiques

- Afrique
- Asie
- Amériques
- Europe, Moyen-Orient et Maghreb

2) Programmes multilatéraux

- Programme de lutte contre la faim, la malnutrition et les maladies
- Assistance humanitaire internationale
- Institutions financières internationales
- Programmes des Nations Unies et du Commonwealth

3) Partenariat canadien

- Secteur volontaire et projets spéciaux
- Coopération industrielle
- Bourses

4) Politiques

5) Communications

- Programme de développement de l'information

6) Services organisationnels

- Haute direction de l'Agence
- Ressources humaines et services corporatifs
- Gestion de l'information et de la technologie
- Gestion du rendement et des connaissances

Les six secteurs d'activités sont les suivants :

Programmes géographiques : Quatre directions générales géographiques responsables des programmes de pays à pays en Afrique, en Asie, dans les Amériques, en Europe, au Moyen-Orient et au Maghreb permettent au gouvernement du Canada de planifier et d'exécuter des activités de coopération internationale en profitant de liens directs avec les gouvernements et les organisations des pays en développement.

Programmes multilatéraux : La Direction générale des programmes multilatéraux gère les programmes généraux de développement du Canada grâce à des contributions de base substantielles versées à des institutions de développement multilatérales et à sa participation à celles-ci. Elle met aussi en œuvre une programmation ciblée par l'entremise d'organisations multilatérales, d'ONG locales et internationales, dans des domaines de priorité de l'Agence, dont la santé et la nutrition, l'agriculture, la consolidation de la paix et la lutte contre les mines. La Direction générale gère aussi le Programme d'assistance humanitaire internationale.

Partenariat canadien : La Direction générale du partenariat canadien gère un programme réactif qui correspond au mandat de l'Agence et à ses objectifs stratégiques. La Direction générale participe à des partenariats à coûts partagés avec la société civile et des organisations du secteur privé au Canada et dans les pays en développement. Elle dispense du financement étalé sur plusieurs années, au mérite, à des ONG canadiennes et internationales et à des organisations qui envoient des volontaires. La Direction générale finance également des projets grâce à des mécanismes concurrentiels pour des contrats limités dans le temps ou non. Elle gère le réseau national de l'ACDI de bureaux régionaux et satellites; un service de consultation pour discuter des nouvelles orientations stratégiques avec les partenaires et le public canadien; un secrétariat des conférences pour appuyer la participation des délégués venant des pays en développement à des conférences internationales, à des stages et à des échanges avec de jeunes Canadiens; des initiatives d'engagement du public pour susciter la participation des Canadiens au développement international.

Politiques : La Direction générale des politiques dirige la recherche, l'analyse et l'élaboration en matière de politique afin d'appuyer et d'orienter les plans et priorités de l'Agence ainsi que les objectifs et engagements généraux du Canada d'aide internationale. La Direction générale détermine la vision stratégique et les priorités de l'Agence et en dirige la concrétisation par la voie d'une coopération internationale plus efficace axée sur le savoir. Elle aide aussi l'Agence à se positionner dans le programme international de coopération et dans le programme stratégique du gouvernement fédéral, tout en représentant l'ACDI dans les forums à ce sujet. La Direction générale est la principale gestionnaire de l'enveloppe de l'aide internationale du Canada et assure la cohésion des divers documents stratégiques de l'Agence, et veille à ce qu'ils correspondent aux priorités et engagements internationaux plus généraux.

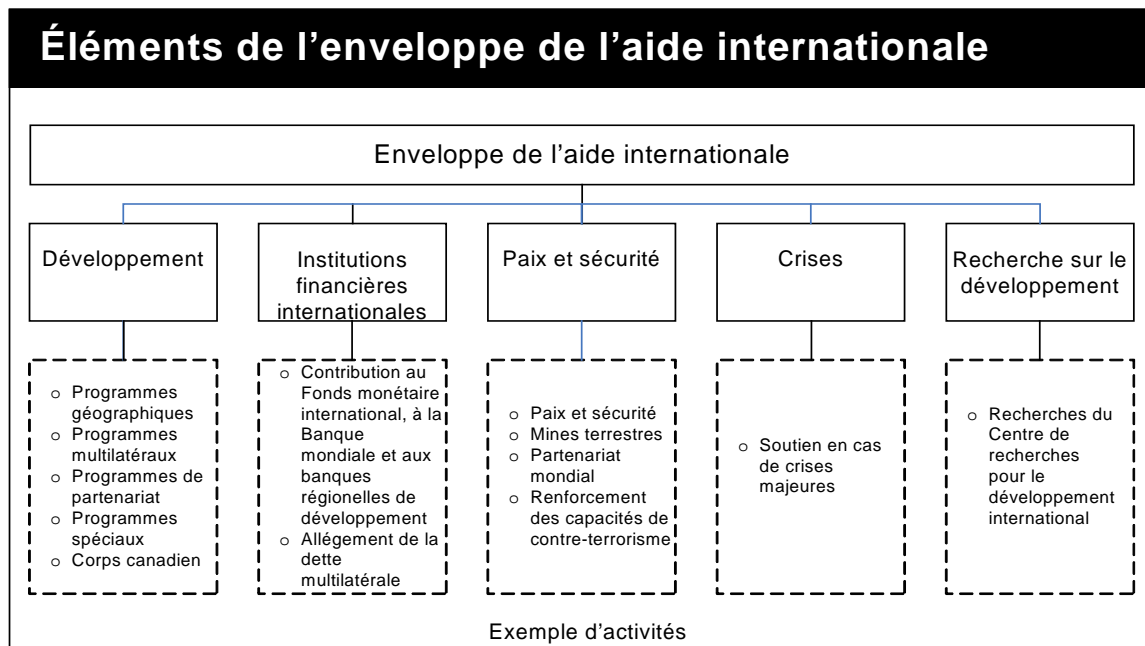
Communications : La Direction générale des communications répond aux besoins de la ministre de la Coopération internationale et de l'Agence dans son ensemble. Elle cherche également à faire connaître le travail de l'Agence et de ses partenaires de développement et à obtenir le soutien nécessaire.

Services organisationnels : Les services organisationnels veillent à ce que l'Agence dispose des services nécessaires pour réaliser efficacement les objectifs du programme d'aide internationale par l'entremise de la haute direction de l'Agence (le bureau du président, le bureau du vice-président principal, le Secrétariat général, les Services juridiques et le Groupe d'analyse et de planification générale) ainsi que de la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs, de la Direction générale de la gestion du rendement et des connaissances et de la Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie.

C. Information financière

Enveloppe de l'aide internationale

L'EAI a été établie dans le budget de février 1991. Elle sert à financer les initiatives d'APD²² et d'AP²³ du Canada. Le budget de 2005 prévoit un nouveau cadre de gestion pour l'EAI, qui est destiné à rendre plus prévisibles l'aide et à assurer la stabilité des programmes, tout en permettant au Canada de réagir aux crises imprévues. Ce nouveau cadre constitue une approche coordonnée et souple de l'aide internationale du Canada et instaure un processus transparent quant à l'affectation des nouvelles ressources. Il restructure l'EAI en fonction de cinq volets distincts : développement; institutions financières internationales; paix et sécurité; crises; recherche sur le développement.



Source : Le budget de 2005, Ministère des Finances Canada

22. Le CAD de l'OCDE définit l'APD comme étant les sommes qui sont transférées « aux pays en développement et aux regroupements multilatéraux par des organismes publics (gouvernementaux), qui satisfont aux critères suivants : a) elles sont administrées, avec pour but principal, la promotion du développement économique, et le bien-être des pays en développement; b) elles sont consenties à des conditions de faveur et conservent caractère de subvention d'au moins 25 pour cent ».

23. L'AP désigne les sommes accordées aux pays qui ne sont pas admissibles à l'APD (par exemple, la plupart des « pays en transition » de l'Europe centrale et de l'Est).

Le tableau 4 – *Ventilation de l’enveloppe de l’aide internationale (base d’émission)* – présente la ventilation des dépenses totales. L’information au sujet des dépenses relatives aux IFI est fournie sur une base d’émission de billets à demande, c’est-à-dire que la pleine valeur des effets est considérée comme une dépense lors de l’émission, plutôt qu’au moment où le billet à demande est encaissé par l’institution bénéficiaire. La figure 4 montre la répartition par mécanisme d’exécution.

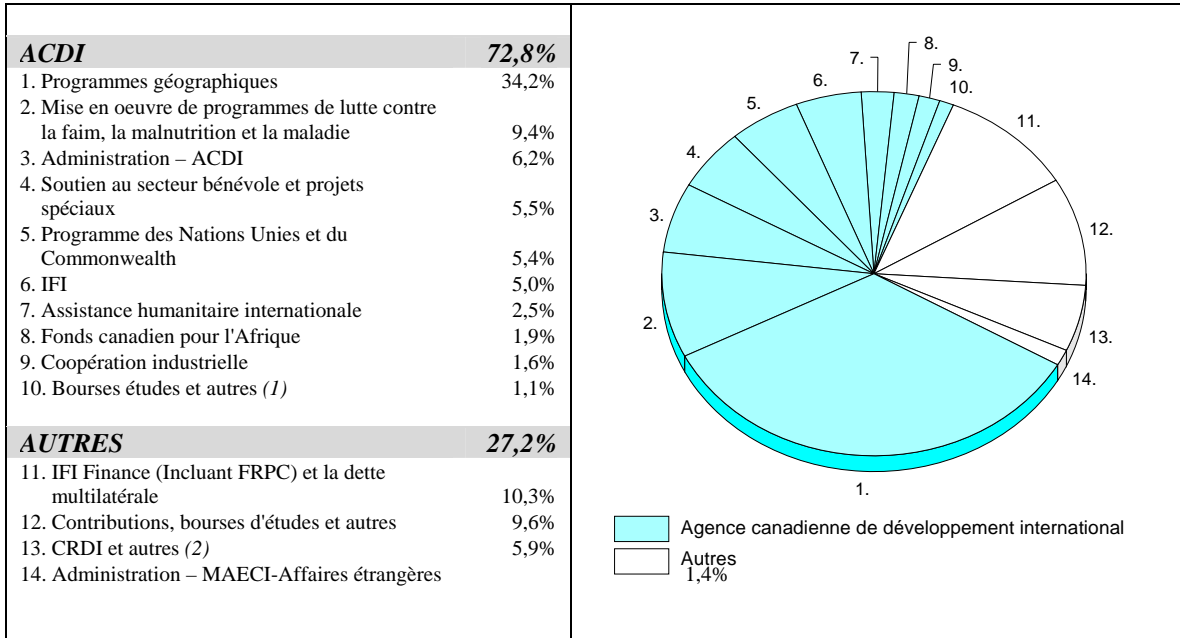
Tableau 4 : Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale (base d'émission)

(en millions de dollars)	Post- budget 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
ENVELOPPE DE L'AIDE INTERNATIONALE	3,193.749	3,601.000
Plus : remboursement de prêts des années antérieures	21.713	21.654
Fonds spéciaux (1)	21.808	15.603
Moins : réduction nette suite à la Revue des dépenses	0.000	(1.200)
Enveloppe de l'aide internationale brute	3,237.270	3,637.057
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
PROGRAMME D'AIDE		
Programmes géographiques	1,165.849	1,204.588
Fonds canadien pour l'Afrique	212.350	68.680
Algérie (2)	4.200	0
Partenariat canadien		
– Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux	201.413	199.226
– Coopération industrielle	58.635	58.942
– Bourses d'études	8.005	8.046
Programmes multilatéraux		
– Mise en oeuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie	311.499	341.239
– Assistance humanitaire internationale	91.160	91.065
– Institutions financières internationales (IFI)	221.140	183.295
– Programmes des Nations Unies et du Commonwealth	156.905	195.890
Cohérence des politiques		
– Aide au développement	11.988	12.535
– Fonds canadien de développement pour le changement climatique	10.535	0
Engagement des Canadiens et des Canadiennes		
– Programme d'information sur le développement	4.165	4.178
– Action jeunesse	5.952	5.952
– Corps canadien	0	10.000
Administration	212.742	214.917
ACDI – Aide publique au développement (APD)	2,676.538	2,598.553
AIDE PUBLIQUE		
Programmes géographiques	40.582	38.700
Administration	10.076	10.004
ACDI – Aide publique (AP)	50.658	48.704
Total ACDI (APD et AP)	2,727.196	2,647.257
AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES		
PROGRAMME D'AIDE		
Min. des Finances – (Association internationale de développement)	230.134	318.270
Min. des Finances – Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance	8.200	4.800
Min. des Finances – Initiative de la dette multilatérale	0.000	51.000
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	113.463	122.463
Santé Canada – (pour l'Organisation panaméricaine de la santé)	6.500	6.500
Ministère de la Défense nationale – (Fonds canadien d'action contre les mines terrestres)	3.000	3.000
MAEC (Subventions et contributions)		
– Contributions estimatives	66.342	66.836
– Contributions volontaires	9.065	8.165
– Bourses d'études	8.288	8.288
– Partenariat mondial	0.000	143.000
– Programme de paix et de sécurité	8.380	118.953
– Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD)	4.859	4.859
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	2.100	8.400
Patrimoine canadien	0.175	0.175
Compte pour les crises	0.000	75.000
ADMINISTRATION		
– MAEC (services rendus sur le terrain)	49.568	50.091
Total Autres ministères et agences (APD et AP)	510.074	989.800
Total	3,237.270	3,637.057

(1) En 2005-2006, comprend les allocations non-EAI pour les activités suivantes : Les conventions collectives, 8,949 millions de dollars; le Programme action jeunesse, 6,371 millions de dollars; et le Fonds canadien pour le changement climatique, 283 000 \$.

(2) Ces fonds concernent un projet d'approvisionnement en eau potable en Algérie.

Figure 4: Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2005-2006



(1) Comprend Action jeunesse, le Corps canadien, le Programme d'information sur le développement, et le budget d'aide pour la Cohérence des politiques.

(2) Comprend les contributions aux organismes suivants: Santé Canada, TPSGC, Patrimoine canadien, le Fonds pour les crises et le ministère de la Défense nationale.

Renseignements sur la modification de la comptabilité des paiements aux institutions financières internationales

En 1998-1999, le gouvernement a modifié la méthode utilisée pour comptabiliser ses paiements aux IFI. Par conséquent, les effets sont considérés comme entièrement utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont émis, plutôt qu'au moment où les institutions bénéficiaires les ont encaissés.

En raison de cette modification, dans la Partie II du Budget principal des dépenses, les données sur les dépenses ayant trait aux IFI sont présentées selon une base d'encaissement des effets. Toutefois, dans le tableau 4 du présent Rapport sur les plans et les priorités, ces renseignements sont présentés selon une base d'émission d'effets prévue. Le tableau ci-dessous montre la différence entre les deux méthodes de comptabilité.

Tableau 5 : Rapprochement de l'enveloppe d'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission

(en millions de dollars)	Base d'émission 2005–2006	Base de décaissement 2005–2006	Écart
Enveloppe de l'aide internationale brute	3,637.057	3,679.305	42.248
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)			
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)			
Programmes géographiques	1,204.588	1,204.588	0
Fonds canadien pour l'Afrique	68.680	68.680	0
Partenariat canadien	266.214	266.214	0
Programmes multilatéraux	645.089	645.089	0
– Institutions financières internationales	166.400	287.178	120.778
Cohérence des politiques	12.535	12.535	0
Engagement des Canadiens et des Canadiennes	20.130	20.130	0
Administration	214.917	214.917	0
ACDI – Aide publique au développement (APD)	2,598.553	2,719.331	120.778
AIDE PUBLIQUE			
Programmes géographiques	38.700	38.700	0
Administration	10.004	10.004	0
ACDI – Aide publique (AP)	48.704	48.704	0
Total ACDI (APD et AP)	2,647.257	2,768.035	120.778
AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES			
PROGRAMME D'AIDE			
Ministère des Finances :			
– Association internationale de développement	318.270	239.740	(78.530)
Autres ministères du gouvernement	671.530	671.530	0
Total Autres Ministères et Agences (APD et AP)	989.800	911.270	(78.530)
Total	3,637.057	3,679.305	42.248

Tableau 6 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire		
Programmes géographiques	1,387,969	1,445,225
Partenariat canadien	312,726	292,045
Programmes multilatéraux	857,597	958,082
Cohérence des politiques	82,924	59,336
Engagement des Canadiens et des Canadiennes	13,765	14,332
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut) (1)	2,654,981	2,769,020
Non-budgétaire		
Fonds canadien d'investissement pour l'Afrique		...
Programmes multilatéraux (IFI)	6,931	7,110
Total du Budget principal des dépenses	2,661,912	2,776,130
Rajustements	580,567	99,015
Budget supplémentaire des dépenses A :		
- Subventions supplémentaires pour l'aide internationale en Haïti et en Afghanistan, ainsi que pour respecter les engagements relatifs à la lutte contre la malnutrition et la maladie	161,543	
- Report du budget de fonctionnement	6,745	
- Besoin additionnel en contributions pour l'aide internationale relative aux Jeux de la Francophonie de 2005 au Niger	640	
- Activités à l'appui de la réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du Plan d'action pour le changement climatique du Canada	256	
- Diminution des besoins en contributions pour l'aide internationale	(148,502)	
- Transfert aux Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères) pour le coût des opérations à l'étranger	(2,173)	
Budget supplémentaire des dépenses B :		
- Fonds supplémentaires consacrés aux initiatives humanitaires, de réhabilitation et de reconstruction à la suite du tsunami	223,000	
- Subventions additionnelles aux organisations internationales et à la Banque de céréales vivrières du Canada pour des activités humanitaires	185,320	
- Soutien à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination	160,000	
- Soutien au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	140,000	
- Augmentation des encaissements de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales	44,545	
- Soutien à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite visant à assurer qu'aucun enfant n'ait à souffrir des effets invalidants de la polio	42,000	
- Fonds pour soutenir et encourager les canadiens à participer à des programmes de gouvernance à l'étranger (Initiative du Corps canadien)	4,406	
- Augmentation pour les paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital	775	
- Diminution des besoins en contributions pour l'aide internationale	(236,971)	
- Transfert aux Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères) pour des activités du Secrétariat permanent de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique à Montréal	(530)	
- Transfert aux Affaires étrangères et Commerce international (Affaires étrangères) à l'appui des initiatives de sécurité publique	(423)	
- Création d'une réserve pour publicité gérée par l'administration centrale	(64)	
Budget supplémentaire des dépenses A :		
Fonds canadien d'investissement pour l'Afrique Budget 2005		100,000
- Fonds supplémentaires consacrés aux initiatives humanitaires, de réhabilitation et de reconstruction à la suite du tsunami		40,000
- Réduction dans les programmes - Comité de revue des budgets		(40,910)
- Économies en approvisionnement - Comité de revue des budgets		(290)
- Ajustements divers		215
Dépenses nettes prévues	3,242,479	2,875,145
Plus : Coût des services reçus sans frais	22,338	21,749
Coût net du programme	3,264,817	2,896,894
Équivalents temps plein (ETP)	1,534	1,528

(1) Pour 2005-2006 seulement.

(2) Les différences entre le tableau 4 et les tableaux 1 à 13 sont dues à une différence de rapport pour les dépenses des IFI. Dans le tableau 4, toutes les données sont basées sur l'année de l'émission des billets, tandis que dans les tableaux 1 à 13, toutes les données sont basées sur l'année durant laquelle les billets ont été encaissés par les institutions bénéficiaires. Pour plus de détails voir le tableau 5.

Tableau 7: Programme par activité

2005-2006							
(en milliers de dollars)	Budgétaire			Non budgétaire	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)		
Activité de programme	Fonction- nement	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Revenus nets	Prêts, investissements et avances	Total Budget principal	Total des dépenses prévues	
Programmes géographiques	124,162	1,321,063	1,445,225	...	1,445,225	90,015	1,535,240
Partenariat canadien	25,831	266,214	292,045	0	292,045	0	292,045
Programmes multilatéraux	24,815	933,267	958,082	7,110	965,192	(1,000)	964,192
Cohérence des politiques	46,801	12,535	59,336	0	59,336	0	59,336
Engagement des Canadiens et des Canadiennes	4,202	10,130	14,332	0	14,332	10,000	24,332
Total	225,811	2,543,209	2,769,020	7,110	2,776,130	99,015	2,875,145

Tableau 8 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal

2005-2006			
(en milliers de dollars)			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal actuel	Budget principal précédent
15	Dépenses de fonctionnement	204,083	200,289
20	Subventions et contributions	2,256,031	2,210,878
(L)	Ministre de la Coopération internationale - Traitement et allocation pour automobile	70	70
(L)	Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la <i>Loi sur l'aide au développement international</i> (institutions financières)	287,178	221,285
(L)	Contributions aux avantages sociaux des employés	21,658	22,459
Total du budgétaire		2,769,020	2,654,981
L25	Délivrance et paiement de billets aux fonds d'institutions financières internationales
L30	Paiement de billets aux institutions financières internationales -- Souscriptions au capital	4,600	3,865
L35	Contributions en termes d'investissements en accord avec la partie 3 de la <i>Loi sur le fonds canadien pour l'Afrique</i>	...	0
(L)	Paiement aux institutions financières internationales -- Souscriptions au capital	2,510	3,066
Total du non-budgétaire		7,110	6,931
Total pour l'Agence		2,776,130	2,661,912

Tableau 9 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

Le coût total du programme de l'ACDI, y compris un montant de 21,749 millions de dollars pour les services fournis gratuitement par d'autres ministères, est détaillé dans le tableau ci-dessous.

2005-2006	
(en milliers de dollars)	ACDI
Dépenses nettes prévues	2,875,145
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	
Dépenses de fonctionnement :	
– Locaux – Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	7,683
– Avantages sociaux des employés constitués des contributions de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés – Secrétariat du Conseil du Trésor	8,662
– Services juridiques – ministère de la Justice	792
– Versement d'indemnités aux employés – ministère du Développement des ressources humaines	112
	17,249
Dépenses d'aide :	
– Intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés – ministère des Finances (1)	4,500
	21,749
Coût net pour le ministère en 2005-2006	2,896,894

(1) Ces frais comprennent les intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés. L'ACDI a été exemptée de la politique du Conseil du Trésor concernant les paiements anticipés pour les subventions et les contributions. Toutefois, les frais d'intérêts supplémentaires engagés par le gouvernement fédéral par suite de cette exemption sont considérés comme une dépense théorique afférente au programme d'APD.

Tableau 10 : Prêts, investissements et avances (non budgétaires)

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2004–2005	Budget principal 2005–2006	Dépenses prévues 2005–2006
– Souscriptions de capital (L30) – Banques régionales de développement	3,865	4,600	4,600
– Fonds canadien d'investissement pour l'Afrique (L35)	0	...	100,000

Tableau 11 : Source des revenus disponibles et des revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de revenus 2004-2005	Revenus prévus 2005-2006
Non prévisible avant la fin d'année financière	0	0
Total des revenus		

Tableau 12 : Besoins en ressources par organisation et programme par activité (1)

2005-2006						
(en milliers de dollars)	Programmes géographiques	Partenariat canadien	Programmes multilatéraux	Cohérence des politiques	Engagement des canadiens et des canadiennes	Total des dépenses prévues
ACDI						
VP Afrique et Moyen-Orient	688,596			4,150		692,746
VP Asie	384,482			3,669		388,151
VP Amériques	229,911			2,149		232,060
VP Partenariat canadien		280,982		1,779	7,911	290,672
VP Programmes multilatéraux			941,409	1,624		943,033
VP Politiques				28,966		28,966
VP Europe centrale et de l'Est	84,468			2,248		86,716
DG Communications					15,499	15,499
Haute direction	8,931	1,985	2,812	2,646	165	16,539
VP Ressources humaines et services corporatifs	17,965	4,437	6,285	5,916	369	34,972
D.p. Gestion de l'information et de la technologie	16,872	3,749	5,312	4,999	313	31,245
DG Examen du rendement	4,015	892	1,264	1,190	75	7,436
Total	1,435,240	292,045	957,082	59,336	24,332	2,768,035

1. N'inclut pas les postes non-budgétaires.

Tableau 13 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Les subventions, les contributions et les autres paiements de transfert que verse l'ACDI, totalisant 2 543 millions de dollars, excluant les dépenses non budgétaires, représentent 91,9 pour cent des dépenses de programme de l'ACDI. Le tableau suivant présente des précisions à cet égard.

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2004-2005	Budget principal 2005-2006	Dépenses prévues 2005-2006
Subventions			
Programmes géographiques			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	203,522	312,509	312,509
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales oeuvrant dans les domaines du développement, de la recherche et de la nutrition, des organisations non gouvernementales canadiennes, internationales et locales, du Centre de recherches pour le développement international, des pays en développement, ainsi que des institutions, organisations, et organismes de ces pays au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	1,700	2,450	2,450
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels	15,300	13,650	13,650
Programmes multilatéraux			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	530,708	220,350	220,350
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales oeuvrant dans les domaines du développement, de la recherche et de la nutrition, des organisations non gouvernementales canadiennes, internationales et locales, du Centre de recherches pour le développement international, des pays en développement, ainsi que d'institutions, d'organisations et d'organismes de ces pays au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	380,527	248,977	248,977
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels	308,216	119,700	119,700

Partenariat canadien			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	1,800	15,800	15,800
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement; à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes; à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	29,288	22,000	22,000
Aide au développement pour l'éducation et la formation des particuliers	7,837	8,250	8,250
Cohérence des politiques			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	1,400	5,000	5,000
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement; à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes; à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	2,700	3,300	3,300
Total des subventions	1,482,998	971,986	971,986
Contributions			
Programmes géographiques			
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à tous les ordres de gouvernements des pays en développement et des territoires, y compris à leurs institutions, organisations et organismes ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et d'autres pays donateurs, à tous les ordres de gouvernement des autres pays donateurs et des gouvernements provinciaux, à leurs institutions, organisations et organismes, et à des entreprises privées, à l'appui de projets, de programmes et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés, ainsi qu'à des personnes en mesure de réaliser des activités d'aide ou qui s'occupent activement de dossiers de développement	785,128	927,622	918,527
Contributions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique	71,681	64,832	64,832
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	615	0	0

Programmes multilatéraux			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes, des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	1,722	9,035	9,035
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales oeuvrant dans les domaines du développement, de la recherche et de la nutrition, des organisations non gouvernementales canadiennes, internationales et locales, d'entreprises privées et de citoyens canadiens, du Centre de recherches pour le développement international, des pays en développement, ainsi que d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	132,542	46,727	45,727
Contribution à la Banque interaméricaine de développement	1,200	1,200	1,200
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations de programmes, de projets, d'activités et d'appels	6,439	100	100
Encouragements à des entreprises privées, des investisseurs, des institutions et des organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle	375	0	0
Partenariat canadien			
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	179,484	162,022	162,022
Encouragements à des entreprises privées, des investisseurs, des institutions et des organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle	57,234	58,142	58,142
Engagement des canadiens et des canadiennes			
Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communication, à d'autres ministères fédéraux ou aux administrations provinciales ou municipales, à des radiodiffuseurs et des producteurs et aux gouvernements, institutions, organisations, organismes et personnes d'autres pays donateurs, en vue de la production et la diffusion d'information sur le développement et de matériel éducatif, et de la réalisation d'activités connexes	4,180	4,178	14,178
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	5,952	5,952	5,952

Cobérence des politiques			
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à tous les ordres de gouvernements des pays en développement et des territoires, y compris à leurs institutions, organisations et organismes ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et d'autres pays donateurs, à tous les ordres de gouvernement des autres pays donateurs et des gouvernements provinciaux, à leurs institutions, organisations et organismes, et à des entreprises privées, à l'appui de projets, de programmes et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés, ainsi qu'à des personnes en mesure de réaliser des activités d'aide ou qui s'occupent activement de dossiers de développement	2,537	1,614	1,614
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	5,695	2,621	2,621
Total des contributions	1,254,784	1,284,045	1,283,950
Autres paiements de transfert (1)			
Programmes multilatéraux			
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)	265,830	287,178	287,178
Total des autres paiements de transfert	265,830	287,178	287,178
Total	3,003,612	2,543,209	2,543,114

(1) Les autres paiements de transferts ne comprennent pas les dépenses non budgétaires prévues de 7,706 millions de dollars pour 2004-2005 et de 107,110 millions de dollars pour l'année 2005-2006.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

1. Services organisationnels

Les services organisationnels sont les fonctions de gestion – communications, gestion du personnel, connaissances et GI/TI, planification stratégique, allocation des ressources, gestion, processus, approches et activités de soutien – qui appuient la réalisation du programme d'aide du Canada et en améliorent le rendement. Il s'agit là des priorités de gestion du rendement de l'ACDI. Les exigences financières et sur le plan des ressources humaines pour 2005-2006 ont été incluses à titre d'éléments des exigences relatives aux autres activités de programme. Dans le contexte plus large de la gestion moderne intégrée et du cadre de responsabilisation et de gestion, l'ACDI continue à améliorer ses pratiques en gestion du rendement.

2. Principaux programmes et services

L'objectif de l'ACDI est de créer un environnement de travail stimulant qui met l'accent sur le citoyen et sur l'atteinte des résultats pour les Canadiens et qui valorise les valeurs sûres de la fonction publique, la discipline, la diligence raisonnable et l'utilisation judicieuse des fonds publics. En 2004, l'Agence a lancé une initiative visant à harmoniser sa gestion des ressources humaines (GRH) avec ses orientations stratégiques futures et la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, pour renforcer l'intégrité de son système de GRH et l'efficacité de ses opérations et pour préserver sa fonction de GRH. Le Comité de direction de l'Agence a adopté un nouveau Code de leadership qui définit clairement les attitudes de leadership de tous les dirigeants de l'Agence et témoigne de la volonté d'améliorer le leadership au sein de l'Agence. Il a également créé un Groupe d'analyse et de planification générale qui assurera une planification intégrée plus efficace.

L'ACDI continuera à s'aligner sur la vision d'une fonction publique moderne et les prescriptions de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Pour l'année financière 2005-2006, l'Agence prévoit continuer le travail commencé dans le contexte de l'initiative de GRH puisqu'elle sera ainsi mieux armée pour mettre en œuvre la Loi.

Renforcer la présence de l'ACDI sur le terrain

Une présence renforcée sur le terrain est essentielle pour y améliorer l'efficacité de l'aide et elle est particulièrement importante au moment où les pays utilisent de plus en plus des approches de programmation qui donnent beaucoup d'importance à la connaissance du pays, à la participation à l'élaboration des stratégies sectorielles et à l'accès aux réseaux nationaux (où il est possible d'influer sur le dialogue sur les politiques). La présence sur le terrain aide également les organismes donateurs à mieux saisir ce que la prise en charge locale signifie dans un pays en particulier, et elle peut contribuer à améliorer la coordination des efforts déployés sur le terrain par un pays en développement et ses partenaires donateurs.

En 2005-2006, l'ACDI continuera à travailler de façon proactive pour accroître sa présence sur le terrain. Par exemple, l'Agence participera activement au comité des opérations sur le terrain qui négocie un nouveau protocole d'entente ACDI/AEC pour s'assurer que les sections de l'aide des missions à l'étranger disposent de ressources et de services adéquats. L'ACDI participera au suivi de l'examen des coûts humains et financiers des opérations sur le terrain, mené par le représentant interministériel sur le terrain; elle travaillera étroitement avec les Affaires étrangères pour renforcer la sécurité et réduire les risques physiques pour le personnel de l'ACDI sur le terrain, et ce, particulièrement en Haïti, au Guatemala, au Honduras, en Bolivie, en Colombie et au Guyana; elle réduira le nombre de postes dans certains pays en voie de graduation et elle transférera ces postes dans les pays de concentration; elle appuiera l'attribution de tâches temporaires pour les missions dépassées par des charges de travail hors de l'ordinaire (p. ex. la préparation pour le Sommet prochain de l'Organisation des États américains ou encore la réponse à la crise en Haït et dans l'océan Indien).

Les communications ministérielles – conseils et planification en matière de communications, gestion des questions d'actualité, relations avec les médias, sondages d'opinion publique, communications internes, activités, expositions, gestion du site Web et publications – constituent un outil important d'appui au mandat de l'Agence. L'ACDI continuera à informer son personnel et à encourager les échanges entre les gestionnaires et les employés par l'organisation d'un certain nombre d'activités de communication interne.

Avec plus de 1,5 million de visiteurs par l'année, le site Web de l'ACDI est un outil indispensable pour fournir de l'information sur le programme d'aide du Canada. En 2005-2006, le site sera évalué dans le but de déterminer dans quels domaines il reste des progrès à faire. L'Agence réalisera également des sondages d'opinion publique pour mieux comprendre ce que les Canadiens et les Canadiennes pensent du programme d'aide du Canada et pour améliorer les activités et les produits de communication.

Pour ce qui est de la gestion du savoir, l'ACDI intensifiera ses efforts pour appuyer et récompenser les employés qui, de façon systématique, créent, partagent et mettent en application les nouvelles connaissances dans le cadre de leurs fonctions et mettent au point des outils pour favoriser l'éclosion d'une culture où le partage du savoir, la collaboration, le travail d'équipe et l'apprentissage sont des valeurs centrales. L'Agence continuera également à faciliter la circulation de l'information relative au développement et à la programmation entre elle-même et ses partenaires. Ainsi, l'ACDI a créé un réseau télématique sur la Chine pour partager, avec le personnel affecté au programme pour ce pays et avec ses partenaires externes, l'information et la documentation clés. En 2005-2006, l'Agence mettra en place un outil semblable pour son programme pour l'Afghanistan. Elle créera des sites, pour un certain nombre de programmes, qui

proposeront une vaste gamme de fonds de renseignements et des liens vers d'autres ressources.

Pour l'ACDI, la gestion du rendement – planification pour des résultats sur le plan du développement, gestion des risques, réalisation d'évaluations et de vérifications internes, suivi continu et importance accordée à la gestion des connaissances liée à la prise de décision – est primordiale pour atteindre les résultats fixés et accroître son efficacité, sa responsabilisation et sa transparence. Un certain nombre de facteurs auront un impact dans ce domaine. En adoptant de nouvelles approches respectueuses des principes de l'aide efficace, l'Agence fera face à de nouveaux risques. La gestion du risque est assurée à l'échelle de l'Agence par l'élaboration d'un cadre de gestion intégrée du risque et, au niveau des investissements, par la multiplication des cadres de gestion et de responsabilisation axé sur les risques et les résultats. Les fonctions de vérification interne et d'évaluation contribueront aux efforts de l'Agence dans ce domaine en mettant l'accent sur les vérifications et les évaluations importantes, sélectionnées à partir de critères liés au risque – niveau d'investissement (importance relative), programmes de l'Agence couverts, domaines de risque accru, nouvelles approches, etc.

De plus, en raison du recours plus fréquent au soutien budgétaire et au financement commun de programmes sectoriels et d'autres programmes, l'ACDI fera plus souvent des évaluations conjointes avec des partenaires internationaux. Les gestionnaires et planificateurs de l'Agence bénéficieront d'un appui continu pour l'élaboration de stratégies de mesure du rendement et d'évaluation. La mise en œuvre de plans d'action liés aux examens de la Direction de la vérification interne de l'Agence se poursuivra et l'ACDI apportera également des changements à ses politiques et à ses procédures pour se conformer aux exigences du nouveau contrôleur général du Canada. En 2005-2006, l'Agence mettra l'accent sur trois domaines majeurs : les évaluations globales et de programmes, la formation et le mentorat pour le personnel en évaluation et le renforcement continu de la fonction de vérification interne.

Le programme de l'ACDI en matière de GI/TI met l'accent sur la qualité, l'intégrité et l'accessibilité des ressources d'information en réponse aux exigences opérationnelles de l'Agence et des nouvelles initiatives fédérales telles que l'Initiative d'infrastructure commune et de prestation de services. S'appuyant sur les cadres établis dans son cadre de responsabilisation en matière de gestion de l'information, l'ACDI continue d'élaborer et de mettre en œuvre des composantes de base telles que les taxonomies, l'architecture et les normes, les politiques et les procédures ainsi que le matériel didactique et les outils. Le maintien d'une infrastructure stable et saine appuyée par des améliorations de processus basées sur des normes et des pratiques exemplaires est au cœur du plan d'action de l'ACDI en matière de technologie. L'ACDI mettra en application les processus de gestion des services de la Bibliothèque de l'infrastructure de la TI, la planification à long terme des immobilisations pour les produits informatiques, les services partagés du gouvernement du Canada ainsi que les politiques et les pratiques de conformité en matière de sécurité.

Au cours de l'exercice 2005-2006, l'ACDI continuera à améliorer son processus de planification générale en peaufinant son cadre de mesure du rendement et en donnant suite aux recommandations liées au cadre de responsabilisation et de gestion. L'ACDI élaborera et gèrera un système de planification générale intégrée qui assurera une meilleure allocation des ressources aux priorités. Elle mettra au point des outils de prévision, notamment un coût de référence et un coût standard, elle coordonnera la réduction des dépenses et les efforts de réaffectation des ressources et elle assurera un suivi continu et l'évaluation des tendances et des enjeux qui pourraient avoir un impact sur les ressources disponibles de l'Agence.

En 2005-2006, l'ACDI continuera à simplifier ses processus opérationnels – par la rationalisation et la simplification de ses accords de contribution, notamment – pour que le personnel de l'Agence et ses partenaires consacrent moins de temps et d'argent à la préparation des accords et au suivi. L'Agence s'interrogera sur la pertinence d'impartir certaines tâches administratives, telles que la logistique de certains appels de propositions et des processus de sélection. De plus, l'ACDI prévoit mener un examen des fonctions de passation des marchés. Elle continuera également à élaborer des outils de travail, des normes et des directives – tels que la *Carte routière des processus opérationnels* et le nouveau cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les risques et les résultats²⁴ – et à les améliorer.

24. Ce cadre est un guide unifié pour les présentations au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Annexe 1 : Principes de l'efficacité de l'aide

Les principes d'un développement efficace sont clairement énoncés dans un document publié en 1996 par le Comité d'aide au développement de l'OCDE et intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*. Ces principes sont les suivants :

- La prise en charge locale, en vertu de laquelle les stratégies de développement, pour être durables, doivent être élaborées par les pays bénéficiaires – le gouvernement et la population – et doivent témoigner de leurs priorités plutôt que de celles des donateurs.
- Une coordination accrue entre les donateurs, les pays bénéficiaires étant les principaux responsables de la coordination de leur coopération au développement avec les autres pays et institutions.
- Des partenariats renforcés, grâce à la création d'entente précisant les responsabilités des pays en développement et de leurs partenaires extérieurs ainsi que leurs responsabilités communes.
- Une approche axée sur les résultats, associée à une amélioration du suivi et de l'évaluation du processus de développement.
- Une cohérence accrue des politiques des pays industrialisés dans des domaines autres que celui de l'aide qui peuvent avoir des effets profonds sur le monde en développement.

Outre ces principes, voici trois autres facteurs qui sont d'une importance capitale pour l'utilisation efficace des investissements au titre de l'aide.

- La gouvernance forme le contexte global du développement, et sa qualité a un effet profond sur le succès du développement et sur l'efficacité de l'aide.
- Le renforcement des capacités – dans les secteurs public et privé – est également indispensable au développement durable et à la participation efficace des pays en développement au commerce international et à l'élaboration d'accords multilatéraux sur l'environnement.
- Les processus de participation, en particulier ceux qui mobilisent la société civile et les personnes qui sont censées bénéficier de l'aide, sont essentiels pour que soient établies, en matière de coopération au développement, des priorités claires et prises en charge localement.

Annexe 2 : Objectifs de développement du millénaire (ODM)

En septembre 2001, réunis dans le cadre d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, les pays du monde ont adopté les ODM. Le Canada appuie fermement ces objectifs, et la contribution de l'ACDI à leur réalisation est au cœur du programme canadien d'aide au développement. Ces huit objectifs sont :

Éliminer la pauvreté extrême et la faim : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour; réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Assurer l'éducation primaire pour tous : D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Améliorer la santé maternelle : Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies : D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

Assurer un environnement viable : Intégrer les principes du développement durable aux politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui ne dispose pas d'un approvisionnement durable en eau potable. Réussir, d'ici 2020, à améliorer de façon notable la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles.

Forger un partenariat mondial pour le développement : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, prévisible, non discriminatoire et fondé sur des règles. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits États insulaires en développement. Aborder globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, faciliter l'accès aux médicaments essentiels à un prix raisonnable dans les pays en développement. De concert avec le secteur privé, permettre à tous de profiter des avantages qui découlent des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications.

Annexe 3 : Autres renseignements

Sites Web et personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de l'ACDI ainsi que sur ses activités et son fonctionnement, veuillez visiter son site Web à l'adresse suivante : **www.acdi.gc.ca**

ou communiquez avec :

Renseignements au public
Direction générale des communications, 5^e étage
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
Canada K1A 0G4

Téléphone : (819) 997-5006

Numéro sans frais : 1-800-230-6349

Ligne pour les malentendants et les personnes ayant des difficultés d'élocution:..(819) 953-5023

Numéro sans frais : 1-800-331-5018

Télécopieur : (819) 953-6088

Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Lois appliquées

L'ACDI est désignée comme ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* par les *Décrets P. C. 1968-923* du 8 mai 1968 et *P.C. 1968-1760* du 12 septembre 1968. Les pouvoirs en ce qui concerne le programme de l'ACDI et les questions connexes sont définis dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, dans les lois annuelles de crédits et dans la *Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)*. L'ACDI est l'organisme qui assume l'essentiel de la responsabilité à l'égard de l'APD accordée par l'État canadien.